



Fonds d'Équipement
des Nations Unies (FENU)



République Centrafricaine
Unité – Dignité – Travail

Ministère des Finances et du Budget



Programme des Nations Unies
pour le Développement (PNUD)

Diagnostic approfondi du secteur de la Microfinance en RCA

Analyse de l'offre et de la demande de produits et services de microfinance et stratégies pour la couverture des zones rurales défavorisées

- M. Dominique MALO, économiste, consultant national, chef de mission
- M. Léon KOYADONDRI, ingénieur agro-économiste, consultant national

Sous la supervision de :

M. Gilbert AHO, Economiste Principal et M. Davide STEFANINI, Conseiller Technique en Microfinance, PNUD

Réalisé avec l'appui technique du PNUD et du FENU

Août 2006

SOMMAIRE

Sigles et abréviations.....	5
Résumé de l'Etude.....	7
Introduction.....	18
I. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	18
1.1. Approche méthodologique pour l'analyse de l'offre.....	18
1.2. Approche méthodologique pour l'analyse de la demande.....	18
<i>1.2.1. Critères de choix, définition et typologie des groupes cibles dans le cadre de l'EDOSMF.....</i>	<i>18</i>
<i>1.2.2. Couverture géographique.....</i>	<i>19</i>
II. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SECTEUR FINANCIER EN RCA.....	19
2.1 Le secteur bancaire.....	19
<i>2.1.1 Couverture géographique par le secteur bancaire.....</i>	<i>20</i>
<i>2.1.2. Offre de services d'épargne.....</i>	<i>20</i>
<i>2.1.3. Offre de services de crédit.....</i>	<i>21</i>
2.2. Le secteur de la microfinance.....	22
<i>2.2.1 Situation actuelle du secteur.....</i>	<i>22</i>
<i>2.2.2. Performance globale du secteur.....</i>	<i>24</i>
III. SITUATION DE L'OFFRE DES SERVICES FINANCIERS EN RCA.....	26
3.1. Couverture géographique par les EMF.....	26
<i>3.1.1 Couverture par les deux réseaux.....</i>	<i>26</i>
<i>3.1.2 Couverture par les autres intervenants.....</i>	<i>26</i>
3.2 Offre de services de microfinance.....	27
<i>3.2.1. Offre du secteur formel.....</i>	<i>27</i>
3.2.1.1. Le Crédit Mutuel de Centrafrique (CMCA).....	27
3.2.1.2. L'Union CentrAfricaine des Caisses d'épargne et de Crédit (UCACEC).....	28
<i>3.2.2. L'Offre du secteur semi formel.....</i>	<i>29</i>
3.2.2.1. L'offre des proto réseaux.....	29
3.2.2.2 Les autres établissements du secteur semi formel.....	32

3.3 Profil de la clientèle ou du Sociétariat.....	35
3.4 Les produits et services offerts et les conditions d'accès.....	36
3.4.1 <i>Produits d'épargne.....</i>	36
3.4.1.1. Rémunération de l'épargne.....	37
3.4.2 <i>Produits et services de crédit.....</i>	37
3.4.2.1 Critères d'octroi des crédits.....	38
3.4.3 <i>Les services non financiers.....</i>	41
3.4.4 <i>Limites des politiques de crédit.....</i>	42
3.5. Les pratiques optimales et la gouvernance au sein des EMF.....	43
3.5.1 <i>Les organes.....</i>	43
3.5.2 <i>Procédures de prise des décisions.....</i>	44
3.5.3 <i>Les actions de formation et d'appuis techniques.....</i>	44
3.5.3.1 Domaines de formation souhaités.....	45
3.5.3.2 L'offre de la formation.....	46
3.5.4 <i>Sécurité physique, financière et juridique.....</i>	46
3.5.4.1 Sécurité physique du personnel, du local et des mobiliers.....	46
3.5.4.2 Sécurité financière.....	47
3.5.4.3 Sécurité juridique.....	47
3.5.5. <i>Financement des EMF.....</i>	48
IV. Situation de la demande des services de microfinance en RCA.....	49
4.1. Vue d'ensemble de la demande de crédit en milieu urbain et rural.....	49
4.1.1. <i>Demande de crédit formulée et niveau de satisfaction.....</i>	50
4.1.2 <i>Principales caractéristiques des crédits reçus et envisagées.....</i>	51
4.1.2.1. Montant des crédits reçus et envisagé et leur distribution.....	51
4.1.2.2. Durée des crédits envisagés.....	56
4.1.2.3. L'utilisation des crédits reçu et envisagés.....	57
4.2. Demande des services et produits d'épargne.....	59
4.2.1 <i>Motivations à la constitution de l'épargne</i>	59
4.2.2. <i>La capacité d'épargne des centrafricains.....</i>	59

4.2.3. Domiciliation de l'épargne en RCA.....	60
4.3. Demande d'autres produits et services financiers et non financiers.....	62
4.3.1. Demande de services de transfert d'argent.....	63
4.3.2. Demande de produits de micro leasing.....	63
4.3.3. Demande de services de micro assurances.....	64
4.3.4. Demande de formation/encadrement.....	64
4.4 Estimation de la demande potentielle de crédit.....	65
4.5 Estimation épargne mobilisée.....	65
V. SYNTHESE DES CONTRAINTES ET OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR.....	66
5.1. Synthèses des contraintes à l'évolution du secteur.....	66
5.1.1. Contraintes exogènes.....	66
5.1.2 Contraintes endogènes.....	68
5.2 Contraintes liées à l'implantation d'EMF en milieu rural.....	69
5.3 Les opportunités de développement du secteur	70
VI. PROPOSITIONS DE MESURES ET RECOMMANDATIONS A METTRE EN ŒUVRE POUR LA RELANCE DU SECTEUR.....	73
6.1 Mesures relatives à l'environnement global du secteur.....	73
6.2 Mesures et recommandations relatives à la professionnalisation/viabilisation des EMF.....	74
6.3 Mesures et recommandations relatives à l'extension de la couverture géographiques.....	75
6.4 Mesures et recommandations relatives au renforcement des capacités financières des EMF.....	76
Bibliographie.....	78
Annexes.....	79

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	: Agences Française de Développement
AG	: Assemblée Générale
ASPEC	: Association pour la Promotion de l' Epargne et du Crédit
BAD	: Banque Africaine de Développement
BEAC	: Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEST-FONDER	: Bureau d'Etudes de Supervision Technique de Fonds Décentralisés et de Refinancement
BICA	: Banque Internationale pour le Centrafrique
BM	: Banque Mondiale
BPMC	: Banque Populaire Maroco-Centrafricaine
CARITAS	: Service Social de l'Eglise Catholique
CARSA	: Central African Republic Supporting Association
CAVEC	: Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
CBCA	: Commercial Bank of Centrafrique
CEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
CEDIFOD	: Centre de Documentation d'Information et de Formation pour le Développement
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CICM	: Caisse Internationale du Crédit Mutuel
CIFAD	: Comité International des Femmes Africaines pour le Développement
CMCA	: Crédit Mutuelle Centrafrique
COBAC	: Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COOPI	: Cooperazione Internazionale
CVECA	: Caisse Villageoise d'Epargne Crédit Autogérée
DCE	: Délégation de la communauté européenne
ECVU/ECVR	: Enquête sur les conditions de vie des ménages urbains et ruraux
EDOSMF	: Enquête sur la demande et l'offre des services microfinancier en RCA
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEC	: Fonds d'Entreprise Communautaire
FED	: Fond Européen de Développement
FENU	: Fonds des Nations Unies d'Equipement
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
FIMAC	: Fonds d'Investissement Micro-Projets Agricoles
FNEC	: Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la Population
GTZ	: Agence de Coopération Allemande
HPHCA	: Habitat pour l'Humanité en Centrafrique
HPHI	: Habitat pour l'Humanité International
MR	: Milieu Rural
MU	: Milieu Urbain
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PDRB	: Projet pour le Développement Rural de Bouca
PDSV	: Projet de Développement de la Savane Vivrière
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME/PMI	: Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RCA	: République Centrafricaine

RGP : Recensement Général de la Population
SDPH : Service de Développement et de Promotion Humaine (CARITAS)
UCACEC : Union Centrafricaine des Caisses d'Epargne et de Crédit
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VAREL : Association pour la Valorisation de Ressources Locales
VITA : ONG Américaine

RESUME DE L'ETUDE

Méthodologie

1. En vue de permettre au Gouvernement de la République centrafricaine et ses partenaires de formuler et mettre en place un programme National d'Appui à l'Emergence d'un Secteur financier Inclusif en RCA, deux consultants nationaux ont été recrutés par le PNUD pour la réalisation de l'étude portant sur l'Analyse de l'offre et de la demande de produits et services de microfinance et stratégies pour la couverture des zones rurales défavorisées (voir TDR en annexe).
2. L'objectif poursuivi par l'étude est d'analyser les performances globales du secteur avec un accent particulier sur la demande et l'offre des produits et services de microfinance en proposant des stratégies pour l'implantation des EMF en zone rurale.
3. De façon spécifique, l'étude analyse de manière détaillée les aspects de l'offre et de la demande en termes de contraintes, d'opportunités et propose des mesures visant à desserrer les contraintes identifiées.
4. L'analyse détaillée porte sur :
 - Les caractéristiques générales de la demande des populations et des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) ;
 - La situation de l'offre axée sur les caractéristiques générales et le financement des EMF ;
 - Les modalités d'implantation dans les zones rurales défavorisées
5. Afin d'atteindre les objectifs spécifiés, il s'est avéré nécessaire qu'une mission de terrain non prise en compte initialement dans les termes de références soit réalisée afin d'évaluer les opportunités d'élargissement des activités de microfinance en milieu rural et d'identifier les obstacles entravant l'émergence d'EMF dans cet espace.
6. Pour cette mission, les deux consultants ont bénéficié de l'appui de Davide STEFANINI, Conseiller Technique au PNUD et de Karim BENARD - DENDE, Stagiaire au PNUD.
7. Les principales étapes de la mission sont :
 - L'Examen des TDR et l'élaboration des guides d'entretien et de questionnaires ;
 - La revue et l'analyse de la documentation disponible sur le secteur de la microfinance ;
 - La collecte de données auprès des cibles (EMF, Particuliers, MPME, OAC et OPR) à Bangui et dans des zones rurales ciblées ;
 - Les rencontres et discussion avec les acteurs intervenant dans le secteur et impliqués dans la microfinance et les leaders locaux ;
 - La saisie, l'exploitation et l'analyse des données collectées et la production des différents tableaux ;
 - La Rédaction et la soumission du rapport provisoire au PNUD/FENU.
8. L'étude a été réalisée en 1,5 mois suivant une approche axée sur ses deux principaux volets à savoir, l'offre et la demande.
9. Les EMF retenus pour l'analyse au nombre de 20 unités comprennent des structures de base des deux réseaux (CMCA et UCACEC) et des institutions suivantes : Fond d'Entreprises Communautaires (FEC), CARITAS, ASPEC, CIFAD, Coopérative d'Epargne et de Crédit (CEC) et Ambassade Chrétienne.

10. Pour l'analyse de la demande, les données utilisées se réfèrent à deux enquêtes. La première est celle de l'ECVU/ ECVR conduite en 2003 par le PNUD auprès des ménages en milieu urbain et rural ; la deuxième est l'enquête EDOSMF qui s'est déroulée en juillet 2006 et a été conduite par l'équipe de consultants en charge de l'élaboration de cette étude. L'EDOSMF s'est adressée aux particuliers, aux organisations à assise communautaire, aux micro, petites et moyennes entreprises et aux Organisations professionnelles rurales.
11. Ces deux enquêtes ont été réalisées en deux périodes très différentes ; l'ECVU/ECVR juste après les crises politico militaire de 2002-2003 et l'EDOSMF trois ans après dans une période de relative stabilité. L'ensemble des données fournies par les deux enquêtes permet de mieux apprécier l'évolution des besoins en terme de demande et d'offre des services financiers en RCA.
12. L'ECVU/ECVR a couvert 07 villes principales (Bangui, Berberati, Bouar, Bambari, Bria, Bossangoa, Bangassou) et 06 régions administratives (Plateaux, Equateur, Yadé, Kagas, Fertit, Oubangui). L'EDOSMF a concerné huit (8) localités urbaines, cinq (5) villes secondaires et cinq localités rurales. Le choix des zones couvertes a pris en compte des facteurs liés au temps consacré à l'étude, à la logistique, à la sécurité et à l'accessibilité (enclavement) des zones. C'est sur cette base que huit (8) des 16 préfectures que compte la RCA ont été retenues et couvertes par l'enquête. Ces préfectures présentent des caractéristiques agro écologiques, démographiques et économiques assez différentes et représentatives de la RCA. Au total, environ 1500 entretiens ont été réalisés dans le cadre de cette enquête.

CARACTERISTIQUES GENERALES DU SECTEUR FINANCIER EN RCA

Le secteur bancaire

13. Le secteur bancaire en RCA est très étrié car il n'est constitué que d'une banque d'émission, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), de trois banques commerciales que sont la Banque Internationale pour le Centrafrique (BICA), la Commercial Bank Centrafrique (CBCA) et la Banque Populaire Maroco-Centrafrique (BPMC).
14. La couverture géographique est limitée à la capitale et deux villes de l'ouest: La BICA présente à Berbérati et la CBCA à Bouar avec une ouverture prochaine d'une agence à Berbérati. Aucune ville du nord, du centre ou de l'est n'est dotée d'une banque.
15. Les banques de développement dont certaines disposaient de succursales en provinces (la Banque Centrafricaine de Développement - BCAD à Bambari dans le centre) et la Caisse Nationale d'Epargne et Centres de Chèques postaux ont fait faillite et mis en liquidation dans les années 80 et 90¹.
16. La clientèle du secteur bancaire est majoritairement composée de fonctionnaires et agents de l'Etat et quelques entreprises privées.
17. L'offre de services d'épargne est assez classique et basé sur le Compte d'épargne sur livret, les comptes à terme rémunérés, les comptes à vue et les comptes courants.
18. La CBCA a innové depuis deux ans avec le compte Epargne/Crédit « Gogoro » permettant à un large éventail de la clientèle d'épargner en vue d'accéder au crédit. Les montants de crédit pouvant représenter deux à trois fois le montant épargné. Par un système de revolving, le client peut rembourser le crédit tout en

¹ Ce sont : La Banque Nationale de Développement (BND) créée en 1961, La Banque Nationale Centrafricaine de Dépôt (BNCD) créée en 1971, la Banque Centrafricaine d'Investissement (BCI) créée en 1975 et la Banque de Crédit Agricole et de Développement (BCAD) créée en 1984.

continuant d'épargner. Le taux de rémunération de l'épargne sur la base du taux minimum fixé par la banque centrale varie de 4,75% à 5%.

19. Les formules d'épargne sur livret proposées varient selon les banques et dans tous les cas n'attirent pas vraiment la clientèle pauvre soit par faute de sensibilisation (BICA), soit à cause du niveau élevé des soldes minimums imposés (BPMC et CBCA).
20. Les deux principaux services offerts pour la sécurisation de l'épargne sont la location de coffres forts et le ramassage de fonds «in situ» auprès d'une clientèle ciblée, mobilisant d'importantes sommes d'argent par l'ouverture de guichets directement auprès de cette clientèle.
21. L'offre de services de crédit à la clientèle également classique est composée de crédits de trésorerie et de crédits à moyen et long terme, destinés aux investissements et remboursables à des échéances plus longues. La BICA propose à une clientèle privilégiée percevant de hauts salaires un produit spécifique le Créditmatic. Les taux débiteurs pratiqués par les banques de la place oscillent entre 12 et 16 %

Le secteur de la microfinance

22. Les interventions structurées dans le secteur de la microfinance en RCA sont assez récentes (années 90). Le projet PARDEP qui a mis en œuvre des activités de microfinance à travers VITA micro entreprises, est la première expérience structurée que le pays a connue. Ce secteur a réellement commencé à s'asseoir à partir de 1992 avec le projet des caisses du Crédit Mutuel de Centrafrique (CMCA).
23. Au plan financier, le secteur, représentait à fin 2005, un encours d'épargne de 2,252 millions de FCFA soit environ 7% de l'encours des dépôts du secteur bancaire de la RCA contre 10% à fin 2002. Sur la même période, l'encours de crédit du secteur estimé à 1,028 millions de FCFA représente 1,9% de l'encours des prêts bancaires.
24. Environ une trentaine d'EMF regroupant des caisses/coopératives d'épargne et de crédit, de volets microfinance de projets ou ONG assurent la fourniture des services d'épargne et de crédit à la population. Ces intervenants comptent 12 structures agréées et organisées dans le cadre de deux réseaux (CMCA et UCACEC) et 24 unités indépendantes ou affiliées.
25. Au plan réglementaire, la RCA au même titre que les autres pays de l'espace CEMAC s'est dotée depuis 2002 d'une réglementation du secteur devenue opérationnelle depuis 2005. Cependant cette réglementation ne semble pas être connue de la majorité des acteurs du secteur.
26. Le cadre institutionnel du secteur est constitué d'une Cellule microfinance (CMF) créée en 2003 au sein du Ministère des Finances et du Budget et chargée du suivi et du contrôle des activités de microfinance sur l'ensemble du territoire. Une Association des Professionnels des Etablissements de Microfinance (APEMF-CA) et un Comité National de Microfinance (CNMF) ont été mis en place en mai 2006.

Performance globale du secteur

27. La performance globale du secteur est assez mitigée si on conduit l'analyse sur la base des critères d'évolution du nombre d'intervenants, du nombre de clients/sociétaires, de l'encours de l'épargne et du crédit et des impayés.
28. En terme d'effectif d'intervenants on note une réduction continue entre 1999 et 2006. En effet, celui-ci est passé de 62 unités recensées en 1999 à 36 en 2006 soit une baisse de plus de 41% en moins de dix années alors que le secteur comptait encore en 2003, 45 intervenants. L'arrêt des projets de développement

à volet crédit, la fermeture par le CMCA de ses caisses de l'intérieur du pays et de 5 caisses de l'UCACEC sont à l'origine de cette baisse du nombre d'intervenants.

29. Le portefeuille clients/bénéficiaires après une période de hausse régulière (1999-2003) a atteint 49.000 clients/sociétaires et est revenu en 2006 à son niveau de 1999 c'est-à-dire à 34.000 soit une chute de 30%.
30. L'encours de l'épargne du secteur a connu par contre une évolution significative et progressive entre 1999 et 2006. Il croît de 21% entre 1999 et 2003 en passant de 1.855.500.000 FCFA à 2.248.000.000 FCFA. La croissance est plus importante sur la période 2003-2006 car l'encours est passé de 2.248.000 FCFA à 3 512 205 958 FCFA soit un taux de 56%. Cette bonne tenue est essentiellement imputable au CMCA dont l'encours a connu une croissance de plus de 60% sur la période 2003 et 2006.
31. En termes d'encours de crédit, la croissance est également notable et soutenue sur la période sous revue. Son évolution est de l'ordre de 146% entre 1999 et de 54% sur la seconde période (2003 et 2006). On note malheureusement que l'évolution des impayés suit la même tendance en affichant une progression de 123% et 24% respectivement pour les périodes de 1999-2003 et 2003-2006.

STUATION DE L'OFFRE DES SERVICES FINANCIERS EN RCA

Couverture géographique par les EMF

32. Le pays est très inégalement couvert par les EMF avec un déséquilibre profond entre la capitale (Bangui) et le reste du pays. L'essentiel des intervenants sont concentrés à Bangui au détriment des zones rurales totalement délaissées. Seules quatre des 16 préfectures (Ombella Mpoko, Nan-Mambéré, Ouham et du Mbomou) que compte le pays, disposent au moins d'une expérience de microfinance. Plusieurs éléments contribuent au déséquilibre parmi lesquels, la faiblesse des ressources financières et techniques des EMF, l'insuffisante ou l'absence de partenaires au développement traditionnels du secteur, l'insécurité et l'absence d'infrastructures routières.
33. Deux réseaux dont un major (le CMCA) et un de création récente (UCACCEC), assurent l'essentiel de la couverture géographique avec cependant une vocation rurale pour le second et une politique de repli sur la capitale pour le premier.

Offre de services de microfinance

34. L'offre de services financiers par le secteur de la microfinance à l'image de celle du secteur bancaire, est très étriquée et peu diversifiée. Elle est caractérisée par une situation de dualisme. D'un côté, l'offre formelle, essentiellement œuvre de deux réseaux : le réseau des caisses du Crédit Mutuel de Centrafrique (CMCA) et le réseau de l'Union des Caisses d'Epargne et de Crédit (UCACEC) et de l'autre, l'offre des ONG de développement et des volets crédit de projets de développement.
35. Les trois quart des institutions présentes sont constitués de structures mutualistes. Ce groupe d'acteurs est composé des réseaux du CMCA et de l'UCACEC, de proto réseaux, d'ONG de microfinance et d'ONG ayant la microfinance comme un des volets de leurs interventions.

Profil de la clientèle/Sociétariat, services offerts et conditions d'accès

36. La clientèle/sociétariat des EMF est majoritairement constituée de commerçants (43%), de groupements et d'agriculteurs (14%). On note cependant que le sociétariat du CMCA est surtout constitué de commerçants tandis que celui de l'UCACEC est composé avant tout de groupements ruraux et d'agriculteurs/éleveurs individuels.

37. Les produits et services offerts par les EMF et structures informelles sont peu variés car l'ensemble des EMF proposent à leur clientèle de manière systématique des produits d'épargne et de crédit très classiques autour de l'épargne et du crédit. Dans le domaine de l'épargne, les services proposés sont les comptes sur livret et le compte à terme. Le réseau de l'UCACEC a initié avec succès un nouveau produit «Kélemba» courant juin 2006.
38. Le taux de rémunération pratiqué est variable selon les structures. Pour le réseau du CMCA le taux de rémunération des DAT oscille entre 3,5% à 5% l'an. Le volume du dépôt et le terme du DAT motivent la fluctuation du taux. Les caisses du réseau UCACEC et celles du proto réseau appuyé par le PNUD ont prévu des taux pouvant atteindre 5% l'an. L'ONG CARITAS qui ne lève pas encore l'épargne a prévu dans ses documents une rémunération de 4% l'an.
39. Dans le domaine du crédit les produits offerts ne concernent que ceux de court et moyen terme (au-delà de 12 mois). On note cependant que le Fond d'entreprises communautaires (FEC) et le CMCMA (uniquement dans le cadre de crédits conventionnés) offrent des crédits à moyen terme.
40. Les montants octroyés sont extrêmement variables et sont fortement influencés par la capacité financière des EMF. Ce montant varie entre 20.000 FCFA et 15 millions au niveau du CMCA alors qu'il fluctue entre 5.000 FCFA et 300.000 FCFA au niveau des caisses de l'UCACEC. Il peut cependant évoluer dans une fourchette de 200 à 500.000 FCFA pour les interventions de l'ONG CARITAS et peut atteindre 5 millions dans le cadre des activités du FEC.
41. Le taux de rémunération des prêts varie en fonction des EMF en tenant compte essentiellement des termes des prêts. Pour les prêts à court terme, les taux varient entre 0 et 5% par mois. De manière assez isolée l'ONG CARITAS pratique un taux de 10% quelque soit la durée.
42. Les politiques de crédit des EMF ont prévu de nombreuses dispositions quant à l'accès au crédit à leurs guichets. Celles-ci englobent, l'ancienneté des demandeurs, le solde de leur compte au moment de la demande du prêt, le plafond des prêts, le cautionnement des prêts, le lieu de résidence, la participation financière au financement du projet, la constitution de garanties matérielle etc.

Pratiques optimales et gouvernance au sein des EMF

43. D'une manière générale, les EMF en RCA sont dotés d'organes prévus par leurs textes de base.
44. La prise de décision en assemblée générale est la voie utilisée pour ce qui est de la désignation des membres des organes et de la prise de décisions stratégiques. Les dispositions relatives aux réunions périodiques (en dehors des assemblées générales) ne sont pas respectées. Si les réunions des conseils d'administration ou de comité de gestion sont respectées, il n'en est pas de même pour les réunions des comités chargés des contrôles et de la surveillance. Les procédures de désignation des gérants ou de recrutement du personnel qui varient selon les institutions présentent des avantages et des inconvénients.
45. Dans l'ensemble, les structures ont pu offrir de la formation à leur personnel mais seul le CMCA semble avoir réellement une politique de formation.
46. La sécurité physique du personnel, du local, des mobiliers et des ressources financières est peu assurée si on ne prend pas en compte le réseau du CMCA. Des failles sont relevées par l'étude au niveau du gardiennage des locaux, de la vétusté de certains locaux, de la qualité ou de l'absence de coffre-fort etc.

Situation de la demande des services de microfinance en RCA

La demande de services crédit

47. Les données de l'ECVU/ECVR de 2003 et celles de l'EDOSMF 2006 font ressortir une demande insatisfaite en termes de produits d'épargne et de crédit en RCA.
48. Une vue d'ensemble de la demande de crédit en milieu urbain et rural indique que la part des crédits distribués par les EMF/ONG à volet crédit est de l'ordre de 6,4% en milieu urbain et de 5,7% en milieu rural. Les amis et parents sont, par contre, les grands pourvoyeurs de crédit dans le pays. Cette source représente 60% des crédits reçus en milieu rural et 50,5% en milieu urbain. La part des crédits offerts par les commerçants, les églises et les usuriers reste importante : plus de 30% en milieu urbain et environ 21% en milieu rural. Les tontines ne représentent que 2% des crédits reçus par les ménages urbains contre 6% en milieu rural.
49. De l'analyse de la demande de crédit formulée et du niveau de satisfaction, il ressort que seulement un centrafricain sur cinq a déjà formulé une demande de crédit. Parmi les raisons de la non formulation de la demande de crédit, les plus invoquées en milieu urbain sont l'incapacité à rembourser le prêt (22.4%) et les conditions difficiles d'accès aux EMF (16%). En milieu rural la raison la plus avancée (34.5%) est l'inexistence ou l'éloignement des EMF des lieux de résidence
50. L'analyse de la satisfaction des demandes formulées indique que les crédits sollicités par les particuliers sont les plus honorés avec un taux de satisfaction de 56%. L'accès au crédit est plus faible pour les organisations professionnelles, les MPME et les OAC avec des taux de satisfaction autour de 15%. Les conditions d'ouverture de comptes bancaires pour cette catégorie d'acteurs économiques, l'inexistence d'EMF en milieu rural, le niveau élevé des demandes de crédit et les problèmes de leur reconnaissance juridique limitent leur accès aux EMF et donc au crédit.
51. Par localité, on relève un pourcentage élevé de la population n'ayant jamais soumis un dossier de crédit dans les localités rurales (environ 72%). Ce taux se situe à 53% pour les habitants de Bangui où est concentrée la quasi-totalité des EMF et autres structures financières. Cette différence reflète parfaitement les problèmes d'accès aux services financiers en milieu rural centrafricain.
52. Pour ce qui est des principales caractéristiques des crédits déjà reçus (ECVU/ECVR), le montant moyen obtenus est de 173 929 FCFA en milieu urbain (MU) et de 33.858 FCFA en milieu rural (MR). L'analyse de la distribution des crédits reçus indique que plus de la moitié de ces crédits sont inférieurs à 10 000 FCFA et au moins 80% des crédits reçus sont inférieurs à 50.000 FCFA soit environ 100 dollars. Les montants moyens des crédits reçus varient de manière significative selon leurs sources : les banques offrent en moyenne 350 000 FCFA en MR et 1.150 000 FCFA en MU. Les commerçants et les usuriers proposent par contre des montants variant entre 100.000 FCFA en MR et 320 000 en MU. Les crédits offerts par les parents et les amis sont compris dans la fourchette de 17 000 FCFA en MR et 36 000 FCFA en MUI.
53. Par secteur d'activités, les montants de crédit les plus élevés ont été obtenus dans le commerce et les services. Le crédit moyen destiné à l'agriculture et aux petites unités de transformation ne représente que la moitié de celui affecté au secteur du commerce confirmant l'inadaptation des financements aux besoins de ces deux secteurs.
54. La totalité des interviewés dans le cadre de l'EDOSMF a exprimé des besoins de crédit. L'ECVU/ECVR fait ressortir des besoins exprimés par plus de 60% de la population.

55. La moyenne des crédits envisagés en MU est de 1.270.000 FCFA contre 788.000 FCFA en MR (ECVU/ECVR 2003). Plus de la moitié des centrafricains demandent des crédits inférieurs à 100.000 FCFA (environ 200 \$).
56. Selon l'EDOSMF la moyenne du crédit minimum envisagé est d'environ 1,3 millions de FCFA et le maximum de 2,4 millions de FCFA sur une durée moyenne de 17 mois.
57. La distribution des crédits envisagés selon les entités économiques (EDOSMF) permet d'avoir une idée des seuils à partir desquels les demandes de crédit sont les mieux couvertes par les EMF. Avec un crédit minimum de 100 000 FCFA, plus de la moitié des demandes sont couvertes chez les femmes (66,22%) et environ 1/3 chez les MPME et les hommes. Ce minimum ne couvrirait que 10% des besoins exprimés par les OPR et les OAC. Ce n'est qu'à partir d'un minimum de crédit de 500 000 FCFA que plus de 3/4 des besoins exprimés par les particuliers et les MPME seront couverts. Cependant avec ce montant les OAC et les OPR ne sont satisfaits qu'à 40-50%.
58. Selon les localités, le montant moyen des crédits futurs exprimés serait plus élevé en milieu rural (2 146 057 FCFA) qu'à Bangui (1 900 291 FCFA) et dans les chefs lieux des préfectures (1 890 047 FCFA). En effet, dans les régions rurales se concentre la majorité des groupements à vocation agro-pastorale. Ceux-ci ont exprimé des besoins plus élevés en terme de crédit. De plus, le milieu rural exprime aujourd'hui un fort besoin de recapitalisation en cette période post conflit.
59. Les prêts envisagés à moins d'un an sont davantage la norme en milieu urbain (78%) qu'en milieu rural (61%) tandis que les crédits envisagés pour plus d'un an sont surtout formulés en milieu rural (39%). Selon l'EDOSMF, 66% des crédits envisagés sont à court terme et avec une durée moyenne de 17 mois. Cependant, les délais de remboursement souhaités par les OPR et les OAC sont plus longs de l'ordre de 28 mois contre 15 mois pour les MPME et 11 mois pour les particuliers. Les femmes ont exprimé des besoins de délai plus court (environ 10 mois) que les hommes (12 mois). Cet écart se justifie par la nature des activités généralement entreprises par les femmes essentiellement le petit commerce et la restauration.
60. Selon le secteur d'activité, la durée de prêt envisagée la plus longue est observée dans le secteur de l'élevage (environ 3,5 ans) suivie de l'agriculture (22 mois) et l'artisanat (16 mois). Selon les localités, les ruraux, qui ont exprimé des besoins de crédit les plus élevés, sont également les plus nombreux (27%) à solliciter des durées de remboursement longues (entre 2 et 3 ans) contre 14% en milieu urbain. L'agriculture, principale activité en milieu rural, a besoin d'une durée de remboursement plus longue. Le court terme est surtout envisagé en milieu urbain (78%) où le commerce constitue l'activité principale.
61. De l'analyse de l'utilisation des crédits déjà reçus (ECVU/), il ressort que les crédits ne sont que partiellement utilisés pour l'objet déclaré. Dans la réalité, une partie importante de ces crédits (environ 20%) est affectée à la couverture de dépenses de santé.
62. Selon l'ECVU/ECVR les centrafricains envisagent de contracter un crédit principalement pour l'investissement (80% des populations urbaines et 62% de celles vivant en milieu rural). De même, entre 5.6% et 6.6% des populations vivant respectivement en milieu urbain et rural, demandent un crédit en vue de la construction/réhabilitation d'une maison ou d'un local.

La demande de services d'épargne

63. Les principales raisons de la constitution de l'épargne sont la survenance d'imprévus, la santé et les investissements mais le volume d'épargne mobilisée par le secteur microfinancier est très bas.

64. En terme de capacité à épargner, L'EDOSMF estime à 23% la proportion des acteurs économiques dont l'épargne mensuelle est nulle tandis que 27% ne peuvent épargner mensuellement que des montants inférieur ou égal à 10.000 FCFA. 29% de la population déclarent avoir une épargne mensuelle entre 10.000 et 50.000 contre 20% qui peuvent épargner plus de 50.000FCFA par mois.
65. L'analyse du niveau de l'épargne par entité économique permet de noter que le montant de l'épargne mensuelle chez les femmes est plus faible (25.000 FCFA). Les hommes et les MPME enregistrent des épargnes mensuelles respectivement de 94.196 et 60.133 FCFA. Les OPR et les OAC ont des capacités plus faibles de mobilisation d'épargne : elles sont respectivement de 51.000 FCFA et 34.000 FCFA. L'artisanat (73.000 FCFA), le commerce (59.000 FCFA) et l'élevage (40.000 FCFA) sont les secteurs dont la capacité d'épargne mensuelle est la plus élevée. L'agriculture dégage les valeurs plus basses en relation avec la faible rentabilité actuelle des produits agricoles.
66. Le faible niveau de l'épargne monétaire ne signifie pas forcément que l'épargne dans le pays soit faible. Des facteurs comme la pratique de thésaurisation ne contribuent pas à améliorer le niveau de l'épargne formelle. L'épargne mobilisée à travers les groupes de tontines qui n'alimente donc pas le circuit formel constitue également un autre élément à prendre en compte dans l'analyse du niveau de l'épargne.
67. L'analyse de la domiciliation de l'épargne montre que plus d'un tiers des centrafricains en MU gardent au moins une partie de leur épargne à la maison tandis qu'en MR cette proportion passe à 57%. Ceux qui gardent la totalité de leur épargne à la maison représentent respectivement 28,7% en MU et 49,8% en MR.
68. Enfin, si on prend en compte la population qui est en mesure de générer une épargne monétaire, les taux de thésaurisation augmente de manière significative: 67,5% en milieu urbain et 88,5% en milieu rural. Les trois banques commerciales de la place et l'ensemble des EMF n'arrivent à mobiliser qu'environ 9% de l'épargne globale en milieu urbain et un peu moins de 2% en milieu rural. 17% des centrafricains en MU mobilisent leur épargne à travers les circuits informels (tontines, amis et parents) et ce taux chute à 13% en MR.
69. Compte tenu du fait que l'EDOSMF s'est adressée principalement aux opérateurs économiques et a été réalisé 3 ans après les événements politico-militaires dans une période de calme relative, il montre un taux de participation aux tontines qui s'élève à 45% et atteint 70% auprès des femmes
70. Selon l'ECVU/ECVR, les cotisations, estimés sur une base journalière, sont en moyenne de 1.300 FCFA en MU et de 491 FCFA en MR ; selon l'EDOSMF, les cotisations moyennes sont de 3.600 FCFA.
71. Environ 50% des participants aux tontines en MU cotisent journallement des montants supérieurs à 300 FCFA tandis qu'en MR ceux cotisant moins de 300 FCFA représentent plus de 72%. Selon l'EDOSMF, qui prend en compte les cotisations des groupements et associations de base, cette proportion n'est que de 47%.
72. La sécurisation de l'épargne est le principal besoin des populations aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Les demandes souvent exprimées pour les services d'épargne concernent : l'implantation d'EMF dans les localités qui en sont dépourvues; la sécurité physique des EMF, la possibilité que ces EMF soient protégés par des éléments de sécurité.

La Demande d'autres produits et services financiers et non financiers, l'estimation de la demande potentielle de crédit et l'estimation de l'épargne à mobiliser.

73. Les nouveaux besoins exprimés par les populations sont motivés d'une part par la dégradation des infrastructures de communication et d'autre part, par les risques inhérents à la détention d'argent liquide dans un environnement peu sécurisé, imposant des coûts supplémentaires à la mobilité des personnes, des

biens et des services. Le transfert d'argent, le micro leasing et la micro assurance santé constituent de nouvelles demandes exprimées par les populations. Outre les demandes se rapportant directement aux produits et services financiers, les entités économiques ont exprimé des besoins de formation, d'encadrement et de suivi pour une meilleure appropriation des services de microfinance.

74. L'estimation de la demande potentielle de crédit sur la base des hypothèses et scénarii (cf. annexe 4) retenus se situe entre 111 685 565 092 FCFA et 223 425 835 392 FCFA (218 991 304 et 438 089 873 dollars US.). Les montants des crédits effectivement accordés par le secteur ne représentent que 0,66% de la demande potentielle globale.
75. L'estimation de l'épargne mobilisée à partir des données relatives aux cotisations journalières dans le circuit des tontines situe l'épargne drainée par les tontines entre 31 et 77 milliards de FCFA.

Les contraintes et opportunités de développement du secteur

76. Les EMF font face à des contraintes de deux ordres : des contraintes exogènes et celles endogènes
77. Les contraintes exogènes sont d'ordre géographique/démographique, économique et social, institutionnel, réglementaire et opérationnel.
78. Les contraintes endogènes se réfèrent au manque de professionnalisme, au faible développement de nouveaux produits, aux difficultés liées au remboursement des crédits, aux problèmes liés à l'implantation d'EMF en milieu rural, à l'insécurité et à la viabilité des EMF.
79. En dépit des contraintes, les opportunités de développement du secteur existent et concernent la disponibilité des partenaires à financer le secteur et à renforcer les capacités techniques des intervenants, la possibilité de raffermissement des relations entre le secteur et les banques, le développement de nouveaux produits, l'évolution de la situation économique, la collaboration avec les partenaires techniques sur le terrain.

Les mesures et recommandations pour la relance du secteur

80. Au niveau de l'Etat :
 - Accélérer la procédure de formulation de la stratégie nationale de microfinance et produire une déclaration de politique nationale de microfinance ;
 - Promouvoir le renforcement des capacités techniques de la Cellule de Microfinance ;
 - Améliorer les conditions favorisant la circulation des biens et des personnes et améliorer la situation des infrastructures (routes, électricité, télécommunication) surtout en encourageant les entreprises de téléphonie mobile à s'implanter davantage dans les villes secondaires et en milieu rural ;
 - Promouvoir un cadre juridique et fiscal qui puisse favoriser la création d'autres initiatives dans le secteur ;
 - Multiplier les actions de plaidoyer auprès des bailleurs de fonds et favoriser la coordination des différentes parties prenantes au secteur.
81. Au niveau des EMF :
 - L'adoption par les EMF des pratiques optimales (best practices) et l'appropriation des notions de viabilité et pérennité ;
 - Des actions de sensibilisation de grande envergure auprès de la population sur la culture de l'épargne ;
 - Rechercher et promouvoir tout partenariat en vue d'améliorer les niveaux des ressources des EMF (fonds de garantie, ligne de refinancement...) et de leurs capacités techniques ;

- Promouvoir dans le pays, l'émergence de structures d'appuis techniques (bureaux d'étude, centres de formation) afin qu'elles assurent l'accompagnement des EMF.
- Développer des produits adaptés aux besoins des groupes cibles en mettant un accent particulier sur des crédits à moyen terme plus adaptés au financement du secteur rural et sur des produits novateurs (micro-leasing, transferts d'argent, micro-assurance)
- Adopter les nouvelles technologies en vue de réduire les coûts de transaction,
- Garantir la sécurisation de leurs bâtiments et de leurs ressources financières (police d'assurance, gardiennage, renforcement des locaux) ;

82. Au niveau des partenaires au développement

- Rechercher des actions à mener en synergie en se référant aux grands axes de la future stratégie nationale de Microfinance ;
- Encourager les EMF partenaires à se déployer en milieu rural en les dotant des moyens d'interventions adéquats;
- Tenir compte dans l'affectation des ressources de crédit du niveau des montants et des durées appropriées aux activités rurales (agriculture, élevage etc) et de la nature des besoins des groupes cibles
- Promouvoir les échanges, les bourses ou les voyages d'études et des subsides en vue de renforcer l'expertise des jeunes diplômés et promouvoir les activités de recherches liées à la microfinance.
- Appuyer techniquement et financièrement, avec continuité les EMF à fort potentiel ;
- Développer toute forme de partenariat, synergie et coordination entre les EMF (appui à l'APEMF) ;
- Appuyer le secteur à se doter d'une centrale de risque afin d'identifier les mauvais emprunteurs et minimiser ainsi les risques de non remboursement des prêts.
- Accompagner le Gouvernement à la mise en place d'outils financiers du type fonds de garantie et lignes de refinancement dédiés au secteur ;
- Soutenir le renforcement des capacités des EMF et des autres structures d'appui et d'accompagnement, bureaux d'études locaux, centres de formation, APMF, Comité National, Cellule de Micro finance).

83. Au niveau du secteur bancaire

- Développer les relations partenariales avec le secteur en vue de drainer vers le secteur bancaire via les EMF, les ressources en milieu rural
- Assouplir les conditions d'accès aux ressources d'emprunt aux EMF ;
- Participer activement à la gestion des fonds de garantie ou des lignes de refinancement que viendraient à mettre en place des bailleurs de fonds.

84. Au niveau de l'APEMF

- jouer pleinement son rôle en tant que cadre de concertation, de coordination et de promotion du secteur;
- Attirer l'attention du Gouvernement en élaborant des propositions concrètes en vue de rendre le cadre réglementaire plus adapté au contexte centrafricain.

Possibilités pour l'extension de la couverture géographiques des EMF

85. Le taux de pénétration du secteur estimés à 1,22% prouve que le marché est encore en friche.

86. L'étude menée (EDOSMF) dans le 8 Préfectures de la RCA recommande l'installation de nouveaux EMF dans les zones suivantes :

A l'est : Mbomou – Basse Kotto

Bangassou, Alindao et à Mobaye (centre commerciale) avec des points de vente ouverts dans les autres communes de la préfecture avec des rattachements selon la proximité et les ressorts sociaux en cours.

Au centre-sud : Kémo et Ouaka

Bambari et des points de vente dans les autres sous-préfectures et Sibut

Au sud-ouest : Lobaye

Mbaïki, Pissa et Boda.

Au nord : Ouham et Ouham Pendé

Bozoum et à Paoua-centre

A l'ouest : Ombella Mpoko et Nana Mamberé

Appuis multiformes aux CEC du réseau UCACEC sur l'axe Bangui Bouar et au réseau de CVECA.

L'étude recommande la création d'antennes UCACEC en province en vue d'assurer les activités de contrôle et suivi en attendant éventuellement la création d'un réseau distinct. Ceci dans l'esprit de constituer un jour une fédération avec les caisses de Bangui.

Mesures et recommandations relatives au renforcement des capacités financières des EMF

87. Pour répondre à la contrainte majeure à laquelle les EMF font face, l'étude recommande la création d'un fond National de promotion de la microfinance et d'un fond de garantie (dont les contours restent à documentés) ainsi que des lignes de refinancement. au profit du secteur ;
88. La mise en place de subventions d'investissement et de fonctionnement pour permettre aux EMF de faire leur politique ;
89. Pour tenir compte du fait que l'approche mutualiste ne convient pas à l'ensemble des populations, l'étude recommande la dotation des CEC des sites de Bambari, Bangassou, Mbaïki, Bozoum, Bouar et de Bossangoa et certaines de Bangui, des lignes de crédit destinés à financer des groupes cibles particuliers (agriculteurs, koli-wali gala, artisans etc).

I. Approche Méthodologique

1.1. Approche méthodologique pour l'analyse de l'offre

Pour tenir compte du temps imparti à la conduite de l'étude (1,5 mois), la méthodologie retenue par l'équipe des consultants pour diagnostiquer l'offre des services financiers a comporté les étapes suivantes :

i) Sélection des EMF devant faire l'objet d'analyse. La sélection a été opérée en tenant compte de l'itinéraire retenu pour la collecte des données à l'intérieur du pays. Ainsi, les unités de base suivantes ont été retenues :

- ✓ CMCA : Ensemble caisses des 7 caisses du réseau
- ✓ UCACEC: Boali, Ladoumi, Yaloké, Bouar et Bossangoa en provinces et l'ensemble des 5 caisses de Bangui
- ✓ F.E.C. : Caisse de Yangossamba
- ✓ Caritas: Banque de Sécurité Alimentaire (Ndolobo)
- ✓ Autres expériences : ASPEC, CARITAS, CIFAD, Ambassade Chrétienne, Coopérative d'épargne et de crédit (CEC).

En tout 20 unités de base ont été retenues pour les besoins de l'analyse de l'offre.

ii) Confection d'une grille pour la collecte des données et les entretiens avec les responsables des unités retenues ;

iii) L'administration des grilles aux travers d'entretiens avec principalement les gérants des unités de base assistés d'un membre au moins des comités de gestion ou d'administration

iv) Dépouillement des données collectées

v) Analyse et élaboration du rapport relatif l'offre

1.2. Approche méthodologique pour l'analyse de la demande

Les données des « *Enquêtes sur les conditions de vie des ménages urbains et ruraux* » (ECVU/ECVR 2003) permettent de saisir les comportements et les besoins des ménages vis à vis de l'épargne et du crédit. Ces enquêtes n'avaient pas pris en compte les besoins des microentreprises, des groupements et associations de base aussi bien en milieu urbain que rural.

Afin de prendre en compte la demande de cette catégorie d'acteurs, une enquête a été conduite dans le cadre de la présente étude. L'enquête intitulée « *Enquête sur la demande et l'offre des services microfinanciers en RCA* » (EDOSMF_2006) s'est déroulée sur la période du mois de juillet 2006 dans 08 préfectures et à Bangui.

1.2.1. Critères de choix, définition et typologie des groupes cibles dans le cadre de l'EDOSMF.

L'étape préliminaire a consisté à élaborer des guides d'entretien pour la collecte des informations auprès des groupes cibles. Les groupes cibles retenus sont essentiellement les associations ou groupements menant des activités économiques (les organisations professionnelles rurales -OPR, les micro, petites et moyennes

entreprises - MPME²) et celles qui mobilisent et gèrent les ressources financières de la communauté (les Associations des Parents d'élèves, les comités de gestion des pharmacies, hôpitaux ou dispensaires, les comités de gestion des points d'eau) communément appelées Organisations à assise communautaire - OAC. Accessoirement, quelques ménages et certaines associations impliquées dans la mobilisation sociale ont été pris en compte.

1.2.2. Couverture géographique.

Le choix des zones couvertes par cette enquête a dû prendre en compte plusieurs contraintes.

- La contrainte temporelle: Il a fallu du temps pour mener les enquêtes de terrain aussi bien à Bangui qu'à l'intérieur du pays ;
- Les contraintes logistiques et financières ;
- Le choix des zones à visiter afin de disposer de données pour des questions de représentativité ;
- Les contraintes d'ordre sécuritaire sur une partie des zones retenues ;
- L'état dégradé des routes à l'intérieur du pays.

En définitive, 08 des 16 préfectures que compte la RCA ont été retenues et couvertes par cette enquête³. Ces préfectures présentent des caractéristiques agro écologiques, démographiques et économiques assez différentes et représentatives de l'ensemble du pays. Leur accessibilité en terme d'infrastructure, de communication (route, téléphone, internet) et d'éloignement par rapport à la capitale constitue un ensemble de facteurs de différenciation. Ces différences confèrent à chaque localité une certaine spécificité déterminante dans la manifestation des besoins de services financiers auxquels les EMF doivent répondre.

II. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SECTEUR FINANCIER EN RCA

2.1 Le secteur bancaire

Le secteur bancaire en RCA regroupe une banque d'émission, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) à Bangui avec un démembrement à Berbérati dans la région sud-ouest (non encore opérationnelle), trois banques commerciales que sont la Banque Internationale pour le Centrafrique (BICA), la Commercial Bank Centrafrique (CBCA) et la Banque Populaire Maroco-Centrafricaine (BPMC). Elles ont une couverture géographique limitée à la capitale et à deux villes de l'intérieur du pays. La BICA dispose d'une agence à Berbérati, la CBCA est présente à Bouar et envisage l'ouverture d'une agence à Berberati et au Km5 à Bangui. La BMPC dispose de deux guichets à Bangui.

Par le passé, des banques de développement ont été créées avec quelques agences implantées à l'intérieur du pays. Leur espérance de vie n'a guère dépassée les dix années et elles ont rapidement fait

² Diverses définitions et caractérisations des MPME existent dans la littérature spécialisée. Dans le contexte de cette étude, on peut définir comme MPME, une entité économique dont les principaux facteurs de production (capitaux et main d'œuvre) proviennent du Chef d'entreprise ou de sa famille. En outre, les MPME se caractérisent par un petit nombre d'employés, un faible niveau d'investissement et un faible niveau de chiffre d'affaires.

³ L'enquête a couvert les localités situées dans les 8 préfectures suivantes : Ombella-Mpoko, Nana-Mambéré, Ouham, Ouham-Pendé, Kémo, Ouaka, Mbomou, Lobaye.

faillite et mises en liquidation dans les années 80 et 1990⁴. Aux cotés des banques commerciales, la Caisse Nationale d'Épargne et les Centres de Chèques postaux ont été implantées dans les années 60 et 70 dans tous les chefs lieux des préfectures et sous-préfectures, assurant ainsi la meilleure couverture géographique du pays en terme d'offre de services financiers comportant l'émission et le paiement des mandats, les comptes d'épargne à vue et à terme, les comptes courants⁵. Le transfert d'argent était déjà une pratique courante à l'époque.

La fermeture de la quasi-totalité des guichets dans les provinces pendant les années 80 et la réduction des activités à Bangui sont les conséquences de la crise persistante du secteur des Postes en Centrafrique.

En résumé, le secteur bancaire en RCA est encore embryonnaire avec une très faible couverture géographique. Sa clientèle est majoritairement composée de fonctionnaires et agents de l'Etat et quelques entreprises privées.

Le paysage bancaire centrafricain connaîtra un léger élargissement avec l'implantation future d'une filiale de la banque sahélo sahélienne dont l'agrément est en cours d'examen par la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC).

2.1.1 Couverture géographique par le secteur bancaire

Le territoire centrafricain n'est que très faiblement couvert par un réseau bancaire peu étoffé. L'offre de services bancaires est réduite à Bangui qui concentre l'essentiel des guichets. A l'intérieur du pays, l'offre de services bancaires est limitée à deux villes Berbérati et Bouar soit deux préfectures sur les 16 que compte le pays soit 1/8 de l'ensemble des préfectures. L'offre du secteur bancaire ne touche donc qu'une faible proportion de la population. Des régions entières, notamment celles qui sont très éloignées de la capitale (est et nord) sont de fait exclues du système financier national. La faible couverture bancaire du pays se traduit par un ratio de 630.000 habitants par guichet ; alors que dans les autres pays de la zone CEMAC on compte un guichet pour 110.000 - 126.000 habitants⁶.

2.1.2. Offre de services d'épargne.

Les banques commerciales de la place offrent un certain nombre de services d'épargne et de sécurisation des ressources financières.

- **Le Compte d'épargne sur livret** : est le produit d'épargne le plus accessible à une clientèle de faible revenu mais encore loin de la portée des pauvres. En effet, l'ouverture d'un compte d'épargne sur livret exige une première mise de fonds allant de 25 000 FCFA (BICA) à 100 000 – 200 000 FCFA (BPMC). Au niveau de certaines banques un solde permanent obligatoire de 50 000 FCFA est exigé.
- **Les comptes à terme rémunérés** sont uniquement accessibles à une catégorie de clientèle disposant de ressources. Les ressources bloquées sur ces comptes sont rémunérées et le dépôt minimum est de 1 000 000 FCFA.

⁴ Ce sont : La Banque Nationale de Développement (BND) créée en 1961, La Banque Nationale Centrafricaine de Dépôt (BNCD) créée en 1971, la Banque Centrafricaine d'Investissement (BCI) créée en 1975 et la Banque de Crédit Agricole et de Développement (BCAD) créée en 1984.

⁵ La CNE comptait, en 1986, 74.000 épargnants pour un montant total de 565 millions de FCFA d'épargne (source BEAC)

⁶ Note BEAC, 1993.

- **Les comptes à vue ou compte chèque** sont ceux ouverts par les salariés des administrations publique et privée pour la domiciliation de leurs salaires. Un solde nul est admis sur ces comptes mais pour l'ouverture un niveau de salaire minimum de 200 000 FCFA est requis avec un premier versement de 150 000 FCFA.
- **Les comptes courants** sont en général réservés aux entreprises, aux entrepreneurs individuels (artisans, professionnels etc.) pour leurs transactions.
- **Le compte Epargne / Crédit « Gogoro » de CBCA** est un produit mis en place par la CBCA, permettant à un large éventail de la clientèle d'épargner en vue d'accéder au crédit. Selon les échéances retenues pour l'épargne (6 mois, 9 mois et 12 mois), l'épargnant peut bénéficier d'un crédit équivalent respectivement à 2 fois, 2,5 fois et 3 fois le montant épargné. Par un système revolving, le client peut rembourser le crédit tout en continuant d'épargner.

Le taux de rémunération de l'épargne sur la base du taux minimum fixé par la banque centrale varie de 4,75% à 5%. Pour les comptes à terme, le taux de rémunération au niveau des banques primaire est négociable entre la banque et le client en fonction du terme et du montant des dépôts.

La formule d'épargne sur livret proposée par les banques pourrait attirer la clientèle pauvre à faible revenu si les conditions étaient assouplies. Celle de la BICA qui nécessite une somme de 25 000 FCFA pourrait attirer la clientèle à faible niveau de revenu si la banque entreprenait des actions de sensibilisation.

Les deux principaux services offerts pour la sécurisation de l'épargne sont:

- La location de coffres forts,
- le ramassage de fonds in situ auprès d'une clientèle ciblée, mobilisant d'importantes sommes d'argent, par l'ouverture de guichets directement auprès de cette clientèle.

2.1.3. Offre de services de crédit

Les services de crédit offerts à la clientèle sont de deux types:

- **les crédits de trésorerie** qui sont des crédits à court terme regroupant, les facilités de caisse, les découverts, l'escompte, les avances à l'Etat et les crédits relais. Ce type de crédit permet à la clientèle de faire face à des besoins de fonds de roulement ou des besoins de consommation ou faire face à des problèmes ponctuels de trésorerie. Les produits spécifiques offerts par la BICA sont les prêts scolaires, les prêts pour l'Arbre de Noël et les prêts vacances.
- **Les crédits à moyen et long terme**, destinés aux investissements et remboursables à des échéances plus longues. Le produit spécifique offert par la BICA (crédit à moyen terme sur une échéance allant jusqu'à 3 années) est le **Créditmatic** destiné à une clientèle privilégiée percevant de hauts salaires.

Les banques, en plus de ses produits offrent également des crédits de campagne (essentiellement pour le secteur agricole), les crédits d'accompagnement (marchés publics), des crédits et escomptes documentaires.

2.2. Le secteur de la microfinance

2.2.1 Situation actuelle du secteur

Les interventions structurées dans le secteur de la microfinance en RCA ont démarré seulement dans les années 90. Cependant, dans de nombreux pays d'Afrique, des réseaux d'institutions de microfinance datent des années 60 et 70 tel est le cas du réseau de CAMCUL au Cameroun (1963) et des Banque Populaire du Rwanda (1975). Le projet PARDEP qui a mis en œuvre des activités de microfinance à travers VITA micro entreprises, est la première expérience structurée que le pays a connue. Ce secteur a pris de l'essor avec le projet qui a soutenu à partir de 1992, la mise en place du réseau des caisses du Crédit Mutuel de Centrafrique (CMCA).

Au plan financier, le secteur de la microfinance à fin 2005, représentait un encours d'épargne de 2,56 millions de FCFA soit environ 7% de l'encours des dépôts du secteur bancaire de la RCA contre 10% à fin 2002. Sur la même période, l'encours de crédit du secteur estimé à 1,028 millions de FCFA représente 1,9% de l'encours des prêts bancaires.

Le paysage de la microfinance est formé d'une trentaine d'EMF regroupant des caisses/coopératives d'épargne et de crédit, de volets microfinance de projets ou ONG. La situation des intervenants est résumée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1. O: Répartition des EMF selon la typologie

	Typologie	Nombre de structures de base
Structures Agrées		
CMCA	Coopérative	7
UCACEC	Coopérative	5
Structures non agréées		
CMCA	Coopérative	2
UCACEC	Coopérative	9
ASPEC	Coopérative	01
CEC	Coopérative	01
CVECA (Cedifod)	Coopérative	01
CIFAD	Crédit Direct	01
CARSA	Coopérative	01
Projet BANGASSOU	Crédit Direct	06
CARITAS	Crédit Direct	01
Ambassades Chrétienne	Crédit Direct	01
	Total	36

Source : EDOSMF 2006

Au plan réglementaire, il faut rappeler que la RCA est un des six pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui a adopté la nouvelle réglementation en vigueur dans la zone CEMAC. Cette réglementation devenue opérationnelle depuis avril 2005, ne semble pas être connue de la majorité des acteurs du secteur. La réglementation est aussi accompagnée par les 21 normes prudentielles de la COBAC qui entreront en vigueur en avril 2007.

Au niveau du cadre institutionnel, on retrouve trois structures : la Cellule Microfinance (CMF), le Comité National de la Microfinance et l'Association des Professionnels des Etablissements de Microfinance en RCA.

La Cellule Microfinance (CMF) a été créée en 2003 au sein du Ministère des Finances et du Budget. Cet organe étatique est chargé du suivi et du contrôle des activités de microfinance sur l'ensemble du territoire. Elle a pour mission essentielle d'étudier les dossiers d'agrément des EMF avant leur transmission à la COBAC pour avis conforme. Elle sert de liaison entre les EMF et la COBAC. La Cellule de Microfinance est devenue opérationnelle en mai 2006 à la suite d'un long processus de redynamisation.

Les différentes parties prenantes du secteur de la microfinance en RCA (le Gouvernement, les EMF, les banques, les ONG, etc...) se sont organisés et ont créé en mai 2006 le Comité National de la Microfinance. Cet organe a pour objectif principal de susciter et promouvoir toute initiative ou action en vue de développer le secteur de manière durable.

Enfin, les deux EMF agréés par la COBAC, le CMCA et l'UCACEC, ont constitué en mai 2006, l'Association des Professionnels des Etablissements de Microfinance en RCA (APEMF-CA). L'APEMF-CA a pour missions d'assurer la défense des intérêts collectifs des EMF membres et de représenter la profession auprès des instances nationales ou internationales, notamment des autorités monétaires et des bailleurs de fonds. Elle est aussi chargée d'informer ses adhérents et le public, de réaliser elle-même toute étude et d'élaborer toute recommandation en vue, le cas échéant, de favoriser la coopération entre membres ainsi que l'organisation et la gestion des services d'intérêts communs, en vue de mieux assurer la défense des intérêts collectifs des EMF membres.

L'analyse réalisée dans le cadre de l'étude ECVU et ECVR en 2003 sur le comportement du centrafricain vis-à-vis de l'épargne a fait ressortir les éléments suivants :

- i) la population capable de générer une épargne monétaire est estimée à 52% en milieu urbain et à 65% en milieu rural ;
- ii) il existe une forte propension à thésauriser la petite épargne à cause de la quasi-absence, surtout en milieu rural de structures financières (la proportion de ceux qui thésaurisent se chiffre à 35,2% en milieu urbain et 57% en milieu rural) ;
- iii) Seulement 1.5% des centrafricains en milieu urbain et de 0.8% en milieu rural épargnent auprès d'un EMF ;
- iv) 17% des centrafricains en milieu urbain mobilisent leur épargne à travers des circuits informels (tontines, amis et parents). Ce taux chute à 13% en milieu rural.

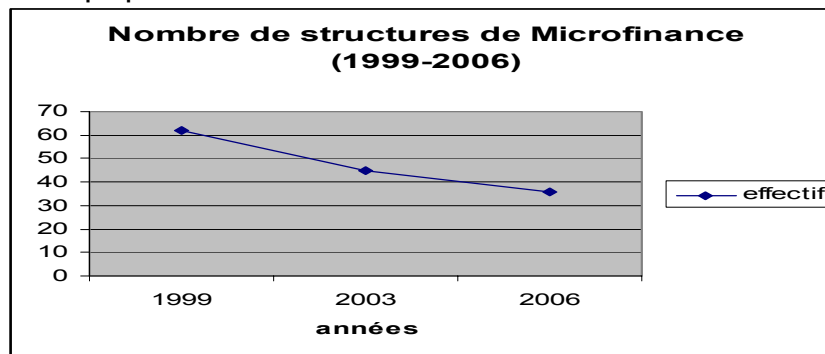
La même étude (ECVR/ECVU) a analysé les sources de crédit de la population centrafricaine et évaluer les besoins des populations en terme de crédit. De cette analyse il est ressorti que :

- ✓ Les crédits octroyés par les établissements formels de microfinance (CMCA et UCACEC), représentent 3.5% et 3.8% de l'ensemble des crédits distribués respectivement pour le milieu urbain et le milieu rural.
- ✓ La moyenne des crédits distribués par ces EMF est de 133.000 FCFA pour les bénéficiaires en milieu urbain et de 34.800 FCFA pour ceux résidant en milieu rural;
- ✓ Les acteurs semi formels (ONG, projet à volet crédit, églises, etc...), offrent des crédits à 6% des centrafricains en milieu urbain et 5.3% à ceux résidant en milieu rural;
- ✓ La moyenne des prêts octroyés par cette catégorie d'acteurs est de 120.000 FCFA urbain et de 140.000 FCFA pour résidents en milieu rural.

2.2.2. Performance globale du secteur

Le secteur de la microfinance n'a pas connu de grandes avancées en RCA comparativement aux autres pays d'Afrique où les premières expériences structurées ont également démarré dans les années 90 (Sénégal etc). On peut considérer en terme de nombre d'intervenants que le secteur a régressé. Le graphique qui suit montre la tendance baissière des intervenants depuis 1999.

Graphique 1.0: Evolution du nombre des intervenants entre 1999 et 2006



Source : EDOSMF 2006

L'étude conduite par le PNUD en 1999 dans le cadre de la formulation du plan de développement du secteur de la microfinance en RCA avait dénombré 62 unités de base fonctionnelles ou en cours de clôture. Celle conduite par la Commission bancaire en Afrique Centrale (COBAC) a recensé en 2003, 45 unités de base soit déjà une baisse de 37,7% par rapport à 1999. En juillet 2006, le secteur ne compte plus que 36 unités. Autrement dit, en l'espace 6,5 ans le nombre d'unités de base a chuté de 72,2%.

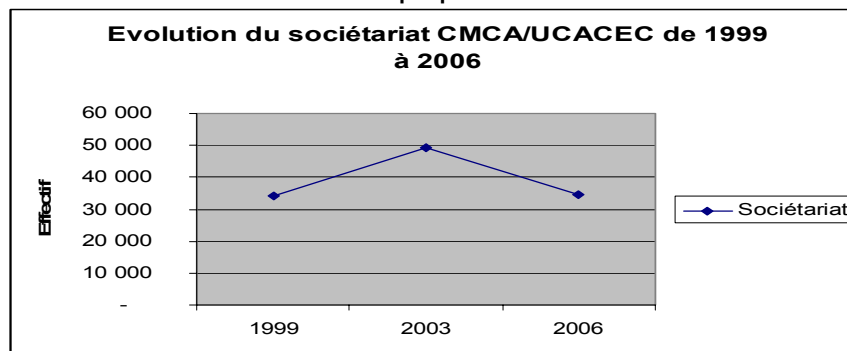
L'arrêt des projets de développement à volet crédit, la fermeture par le CMCA de ses caisses de l'intérieur du pays et de 5 caisses de l'UCACEC, expliquent la tendance baissière observée.

Etant donné la situation de quasi monopole qui caractérise le secteur, analyser la performance du secteur de la microfinance en RCA, faire une analyse de la performance du secteur, revient à analyser la performance du réseau du CMCA l'institution major et du réseau UCACEC.

On peut dire que globalement la performance du secteur en terme des principaux agrégats (en dehors du niveau des impayés) est satisfaisante.

Sur le plan du développement du sociétariat, on note une forte baisse entre 2003 et 2006.

Graphique 2.0

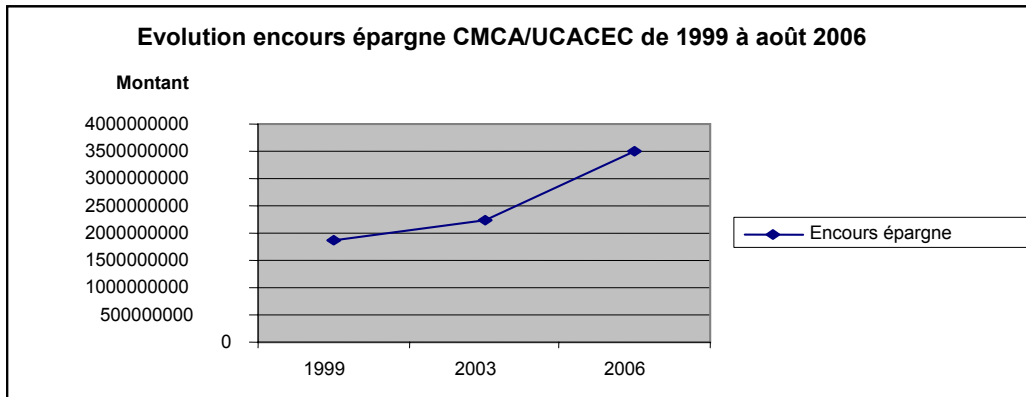


Source : EDOSMF 2006

Le sociétariat a subi une forte réduction en 2006 avec une chute de 43% et retrouve son niveau de 1999 après avoir connu une évolution positive de 44% entre 1999 et 2003. Les principales raisons de cette contre performance se trouvent d'une part, dans le nettoyage du portefeuille des sociétaires par la clôture de comptes inactifs et la fermeture de certaines caisses du réseau du réseau CMCA d'autre part.

L'évolution de l'épargne collectée est significative et progressive. L'encours d'épargne croît de 21% entre 1999 et 2003 et de plus de 58% sur la seconde période (2003-2005) en dépit de la fermeture de plusieurs caisses et le nettoyage du fichier des coptes inactifs.

Graphique 3.0

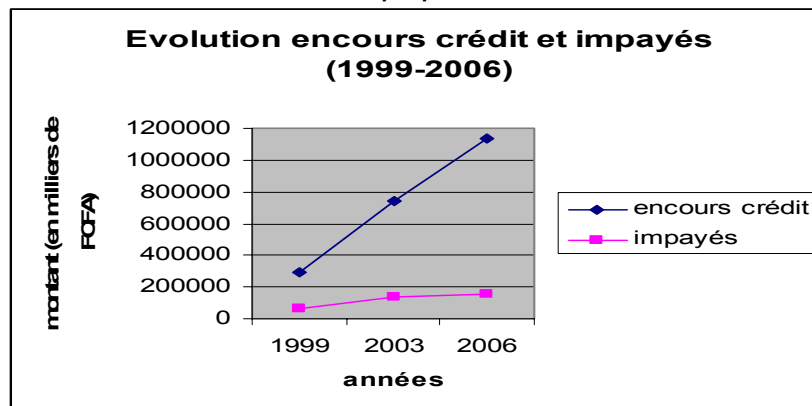


Source : EDOSMF 2006

La bonne tenue de cet encours est essentiellement imputable au CMCA dont l'encours est passé sur la seconde période de 2.200.000.000 FCFA à 3.455.737.163 FCFA soit 60% de croissance. Tout porte à croire que le choix stratégique pour la *croissance intensive* au lieu de celle *extensive* semble payer au niveau de l'épargne.

La situation du portefeuille des prêts semble connaître également une croissance soutenue et prend même de l'intensité sur la seconde phase considérée. Son évolution est fulgurante (146%) entre 1999 et 2003 et d'environ 54% entre 2000 et 2006. Malheureusement le taux de sinistres suit la même tendance. Les impayés connaissent une évolution de 123% entre 1999 et 2003 et continue d'évoluer entre 2003 et Juin 2006 (14%).

Graphique 4.0



Source : EDOSMF 2006

Si le taux des impayés reste croissant comme le montre la figure ci-dessus, en comparaison avec l'encours de crédit, celui-ci décroît. Il est de 21% en 1999, de 19% en 2003 et de 11% pour les six premiers mois de 2006.

III. SITUATION DE L'OFFRE DES SERVICES FINANCIERS EN RCA

3.1. Couverture géographique par les EMF

L'inégale couverture géographique du pays par les EMF est très frappante et caractérisée principalement par un déséquilibre profond entre la capitale (Bangui) et le reste du pays. On note en effet une concentration dans la capitale des acteurs au détriment des zones rurales totalement délaissées. Sur les 16 préfectures que compte le pays, seules quelques communes de quatre préfectures (Ombella Mpoko, Nana-Mambéré, Ouham et du Mbomou) sont concernées par des expériences de microfinance plus ou moins structurées.

Plusieurs éléments contribuent à ce déséquilibre observé parmi lesquels on citera la faiblesse des ressources financières et techniques des EMF, l'insuffisance voire l'absence de partenaires au développement du secteur, la persistance de poches d'insécurité dans certaines zones du pays et l'état dégradé des infrastructures routières et des télécommunications.

3.1.1 Couverture géographique par les deux réseaux

Les deux réseaux en matière de couverture spatiale n'ont pas la même vision. Si à son démarrage l'institution major avait appuyé la création de caisses de base dans certaines villes de provinces (Carnot, Boda, Berbérati, Sibut et Mbaïki, Nola, Bossembélé, Yaloké et Bossangoa) et envisagé à une époque s'étendre aux préfectures de l'est. Aujourd'hui, sa politique dans ce domaine a évolué. La situation d'insécurité, la non rentabilité de certaines caisses, les malversations financières dont se sont rendus coupables certains employés ont contraint le réseau à se replier sur Bangui. L'ensemble de ses caisses de provinces ont été fermées.

Le réseau de l'UCACEC constitué de caisses initiées dans le cadre du programme de réduction de la pauvreté, a part contre une vocation rurale. Cependant, il n'intervient pour l'heure que sur l'axe Bangui-Bouar et à Bossangoa.

3.1.2 Couverture par les autres intervenants

Au niveau des autres intervenants, Bangui reste le principal lieu de la fourniture de leurs services de microfinance. CARSA, Ambassade Chrétienne, ASPEC, CIFAD et la CEC dont les moyens d'intervention sont très limités, ne sont présents qu'à Bangui dans la capitale ou dans ses périphéries. La dizaine de CVECA promues par CEDIFOD et mises en place dans les années 90 auraient pu modifier les données sur la présence d'EMF en milieu rural ; malheureusement cette expérience n'a pas pu se consolider. Le volet crédit de l'ONG CARITAS présent dans plusieurs préfectures (Ouham, Ouham-Pendé, Lobaye, Ouaka etc) manque de vision et de professionnalisme pour avoir un impact sur les populations.

Le proto réseau du projet Forêt de Bangassou est la seule structure réellement implantée en zone rurale. Etant une expérience promue par un projet qui poursuivait en outre un objectif précis, ses activités ne concernent que six communes dans la préfecture du Mbomou à l'est du pays.

3.2 Offre de services de microfinance

L'offre de services financiers par le secteur de la microfinance à l'image de celle du secteur bancaire, est très étiquée et peu diversifiée. Elle est caractérisée par une situation de dualisme. D'un côté, l'offre formelle, essentiellement œuvre de deux réseaux : le réseau des caisses du Crédit Mutuel de Centrafrique (CMCA) et le réseau de l'Union des Caisses d'Epargne et de Crédit (UCACEC) et de l'autre, l'offre provenant des ONG de développement et des volets crédit de projets de développement. On soulignera la place non négligeable qu'occupe l'offre informelle très répandue mais peu documentée qui constitue une solution de rechange dans un contexte économique difficile et de manque d'innovation en matière de services financiers aux plus démunis. D'une manière générale, qu'il s'agisse de l'offre formelle ou informelle, elle est surtout l'affaire de structures mutualistes qui dominent le secteur.

En effet, l'approche mutualiste est de loin la plus représentée dans le paysage de la microfinance en RCA. Sur les 36 unités de base que compte le pays, plus des trois quarts d'entre elles évoluent dans le cadre de réseaux, de proto réseaux ou de caisses indépendantes de type mutualiste. Ce groupe d'acteurs est composé des réseaux du CMCA et de l'UCACEC, de proto réseaux, d'ONG de microfinance et d'ONG ayant la microfinance comme un des volets de leurs interventions.

L'approche crédit est aujourd'hui mise en œuvre par le volet crédit d'un projet de développement et une initiative caritative avec des modalités d'intervention peu professionnelles.

3.2.1. Offre du secteur formel

Cette offre, est dans sa totalité fournie par deux réseaux mutualistes qui forment le secteur formel de la microfinance en RCA.

3.2.1.1. Le Crédit Mutuel de Centrafrique (CMCA)

Première expérience réellement structurée après le projet PARDEP et son volet microfinance «VITA Micro entreprises», le Crédit Mutuel de Centrafrique (CMCA) qui s'est transformé aujourd'hui en Fédération des caisses du Crédit mutuel de Centrafrique, a démarré sous forme de projet en 1993 grâce à une subvention de l'Agence Française de Développement et avec l'appui du CICM.

L'histoire du CMCA peut être scindée en deux périodes : une « période projet » et une « période après projet ».

- **Période projet**

La période projet a connu elle-même deux phases avec deux subventions successives : la première a couvert une phase de trois ans (1993-1996) et la seconde a été mise en œuvre sur la période de 1997 à 2002.

Le Centre International du Crédit Mutuel (CICM) opérateur technique a joué un rôle de premier plan durant toute la phase projet (1993 à 2002). Il a fourni l'essentiel de l'expertise technique et son expérience acquise à travers ses interventions dans de nombreux pays africains ont permis un développement rapide du réseau. Pendant cette phase, le réseau, malgré les perturbations induites par les mutineries à répétition a compté jusqu'à une vingtaine de caisses et disposait à la fin de la phase projet des encours de 2,1 milliards et de 513 millions de FCFA respectivement pour l'épargne et le crédit pour environ 45.000 sociétaires.

La seconde phase projet qui a bénéficié d'une subvention de 1.700.000.000 de FCFA a été surtout mise à profit pour potentialiser les acquis de la première. Elle a notamment, permis d'amorcer la longue marche vers

l'institutionnalisation et l'autonomisation du réseau. C'est dans le cadre de cette phase par exemple que la contribution des caisses de base à la prise en charge des dépenses de l'organe faîtière a démarré.

- **Période hors projet**

L'arrêt des subventions de l'AFD en 2002 alors que l'institutionnalisation du réseau n'était qu'à son début, n'a pas été sans conséquence sur la vie du réseau. Les principales conséquences de cet arrêt sur la vie de l'institution sont :

- ✓ L'apparition de problèmes de couverture des charges de fonctionnement de l'organe faîtière à laquelle contribuent depuis 1997 les caisses de base ;
- ✓ Des résultats déficitaires sur les exercices 2003 à 2005 ;
- ✓ L'assèchement des réserves de l'institution du fait de nombreux cas de malversations financières dont se sont rendus coupables les agents des caisses de base.

Afin de renouer avec la croissance, la Direction Générale et la Fédération des caisses du CMCA (mise en place en 2002) ont opté pour des mesures à la hauteur de la situation :

- ✓ La Compression maximale des charges qui explique la baisse du nombre d'unités de base de 19 à 7 avec 3 points de vente;
- ✓ La fermeture de l'ensemble des caisses de l'intérieur ;
- ✓ La fermeture ou la fusion de certaines caisses de Bangui jugées peu rentables

A fin décembre 2005, les données disponibles sur les principaux agrégats du réseau sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2. O: Principaux agrégats du CMCA à fin 2005

<i>Désignation</i>	<i>Données</i>
Nombre de caisses de base agréées	7 et 3 points de vente
Sociétaires	28.000
Encours épargne	2.512 .0000.000
Encours crédit	1.017.000.000
Impayés	153.000.000

Source : EDOSMF 2006

3.2.1.2. L'Union Centrafricaine des Caisses d'épargne et de Crédit (UCACEC)

L'Union Centrafricaine des Caisses d'Epargne et de Crédit (UCACEC) est le second réseau actif en RCA après le Crédit Mutuel de Centrafrique (CMCA). Créé en octobre 2005, le réseau UCACEC est né des cendres du proto réseau des caisses d'épargne et de crédit initiées dans le cadre du Programme d'appui à la lutte contre la pauvreté (PALCP) financé par le PNUD. Ce programme disposait d'un volet microfinance dont l'exécution a été confiée au Bureau International du Travail (BIT). Dans ce cadre entre 2000 et 2002, dans les préfectures de l'Ouham, de la Nana-Mambéré, de l'Ombella-Mpoko et de quatre arrondissements de Bangui (3è, 4è, 6è et 7è) 19 caisses d'épargne et de crédit (CEC) ont été implantées. L'objectif principal de la création des CEC dans le cadre du PALCP était de promouvoir la mobilisation de l'épargne et de faciliter l'accès aux microcrédits au profit des populations démunies vivant dans les zones du programme.

La crise politico-militaire d'octobre 2002 n'a pas permis au PNUD de continuer à fournir l'appui aux caisses dont certaines avaient commencé à susciter l'engouement des populations et à mobiliser des dépôts. En

l'absence d'actions de suivi, de contrôle, de formation et de sensibilisation, certaines d'entre elles ont connu des problèmes de malversations financières qui ont découragé un grand nombre de sociétaires à s'engager dans la gestion et l'utilisation des CEC.

En vue de réorienter ses interventions dans le domaine de la microfinance en RCA, le PNUD a commandité en 2004, un audit financier et organisationnel sur l'ensemble des 19 caisses.

Le rapport d'audit a fait ressortir les éléments suivants :

- ✓ Au 31 juin 2006, l'ensemble des caisses comptait plus de 4.100 membres
- ✓ L'encours de l'épargne mobilisée représentait à la même date environ 48 millions de FCFA
- ✓ L'encours de crédit était estimé à plus de 18 millions de FCFA.

Le même rapport a recommandé également la mise en réseau des caisses présentant un potentiel de développement.

Dans le cadre d'un projet d'assistance préparatoire mis en place par le PNUD à partir de mai 2005, des appuis ont été fournis à 14 caisses retenues sur les 19 que comptait le proto réseau. Outre l'appui en termes de renforcement des capacités techniques des organes dirigeants des caisses, des soutiens ont été fournis pour la création du réseau UCACEC. Aujourd'hui, le réseau est constitué de cinq caisses qui ont été agréées par le Ministère des finances et du budget. Les autres caisses non agréées (9 au total) ont été transformées en point de vente des caisses qui ont reçu l'agrément COBAC en attendant les procédures pour leur agrément.

Le projet a également fourni des appuis pour la mise en place de l'organe faïtier (Direction du réseau) et assiste cet organe dans son fonctionnement. Les données sur ce réseau à fin 2005 sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.0: Principaux agrégats sur l'UCACEC (décembre 2005)

<i>Désignation</i>	<i>Données</i>
Nombre de caisses de base agréées	5
Sociétaires	4 071
Encours épargne	56 468 795
Encours crédit	11 118 305
Impayés	15 744 960

Source : EDOSMF 2006

3.2.2. L'Offre du secteur semi formel

L'offre semi formelle est constituée de structures mutualistes intervenant dans le cadre de réseaux en émergence (proto réseaux), de structures indépendantes ou des volets microfinance d'ONG et de projets de développement.

3.2.2.1. L'offre des proto réseaux

Le secteur semi informel compte deux proto réseaux constitués de caisses mutualistes et de six caisses d'un ancien projet de développement. Un proto réseau de 10 CVECA initié à partir de 1996 avec l'appui d'une ONG locale, ne comptant plus qu'une seule caisse fonctionnelle en 2006, fait également partie de l'offre semi formelle.

- **Les proto réseaux mutualistes**

Deux proto réseaux mis en place par l'ONG CEDIFOD (CVECA) et par l'ASPEC sont identifiés et interviennent avec l'approche mutualiste.

Les Caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées (CVECA)

Ce proto réseau de CVECA a été initié par l'ONG CEDIFOD à partir de 1996 dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï, de l'Ouham-Pendé et de la Nana-Mambéré. Sur la base d'un financement reçu du CIDR (Centre International de Développement Rural), le CEDIFOD a appuyé à partir de 1996, les populations des préfectures de l'Ouham-Pendé et de la Mambéré-Kadéï à la création de 10 CVECA. En 2002, sur des ressources du FIDA, le CEDIFOD a également accompagné les populations des villages de la préfecture de la Nana-Mambéré à se doter de leurs CVECA.

Pour diverses raisons dont la faiblesse des activités au niveau des caisses, une seule caisse (TEDOA dans la préfecture de la Nana-Mambéré) est aujourd'hui opérationnelle. Les données chiffrées sur ce proto réseau n'ont pas été fournies.

Les Caisses d'épargne et de crédit de l'ASPEC

Créée en avril 2005, l'Association pour la Promotion de l'Epargne et le Crédit (ASPEC) est l'initiative d'un collectif de jeunes diplômés pour la plupart en économie et gestion. Elle a pour objectif : i) l'appui à l'accompagnement par un dispositif technique et financier, ii) la mise en place d'une structure de financement de proximité, iii) le financement d'activités génératrices de revenus (AGR) à travers l'épargne et le crédit et enfin, iv) la promotion de l'entrepreneuriat féminin et des jeunes.

L'organisation de l'Association comprend, une Assemblée générale, un Conseil d'Administration, une Coordination et un Comité de gestion. L'Association dispose de deux caisses dont une à Bangui et l'autre en zone rurale (au village Batayanga PK37 route de Boali).

En tant que structure mutualiste, l'association a une approche atypique puisqu'elle a démarré ses activités avec des opérations de crédit. Les bénéficiaires des crédits, avec l'appui de l'Association mettent en suite en place un plan d'épargne. ASPEC a opté pour cette approche pour tenir compte de la faible capacité des ces groupes cibles à mobiliser l'épargne préalable à l'obtention de crédit dans les systèmes mutualistes.

L'octroi des prêts est basé sur des groupes de crédit solidaires calqué sur le modèle de la Grameen Bank.

A fin juin 2006, les données relatives à cette jeune structure sont les suivantes :

Tableau 40: Principaux agrégats sur l'ASPEC

Désignation	Données
Nombre de caisses de base	2
Sociétaires	144
Encours épargne	112.500
Encours crédit	860.000
payés :	34.400

Source : EDOSMF 2006

Si l'ASPEC dispose de ressources humaines qualifiées en gestion, son expertise dans le domaine de la microfinance et ses ressources financières actuelles ne lui permettent pas d'atteindre dans un délai raisonnable, les objectifs qu'elle s'est fixés.

- **Le proto réseau non mutualiste**

Le Fond d'Entreprises Communautaire (FEC)

En vue d'accompagner les populations de six communes sur les huit que compte la préfecture du Mbomou, le Projet de protection de la diversité biologique de la Forêt de Bangassou lancé en 1999, a mis en place un fond dénommé "Fond d'Entreprises Communautaires (FEC)" d'un montant de 300.000 USD (environ 160 millions de francs CFA). Les sous-préfectures couvertes par le projet sont celles de Bangassou, Bakouma et Rafai.

A sa mise en place, ce fond devait être affecté dans sa totalité sous forme de subvention au financement des initiatives à caractère économique rentables et durables en termes d'exploitation des ressources naturelles. Suite au changement de stratégie d'intervention du PNUD en juin 2000, l'affectation des ressources du FEC connaîtra alors une profonde modification.

L'enveloppe globale, en conformité avec une stratégie de pérennisation et d'institutionnalisation a été répartie entre l'octroi de microcrédits (60%), l'offre de subventions (20%) et enfin la couverture des frais de fonctionnement et d'investissements tel que la construction et l'équipement des locaux (20%).

L'expérience inédite du FEC dans le pays est marquée par deux périodes : une période pendant la vie du projet et une autre hors projet.

- **Période pendant la vie du projet**

Avec la réorientation des objectifs, le Fond a retenu comme mode d'intervention, la fourniture de crédits directs aux groupements, associations et particuliers répondant à des critères préétablis. L'organisation mise en place pour la mise en oeuvre du volet crédit est assise sur six Comités Communaux de Financement (CCF) et un Comité Préfectoral de Financement (CPF). Chaque Cellule communale de financement fonctionne sous la supervision conjointe du Bureau de coordination communale et de la Cellule préfectorale de financement (CPF).

Ces structures de type banque populaire ont pris la dénomination de Caisse mais fonctionnent selon les principes de crédit direct. Les principales attributions des six CCF sont la présélection des micro-projets et le suivi des remboursements.

A la clôture du projet en 2004, les données du projet étaient les suivantes⁷ : 456 crédits consentis au profit de 4.175 bénéficiaires dont 2.502 femmes pour un montant total de 121 783 750 FCFA. Les crédits remboursés totalisaient 48 millions de FCFA, soit un taux de remboursement de 67% seulement. L'encours à cette date était de 74 millions FCFA dont environ 18 millions (soit 26%) contaminés. On notera que les crédits octroyés sur la période ont pu générer des intérêts de 5,4 millions de FCFA et les liquidités mises en placement à la banque ont rapporté 2 millions d'intérêt.

⁷ Rapport final du projet 2003

- **Etape hors projet**

Avec l'arrêt des activités du projet en 2003, le dispositif prévoyant la prise en charge du FEC par la communauté a été actionné. Ainsi, le projet a transféré à la communauté l'ensemble des acquis de la première phase c'est-à-dire : i) l'enveloppe globale estimée à hauteur de 130 millions de FCA dont 53 millions logés en banque et 74 millions représentant le montant des crédits en cours ; ii) immobiliers et mobiliers et outils de gestion.

Un cadre technique pris en charge par le projet intérimaire a été maintenu pendant une année pour assurer la supervision et la coordination des activités des six caisses.

La décentralisation de la gestion du FEC préparée pendant la phase projet et visant le transfert aux communes (CCED) l'ensemble du processus d'octroi des crédits (allant de la réception des demandes et au déblocage des prêts) a été mise en œuvre.

Pour mener les activités de crédit, les CCED disposent de l'encours de crédit (74 millions de FCFA) à la fin du projet qui devait servir de fonds de crédit. Chaque CCED devant s'efforcer à financer de nouveaux prêts dans sa zone de juridiction en récupérant les crédits en cours à la clôture du projet.

A fin mai 2006, les données disponibles sur le FEC décentralisé se présentent comme suit :

Tableau 50 : Principaux agrégats du FEC

Désignation		Données
Nombre de caisses de base		6
Sociétaires/Clients		4245
Encours épargne		0
Encours crédit		63.000.000
Impayés:	Montant	58.000 000
	Pourcentage	91%

Source : EDOSMF 2006

Le FEC pour des raisons liées au manque d'expertise interne ne collecte pas encore l'épargne de sa clientèle.

Un Comité technique impliquant les autorités locales et les bénéficiaires est mis en place depuis deux ans pour les activités de suivi dans le but de pérenniser les acquis de la première phase.

3.2.2.2 Les autres établissements du secteur semi formel

- **Les structures mutualistes indépendantes**

La Caisse Mutuelle d'épargne et de crédit (MEC) de l'ONG CARSA

La Central African Republic Supporting Association (CARSA) est une Organisation Non Gouvernementale créée en 1996 dont les activités ont démarré en 1998, poursuit des objectifs socio-économiques. Elle dispose de trois volets : la formation, le volontariat et la microfinance.

Le volet microfinance lancé en 1998 vise à appuyer les initiatives des populations (qui ont adhéré à l'association) par l'octroi de crédits dans les domaines du petit commerce, de l'artisanat, du petit élevage et

de l'agriculture. Afin de conduire ce volet, CARSA dispose d'une ligne de refinancement d'un montant de 3 millions de FCFA renouvelable tous les ans.

Les crédits octroyés entre 98 et 99 pour un montant global de 2.452.500 FCFA ont permis de financer dix neuf microprojets à un taux débiteur de 10% l'an. Pour différentes raisons dont la jeunesse de l'expérience et les perturbations politico-militaires, le taux de remboursement a été assez médiocre (aux alentours de 55,27%⁸). Cette expérience a concerné aussi bien des arrondissements de Bangui que des villages à la périphérie de Bangui (axes Damara). Entre 2000 et 2001, aucun crédit n'a été octroyé. L'institution s'est donnée le temps pour prendre un nouveau souffle. C'est à partir du mois d'août 2003 que l'octroi des crédits a repris avec des procédures appropriées en abandonnant les zones rurales qui ont connu les taux d'impayés les plus élevés.

Depuis 2005, CARSA s'est lancée dans la collecte de l'épargne sans que ces textes de base ne soient amendés pour tenir compte de la nouvelle activité. Les données chiffrées les plus récentes sur le volet microfinance de l'organisation sont présentées dans le tableau qui suit.

Tableau 60: Principaux agrégats de l'ONG CARSA à juillet 2006

Désignation		Données
Nombre de caisses de base		1
Sociétaires		1.600
Encours épargne		2.197.300 FCFA
Encours crédit		5.059.750 FCFA
Impayés	Montant	232.555 FCFA
	Pourcentage	3%

Source : EDOSMF 2006

La Coopérative d'épargne et de crédit (CEC)

Dernière née des EMF en RCA, la Coopérative d'épargne et de crédit (CEC) située dans le 5^{ème} arrondissement de Bangui est une initiative de jeunes diplômés ressortissants du Bénin (Cotonou) où sont répandues les structures mutualistes dont un des majors connus est le FECECAM.

Les activités de la coopérative ont démarré en juillet 2006 avec pour objectif d'attirer vers le secteur structuré, la clientèle du secteur informel.

La CEC a démarré ses activités avec deux produits d'épargne, le Kélemba et l'épargne sur livret. A la date du 1^{er} août 2006, l'organisation compte plus de 700 membres adhérents au produit kélemba et 49 épargnants ordinaires. A la même date, les ressources de Kélemba mensuellement collectées oscillent entre 300 à 400.000 FCA tandis que l'encours d'épargne est estimé à 500.000 FCA.

Tableau 70: Principaux agrégats de la CEC à juillet 2006

Désignation		Données
Nombre de caisses de base		1
Sociétaires		49
Encours épargne		500 000
Encours crédit		0
Impayés :		0

Source : EDOSMF 2006

⁸ Plan national microfinance, IF CAMARA et Léon KOYANDONDRI , Déc. 1999

- **Les structures non mutualistes ou de type crédit direct**

Le paysage de la microfinance en RCA est très pauvre en institutions de crédit direct. L'insuffisance des ressources financières des promoteurs expliquerait la faiblesse du nombre d'EMF ne faisant pas de l'épargne un préalable à l'obtention du crédit. L'absence de mécanismes financiers souvent indispensables pour soutenir cette modalité d'intervention serait à l'origine de la sous représentation d'EMF de crédit direct. Cette approche a été surtout observée dans le pays avec les projets de développement dans le but d'accompagner leurs actions de développement. Avec la suspension des financements de la plupart des bailleurs initiateurs de projets, ces expériences ont presque disparues. Certains opérateurs privés qui ont tenté de se lancer dans cette voie ont du rapidement abandonné. Tels ont été les cas de Best Fonder Microfinance, de VAREL etc.

Trois structures sont identifiées à l'heure actuelle comme appartenant à ce groupe. Il s'agit des volets crédit de CARITAS Centrafrique, du CIFAD et du volet crédit de l'ONG Ambassade Chrétienne.

Le CIFAD

Le CIFAD/CA, filiale du Comité International des Femmes Africaines pour le Développement a été créée en 1990 a comme zones de rayonnement, les préfectures de l'Ombélla-mpoko, de la Kémo, de la Ouaka, de la Basse-Kotto et de la Lobaye. Cette institution est la première initiative féminine de financement mise en place par des femmes pour servir des femmes en vue de favoriser leur intégration dans le processus de développement. Le groupe cible du CIFAD est constitué des associations et groupements féminins.

Après un diagnostic participatif auquel les associations et groupements féminins de la zone d'intervention ont été impliqués, la décision d'orienter prioritairement les actions de l'ONG vers une amélioration du capital de démarrage de ces groupes cibles a été prise.

Pour mieux répondre aux attentes financières de son groupe cible, une caisse mutuelle des Cifadiennes de Centrafrique a été créée en 1996 avec comme objectif, le financement de projets émanant des organisations féminines de base. La gestion de la structure est assurée par un comité de gestion de 7 membres élus pour une durée de 2 ans renouvelables.

Structure en principe mutualiste, le CIFAD a démarré les activités de crédit en 1996 et ne collecte pas d'épargne à ce jour. Les crédits octroyés sont des crédits à 90 jours pour les activités de commerce à un taux d'intérêt de 15% et des crédits à 180 jours facturés à 10% pour le financement d'activités agricoles. L'activité de crédit a été conduite en trois phases. Au démarrage des activités, 25 crédits de 50.000 FCFA ont été octroyés à des groupements comptant 140 membres. Les différents soubresauts qu'a connus le pays entre 1996 et 1997 ont causé la destruction du siège de l'organisation et fortement perturbé le remboursement des prêts consentis. Au sortir de ces crises, le volet crédit de l'institution a bénéficié d'un soutien financier de 5 millions de FCFA fourni par l'UNFPA. Cet appui a permis la distribution de 18 crédits à des groupements de Bangui pour 86 bénéficiaires à raison de 60.000 FCFA maximum par femme. En 1999, 3.750.000 FCFA de crédits ont été distribués à 18 femmes pour des montants moyens de 200.000 FCFA pour le financement des activités de petit commerce essentiellement.

En 2003, de nouveaux prêts ont été consentis à 14 membres pour une valeur d'environ 2 millions de CFA. Confrontés aux problèmes de remboursement, le Comité de gestion du CIFAD a décidé de la suspension des activités de crédit en attendant de se restructurer⁹.

Les crédits de l'ONG Ambassade Chrétienne

Ambassade Chrétienne, organisation non gouvernementale a initié en 2003 ses activités de crédit sur la base de fonds propres. L'ONG a injecté sur 2003 et 2004 environ 6,7 millions de FCFA destinés exclusivement au financement d'AGR. Pour cause de niveau élevé d'impayés (taux de 43% en 2003 et de 73% en 2004) qui ont asséché les ressources de crédit, les octrois en été suspendus en 2005.

Fort des leçons tirées de cette expérience malheureuse, l'organisation a décidé de la création d'une caisse d'épargne et de crédit. Les textes de base sont élaborés et les ressources sont disponibles pour un démarrage en début en 2007.

Caritas

Cette ONG catholique présente dans les huit diocèses de la RCA intervenant dans le domaine des œuvres sociales dispose depuis plus de deux décennies d'un volet crédit géré par le Service de Développement et Promotion Humaine (SDPH) avec l'appui de partenaires tels que CARITAS-France, IPHD (USA) etc. Ce volet est mis en œuvre en recourant au crédit direct au profit de groupes cibles constitués de familles vulnérables. Des sommes importantes ont été consenties dans le cadre de ce volet qui bat de l'aile pour cause de problèmes de remboursement des crédits et de restructuration. Les données relatives à cette expérience mises à la disposition de la mission manquent de cohérence. Les consultants n'ont pas jugé opportun de les présenter dans le cadre de la présente étude.

3.3 Profil de la clientèle ou du Sociétariat

Les données relatives à la clientèle (sociétariat) des EMF montrent que les commerçants, les groupements et les agriculteurs et les artisans forment l'essentiel de la clientèle des EMF en RCA. Avec 43%, les particuliers ou les micro, petites et moyennes entreprises exerçant le commerce ou les activités génératrices de revenus (vente de produits allant de produits premières nécessité aux produits alimentaires) sont les plus représentés. Les groupements, les agriculteurs et éleveurs avec 14% constituent une part importante de la clientèle ou sociétariat des EMF.

La clientèle du CMCA est surtout constituée de commerçants tandis que pour le réseau de l'UCACEC qui a une vocation rurale, les groupements et les agriculteurs/éleveurs sont les plus représentés.

Tableau 8.Q: Répartition de la clientèle des EMF par secteur d'activité

Domaine cité en 1ère et seconde position	Commerçants	MPMPE	Artisans	Privé	Groupement	Agriculteurs/ Éleveurs	Total
Effectif	12	1	4	1	6	4	28
%	43%	4%	14%	4%	21%	14%	100%

Source : EDOSMF 2006

⁹ Rapport activités 2005/2006

3.4 Les produits et services offerts et les conditions d'accès

D'une manière générale, les produits et services offerts par les EMF et structures informelles sont peu variés. La quasi-totalité des propose à leur clientèle de manière systématique des produits d'épargne et de crédit très classiques. Seules les structures de crédit direct pour des raisons variables (manque d'expertise, philosophie de l'institution et manque d'infrastructures) ne lèvent pas encore l'épargne de la population.

Les EMF semble manquer d'esprit d'innovation et des moyens techniques et financiers pour répondre efficacement aux besoins de la population en développant de nouveaux produits.

3.4.1 Produits d'épargne

Deux produits d'épargne sont offerts par la quasi-totalité des EMF qui collectent l'épargne de leurs membres. Il s'agit de l'épargne sur livret encore appelé dépôt à vue (DAV) et le dépôt à terme (DAT). Un nouveau produit «Kélemba» initié en mai 2006 avec succès, complète les produits d'épargne que proposent les EMF à leur clientèle.

- **L'épargne sur livret :**

Le compte livret qui permet à son détenteur de faire les opérations courantes de dépôt et de retrait est offert dans toutes les structures mutualistes étudiées. Ce compte donne droit à un livret et n'est ouvert qu'au profit des sociétaires des caisses qui ont payé les droits d'adhésion. Pour les caisses du réseau UCACEC et du proto réseau qui lui est lié, en plus du versement des droits d'adhésion, l'obtention du livret est conditionnée au versement d'une somme de 1.500 FCFA. Cette somme représente la vente du livret alors qu'au niveau du réseau du CMCA, le coût du livret est intégré au frais d'adhésion.

- **Le dépôt à terme :**

Appelés aussi compte bloqué, il permet à son détenteur de rémunérer son dépôt sur une période donnée convenue dans le cadre d'une entente contractuelle avec l'EMF. Ce produit comme le DAV est offert de manière systématique par l'ensemble des EMF qui lèvent de l'épargne.

- **Le Kélemba :**

Le produit Kélemba, est une sorte d'épargne constituée à partir d'une cotisation journalière. Ce produit vise à donner la possibilité de sécuriser la petite épargne et de faciliter l'adhésion aux caisses à des groupes cibles ne pouvant répondre aux conditions d'adhésion traditionnelles des caisses de l'UCACEC. Le Kélemba vise également à atténuer les problèmes récurrents de détournement et de refus de versement des cotisations observés dans le cadre des tontines traditionnelles. Ce produit a deux variantes : le « Kélemba Express » et le « Kélemba Mobile ».

Le « Kélemba Express » consiste à cotiser chaque jour le même montant tandis que le « Kélemba Mobile » donne l'opportunité de cotiser des montants journaliers variables.

La souscription au Kélemba se fait au début de chaque mois en achetant un livret spécifique à ce produit. Une collecte journalière qui évite aux déposants de se déplacer est assurée par des collecteurs recrutés et rémunérés par la caisse sur les revenus du Kélemba. Les montants ainsi collectés sont reversés aux déposants à la fin du mois. Le produit Kélemba lancé par les caisses de l'UCACEC est également proposé par la Coopérative d'épargne et de crédit (CEC).

Les adhérents de l'UCACEC au produit « Kélemba » ont la possibilité de bénéficier aussi de microcrédits qui sont ensuite remboursés avec les cotisations journalières.

L'étude a cependant relevé la volonté des EMF à développer de nouveaux produits d'épargne.

Ces produits concernent, la domiciliation du salaire des fonctionnaires, le dépôt à terme et le Kélemba. Le réseau du CMCA envisage à très court terme, la mise en place d'un produit répondant à un besoin spécifique des fonctionnaires de l'administration publique non encore bancarisés. Il s'agit de la domiciliation de salaires. Le produit dont le lancement est prévu par la direction générale du CMCA pour la fin du mois d'octobre 2006, concernera environ 6.000 agents sur les 16.000 non encore pris en compte par les banques. Les équipements nécessaires à la gestion de ce produit sont acquis et le personnel affecté à ce volet est déjà formé.

Les caisses non encore agréées qui ont fait demande d'affiliation à l'UCACEC et qui n'ont pas encore lancé le produit Kélemba envisagent dans un avenir très proche son lancement.

3.4.1.1. Rémunération de l'épargne

En terme de rémunération de l'épargne, l'étude révèle que si les dépôts à terme sont prévus dans les textes et les procédures de l'ensemble des structures mutualistes, toutes ne rémunèrent pas ces dépôts. Seul les caisses du réseau du CMCA rémunèrent aujourd'hui les DAT.

Le taux de rémunération pratiqué est variable selon les structures. Pour le réseau du CMCA le taux de rémunération des DAT oscille entre 3,5% à 5% l'an. Le volume du dépôt et le terme du DAT peuvent dans certains cas expliquer des taux plus élevés. Les caisses du réseau UCACEC et celles du proto réseau appuyé par le PNUD ont prévu des taux pouvant atteindre 5% l'an. L'ONG CARITAS qui ne lève pas encore l'épargne a prévu dans ses documents une rémunération de 4% l'an.

3.4.2 Produits et services de crédit

L'offre de service de crédit à l'instar de l'offre des produits d'épargne est peu diversifiée. Les produits offerts comprennent :

- ✓ des crédits court terme : qui courent sur une durée maximale de 12 mois
- ✓ des Crédits à moyen terme : au-delà de 12 mois.

Une seule structure parmi celles étudiées (la Coopérative d'Epargne et de Crédit) ne distribue pas encore le crédit compte tenu de sa jeunesse et de l'insuffisance de ses ressources.

Si la quasi-totalité des EMF offrent des crédits à court terme, les caisses du proto réseau de la Forêt de Bangassou sont les seules à offrir des crédits à moyen terme. La politique de crédit des caisses du CMCA n'a pas envisagé de crédits à moyen ou long terme cependant, dans le cadre de crédits conventionnés, l'institution peut consentir des prêts pouvant aller jusqu'à 24 mois.

A côté de ces deux produits classiques, le CMCA est le seul à innover en matière de crédit. Le réseau propose en effet, deux autres produits qui ont été ensuite pris en compte dans la politique de crédit du proto réseau de la Forêt de Bangassou. Il s'agit des produits suivants :

- ✓ Le crédit à remboursement « in fine » avec comme caractéristique le remboursement du prêt en une seule fois (remboursement unique). Le produit est adapté aux productions cycliques qui permettent des remboursements après la vente.

- ✓ Le crédit à risque nul qui consiste à bloquer l'épargne de l'emprunteur à concurrence du montant du prêt jusqu'au remboursement intégral.

Les secteurs d'activités ouverts aux crédits pratiqués par les EMF sont assez variés et concernent les secteurs du commerce et du petit commerce, de l'artisanat, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la pisciculture, de la micro entreprise etc.

Le FEC qui vise avant tout à réduire la pression humaine sur les ressources naturelles, a retenu outre les secteurs précités, les secteurs de l'exploitation artisanale du bois (sciage) et l'exploitation de produits forestiers non ligneux.

L'UCACEC a récemment introduit un nouveau produit de type crédit solidaire couplé au produit d'épargne « Kelemba » en faveur des femmes. Il s'agit de prêts de deux mois d'un montant variant entre 15.000 FCFA et 50.000 FCFA, remboursés lors des cotisations journalières. Les premiers cycles testés dans certaines Caisses de Bangui et de provinces ont enregistré des remboursements de l'ordre de 96 à 100%.

Le réseau du CMCA propose également des crédits sociaux du type :

- ✓ Crédit fournitures scolaires
- ✓ Crédit à l'habitation
- ✓ Crédit pour la construction et l'acquisition de terrains.

Les crédits offerts sont dans leur quasi-totalité affectés au financement du fonds de roulement (fonctionnement). Etant donné la faiblesse des ressources financières d'une manière générale des EMF (en dehors du CMCA) et plus spécifiquement des ressources longues due d'une part, à la nature des dépôts et la faiblesse des fonds propres, très peu de crédits à moyen terme sont accordés. Le tableau ci-dessous présente la nature des activités qui reçoivent prioritairement les financements des EMF en RCA

Tableau 9.O: Affectation prioritaire des crédits par les EMF en RCA

	Financ. fond Roulement	Consommation	Investissement	Avance de démarrage	Habitat	Total
Domaine cité en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} positions	9	0	7	0	0	16
%	56%		44%			100%

Source : EDOSMF 2006

Le tableau 9.O ci-dessus montre que le financement du fond de roulement est l'affectation prioritaire des ressources de crédit des EMF en RCA (56%) suivi du financement de l'investissement (44%). Les autres types de besoins (avances de démarrage, habitat) reçoivent très peu de financement de la part des EMF.

3.4.2.1 Critères d'octroi des crédits

- **Le taux d'intérêt et la durée des prêts**

Les taux d'intérêt pratiqués par les EMF en RCA varient selon les deux principaux termes des prêts (court terme et moyen terme). Pour les prêts à court terme, les taux varient entre 0 et 5% par mois. L'ONG Ambassade Chrétienne est la seule à ne pas facturer les crédits consentis tandis que le taux de 5% est

observé au niveau de la caisse de Bimbo (UCACEC). La pratique du remboursement des prêts basée sur le capital restant du n'est appliquée que par les deux réseaux et les caisses affiliées à l'UCACEC. les crédits à risque nul offert par le CMCA, un taux d'intérêt de 1,5% est cependant appliqué. Les autres structures pratiquent par contre, l'amortissement linéaire. On note cependant des variantes sur les taux débiteurs des prêts à court terme accordés par le proto réseau de la Forêt de Bangassou :

- ✓ Pour les prêts dont la durée est inférieure ou égale à trois (3) mois, le taux applicable est de 4%
- ✓ Pour les projets de 3 à 6 mois, un taux de 3% est appliqué
- ✓ Pour les projets au-delà de 6 mois, un taux de 2% est utilisé

Le volet crédit de CARITAS applique des taux d'intérêt de 10% l'an sur les prêts court terme (données de la présente étude) alors que la politique de crédit fournie par le Secrétariat de l'ONG indique 24%.

Les caisses du réseau du CMCA et du proto réseau de la Forêt de Bangassou qui sont les seules structures à offrir des prêts à moyen terme, proposent respectivement 10 et 15% sur ce type de produit.

• **Conditions d'accès aux prêts**

Plusieurs conditions variant en fonction des institutions, du montant et de la durée des prêts sont imposées pour l'accès aux prêts des EMF.

Au niveau des réseaux

Au niveau des réseaux tous deux mutualistes, les conditions d'accès sont assez similaires. Les principales conditions comprennent :

- ✓ La condition première est le fait d'être sociétaire et avoir une ancienneté d'au moins 6 mois pour les caisses du CMCA et 3 mois minimum pour le réseau de l'UCACEC. Le statut de membre s'acquiert en versant une somme variant entre 6.000 à 22000 FCFA pour l'UCACEC et un minimum de 12.000 FCFA au CMCA.
- ✓ L'encours du livret d'épargne du demandeur doit permettre le nantissement de 30% du montant demandé pour les caisses de l'UCACEC et doit être égal ou supérieur à 50% du montant demandé le jour de la constitution de la demande pour les caisses du CMCA ;
- ✓ En terme de montant à solliciter, au CMCA celui-ci ne peut excéder trois fois le montant moyen de l'épargne moyen du demandeur sur les 6 mois précédant la demande et ne peut dépasser 3% de l'encours d'épargne de la caisse.
- ✓ Au niveau des deux réseaux, un sociétaire ne peut prétendre qu'à un seul crédit à la fois ;
- ✓ En cas de recours au cautionnement, une ou plusieurs cautions sont exigées au CMCA pour des prêts allant de 20.000 FCFA à 500.000 FCFA. Pour des prêts supérieurs à 500.000FCFA, deux ou plusieurs cautions sont exigées.

Au niveau des autres intervenants

Les politiques de crédit des autres intervenants prévoient également des dispositifs pour l'accès au crédit. Les politiques de crédit des caisses affiliées à l'UCACEC sont calquées sur le modèle de ce réseau alors que celle du FEC s'est inspirée du modèle du CMCA.

- ✓ Ne peuvent accéder au crédit d'une CCED que les groupements et particuliers vivant dans les six communes concernées par le FEC ;
- ✓ Les bénéficiaires doivent participer à hauteur de 20% au coût du projet ;

- ✓ La mise en garantie des équipements financés par le FEC jusqu'au remboursement de l'intégralité du prêt ;
- ✓ Les membres des groupements sont solidairement engagés sur un prêt accordé à un des leurs ;
- ✓ Une variation du nombre des cautions tenant compte du montant pour les prêts individuels : i) Prêt de 50 000 = une caution ; ii) Prêt de 100 000 à 200 000 = deux cautions et iii) Prêts de plus de 200 000 = trois cautions.

L'ONG CARITAS exige aux agriculteurs qu'elle appuie, la couverture de 30% du montant des projets soumis. Elle aux groupements la justification de leurs documents administratifs (statuts, règlement intérieur et PV de l'assemblée générale constitutive).

• **Montant des crédits**

Les montants des prêts proposés par les EMF en RCA sont fortement tributaires de la surface financière des EMF et du niveau des dépôts des sociétaires ou clients. L'absence de mécanismes financiers dédiés à l'accompagnement des EMF en RCA est une des causes de la faiblesse des montants des prêts inscrits dans leurs politiques de crédit.

Au niveau des réseaux

Le politique de crédit du réseau du CMCA a prévu 20.000 FCFA et 15 millions de FCFA respectivement pour le plancher et le plafond des prêts que consentent ses caisses de base. Ce réseau qui dispose de liquidité suffisante n'éprouve aucune difficulté pour l'octroi de prêts conséquents.

Le réseau des caisses de l'UCACEC relativement jeune et malgré les appuis du PNUD, n'arrive pas encore à mobiliser un niveau suffisant d'épargne lui permettant d'envisager sans trop prendre de risque d'assécher sa trésorerie, des prêts de montant élevé. Les montants prévus dans les politiques de crédit appliqués par les caisses du réseau sont ceux retenus à leurs créations. Ces montants varient entre 5.000 à 150.000 FCFA pour les personnes physiques et de 50.000 à 300.000 FCFA pour les personnes morales. Même les ressources obtenues auprès de l'ONG italienne « UN RAGGIO DI LUCE » d'un montant de 15.000 euros qui ont permis le lancement du crédit-Kélemba ont été destinées aux financement des prêts de montant variant entre 10.000 et 50.000 FCFA.

Au niveau des autres intervenants

Les structures en proto réseaux ou évoluant en individuel offrent des crédits avec des montants assez modiques à l'instar de ceux offerts le réseau UCACEC. Les montants des prêts aux particuliers sont généralement assez faibles. Ils ne dépassent généralement le montant de 50.000 FCFA, en dehors des crédits des caisses appuyées par le PNUD où le plafond est fixé à 150.000 FCFA. Les montants prévus par les politiques de crédit pour être alloués aux groupements et autres personnes morales sans être élevés, peuvent être considérés dans une certaine mesure comme raisonnable. Ils varient de 150.000 à 300.000 FCFA pour les caisses appuyées par le PNUD. Ces montants évoluent dans une fourchette de 200 à 500.000 FCFA pour les interventions de l'ONG CARITAS et peuvent atteindre 5 millions dans le cadre des activités du FEC.

- **Garanties exigées**

En plus des conditions financières mentionnées plus haut, la garantie matérielle et de moralité des emprunteurs semblent très importantes pour l'obtention des prêts aux guichets des EMF en RCA. Il ressort, en effet, du tableau ci-dessous que les critères de garantie matérielle et la moralité de l'emprunteur sont les plus cités (27% pour chacun de ces deux critères).

Tableau 100 : Critères supplémentaires d'octroi de crédit

	Garantie matérielle	Garantie financière	Moralité	Lieux de résidence	Cautions	Groupe solidaire	Etre sociét.	Ancienneté	Fonct. du cpte	Total
Effectif	7	5	7	3	1	2	2	2	1	30
%	23%	17%	23%	10%	3%	7%	7%	7%	3%	100%

Source : EDOSMF 2006

Les critères de fonctionnement des comptes et d'exigence d'une caution auxquels le Crédit Mutuel accorde beaucoup d'importance ne semblent pas constituer un impératif absolu pour les autres structures.

Les groupes solidaires sont surtout utilisés par les caisses du réseau UCACEC et les caisses qui lui sont affiliées dans le cadre du produit d'épargne Kélemba couplé avec le crédit.

Le CMCA qui compte de nombreux fonctionnaires parmi ses membres, exige la domiciliation de salaire pour ceux d'entre eux qui souhaiteraient bénéficier d'un crédit.

- **Mesures pour minimiser les risques de non remboursement et de recouvrement**

Tableau 11.O : Mesures pour minimiser les risques de non remboursement et de recouvrement

	Précompte d'intérêts	Pénalités	Visites aux débiteurs	Relance	Cautions	Garantie (matérielle)	Transaction amiable	Nantissement épargne.	Rembours. en nature	Total
Effectif	1	6	7	6	1	7	5	2	1	36
%	3%	17%	19%	17%	3%	19%	14%	6%	3%	100%

Source : EDOSMF 2006

L'ensemble des EMF étudiés, conscients des risques liés à la gestion des crédits ont intégré à leurs politiques et procédures de crédit des mesures dans le but de les minimiser. Parmi ces mesures, la garantie matérielle avec 19% et les visites aux emprunteurs (17%) sont les dispositions auxquelles EMF recourent le plus. On note cependant que les règlements amiables avec 14% sont également des mesures prévues et souvent utilisées pour le recouvrement des prêts. Le recours à la justice comme mode de recouvrement n'est pas cité parmi les mesures prioritaires utilisées par les EMF.

La quasi-totalité des EMF ont recours à des pénalités variant de 2 à 10% (CARITAS).

3.4.3 Les services non financiers

Sur les 20 structures étudiées, 2 ont déclaré offrir des services non financiers à leurs sociétaires ou clients. Le principal service non financier offert est la formation dans les domaines du montage de projets et de gestion des activités génératrices de revenus (AGR). Ce service est offert généralement à la clientèle retenue pour bénéficier des prêts et est surtout l'œuvre d'EMF évoluant avec l'approche crédit direct. Il s'agit du proto réseau de Bangassou, et de l'ONG CARITAS. La Coopérative d'Epargne et de Crédit (CEC) fournit également de la formation à ses sociétaires dans le domaine de la gestion des ressources financières.

3.4.4 Limites des politiques de crédit

Dans l'ensemble, les politiques de crédit des EMF en RCA sont caractérisées par les traits suivants :

- ✓ Faiblesse d'innovation en termes de produits face à une demande¹⁰ assez diversifiée ;
- ✓ Faiblesse des montants plafonds des crédits proposés ;
- ✓ Fixation sur les garanties matérielles et le nantissement de l'épargne au lieu de privilégier des critères techniques (rentabilité du projet, fonctionnement du compte) ;
- ✓ Fixation des taux d'intérêt débiteur sans lien avec la recherche de la rentabilité ;
- ✓ Absence de la prise en compte de crédits moyen terme.

- ***Faiblesse d'innovation en terme de produit***

Pour des raisons compréhensives liées à la faiblesse des ressources des EMF, les crédits à court terme constituent le produit privilégié. Cependant, pour ce type de crédit, les politiques de crédit des EMF ne recherchent pas l'originalité en proposant par exemple des découverts, des avances sur travaux (pour leurs clients micro entrepreneurs). Le CMCA a voulu innover avec son produit «in fine» approprié pour le financement de l'agriculture (notamment de rente) mais que pour des raisons d'absence de garantie ne peut profiter à ce secteur.

- ***Faiblesse des montants plafonds des crédits proposés***

Les politiques de crédit des EMF en RCA en dehors de celle du réseau du CMCA, prévoient des montants plafonds assez bas pour avoir un impact sur les bénéficiaires. Il est indéniable que l'accès des pauvres aux services de crédit permet de lancer une AGR ou d'améliorer le niveau de leurs activités avec une répercussion sur leur niveau de vie. Cependant, l'impact des prêts ne peut être perceptible pour les exploitants agricoles, les microentrepreneurs, les artisans qu'avec des montants permettant l'investissement. La préparation de la clientèle du secteur de la microfinance pour son intégration au sein de la clientèle du secteur bancaire nécessite que le niveau de ses investissements évolue avec le temps. Le niveau actuel des plafonds des prêts proposés par la majorité des EMF en RCA ne prend pas en compte cette préoccupation. Ce constat expliquerait en partie, la faible représentation de la frange de la population plus ou moins aisée qui ne peut rien attendre en terme de crédit auprès d'EMF dont les plafonds sont assez bas.

- ***Fixation sur les garanties matérielles et le nantissement de l'épargne***

L'analyse des politiques de crédit des EMF centrafricains relève une faiblesse de taille. Les garanties matérielles et le nantissement de l'épargne sont les seuls aspects pris en compte par les politiques de crédit. La rentabilité de l'activité financée (pour les projets économiques) et le fonctionnement du compte de l'emprunteur, deux éléments techniques indispensables lors de l'analyse d'un dossier de crédit ne semblent pas être parmi les premières préoccupations des EMF en RCA. La garantie matérielle et le nantissement prennent le pas sur l'analyse technique des dossiers. L'expérience en RCA a pourtant démontré que la réalisation des garanties matérielles généralement fournies aux dossiers est difficile voire impossible.

¹⁰ Voir le chapitre sur la demande

- **Fixation des taux d'intérêt débiteur sans lien avec la recherche de la rentabilité**

Les débats sur le niveau du taux d'intérêt débiteur pour les institutions de microfinance sont du domaine du passé. Il est admis aujourd'hui que l'impératif de rentabilité, seule voie pour fournir des services financiers durables aux pauvres conduit à pratiquer des taux débiteurs suffisamment rémunérateurs. Si le taux de 2% pratiqué par le CMCA qui dispose d'un niveau important de ressources presque gratuites (épargne) parvient à dégager des résultats bénéficiaires, tel n'est pas le cas des autres EMF. Le mimétisme semble caractériser la fixation des taux d'intérêt pour la plupart des EMF qui évitent de retenir des taux éloignés de celui pratiqué par l'institution major du secteur.

- **Absence de la prise en compte de crédits moyen terme**

Les limites relevées au sujet du montant des prêts qu'offrent les EMF sont également valables pour les termes des prêts. En dehors du proto réseau des caisses de la Forêt de Bangassou, aucune structure ne propose réellement des prêts à moyen terme. Même le major acteur du secteur ne consent des crédits de moyen terme que dans le cadre de crédits conventionnés. Il est vrai que les EMF, confrontés à des problèmes de trésorerie (mis à part le CMCA) préfèrent une forte rotation de leurs ressources. Cette situation a deux inconvénients sur les bénéficiaires :

- ✓ Les courts délais ne sont adaptés qu'à une certaine catégorie d'activités (commerce notamment) et le financement du fonctionnement). La combinaison de la faiblesse des montants des prêts et les délais de remboursement courts n'est pas de nature à permettre l'émergence de réelles microentreprises. Le court terme privilégié par la quasi-totalité des EMF explique par ailleurs, l'insuffisance du financement des productions agricoles notamment celles dans les cycles excèdent les six mois.
- ✓ En l'absence d'autres possibilités de financement du haut de leur bilan, on peut penser que la plupart des microentrepreneurs sont obligés de s'endetter à court terme pour le financement d'emplois longs. Le niveau des prêts élevés du CMCA consentis à court terme est un indicateur qui peut confirmer cette approche. Cette situation qui peut avoir de conséquences fâcheuses sur les résultats d'exploitation des bénéficiaires peut avoir des incidences sur le remboursement des prêts.

3.5. Les pratiques optimales et la gouvernance au sein des EMF

3.5.1 Les organes

D'une manière générale, l'ensemble des structures approchées dans le cadre de l'étude sont dotées des organes prévus par leurs textes de base. Les principaux organes connus sont :

- ✓ L'Assemblée générale des sociétaires (AG), le Conseil d'administration (CA), le Comité de gestion (CG), le comité de surveillance (CS) et le comité de crédit (CC). Les caisses du réseau UCACEC et des caisses qui lui sont rattachées, disposent en plus, de comités de sages et de femmes.

Les caisses du CMCA, de ASPEC, de CARSA et du CEC disposent de Conseil d'administration qui est l'équivalent du comité de gestion au niveau du réseau de l'UCACEC et des caisses qui lui sont attachées.

Toutes les structures mutualistes étudiées tiennent au moins une fois leurs assemblées générales même si des retards parfois importants de plus de six mois à plus d'un an sont fréquents au niveau des autres intervenants.

Les Conseils d'administration ou Comités de gestion participent effectivement aux grandes décisions qui marquent la vie des structures mutualistes même si dans la plupart des cas, l'absentéisme caractérise la participation de certains membres de ces organes.

Les comités de surveillance plus présents au niveau des structures de l'UCACEC et des caisses appuyées par le PNUD se réunissent moins souvent que les comités de gestion. Les contrôles qu'ils sont censés conduire sont assez rares bien que leur périodicité soit consignée dans les textes de base des EMF.

Les comités de crédit se tiennent effectivement de manière systématique pour décider de l'octroi des prêts. On note toutefois quelques variantes. Au niveau du réseau du CMCA, le Comité de crédit pour des montants importants (supérieur à 2 millions) est logé au niveau de l'organe faîtière. C'est à ce niveau également que les décisions d'octroi de prêts aux dirigeants sont prises. Il existe également deux autres niveaux de prise de décision en matière de crédit : au niveau de chaque EMF et au niveau du Bureau central.

Au niveau du réseau de l'UCACEC et des caisses qui lui sont liées, le Comité de crédit est décentralisé au niveau de chaque caisse de base. Ce comité est composé des membres du Comité de gestion. Pour les ONG CARSA, ASPEC, Ambassade Chrétienne et le CEC les dossiers de crédits sont analysés par leur conseil d'administration.

Les conseils des sages et des femmes introduits au sein des structures de l'UCACEC et caisses affiliées ont été mis en place pour prendre la dimension sociale relative à l'âge et le rôle que peuvent jouer les femmes dans un groupe. Ces deux structures ont été mises en place suite à la grave crise (perte de confiance, perte d'épargne etc.) que les caisses initiées en 2000 par le PNUD ont connue.

3.5.2 Procédures de prise des décisions

La procédure par vote en assemblée générale est la voie utilisée pour ce qui est de la désignation des membres des organes et de la prise de décisions stratégiques.

La désignation des gérants dans les systèmes mutualistes semble être exclusivement l'affaire des comités de gestion (réseau UCACEC et proto réseau affilié) et de la direction générale (réseau du CMCA).

Le choix des gérants par les élus au niveau de l'UCACEC et notamment en milieu rural, abouti dans la plupart des cas, au recrutement d'agents peu techniques et susceptibles de manipulation par des élus éclairés.

3.5.3 Les actions de formation et d'appuis techniques

Les institutions de microfinance sont des institutions d'intermédiation financière et à ce titre, empruntent l'essentiel de leurs techniques aux banques classiques. Leur viabilisation nécessite l'apport d'une expertise. L'étude a noté sur le plan de la formation que si le réseau du CMCA dispose d'une politique de formation et a formé de nombreux cadres au niveau des centres de formation du CICM (Abidjan en Côte d'Ivoire et en France), les autres EMFF n'ont pas cette possibilité.

Les données collectées dans le cadre de l'étude et présentées dans le tableau des besoins exprimés ci-dessous, font ressortir que la formation est le premier besoin exprimé par les gérants des caisses étudiées avec 24% des réponses fournies avant la mise en place de lignes de refinancement (22%).

Tableau 12.O: Principaux besoins des EMF

	Ligne de crédit	Formation	Subvention exploit.	Construction locale	Renforcement coffre fort		Fonctionnement	Aménagement local	Total
Effectif	8	9	3	4	2	4	4	3	37
%	22%	24%	8%	11%	5%	11%	11%	8%	100%

Source : EDOSMF 2006

3.5.3.1 Domaines de formation souhaités

La quasi-totalité des responsables d'EMF rencontrés ont exprimé de nombreux besoins en formation. Les domaines de formation souhaités concernent dans l'ordre, la gestion des impayés (38%), de la comptabilité (23%), la Gouvernance (12%) et le contrôle interne (12%). Ces besoins ont été surtout exprimés par les responsables des caisses de l'UCACEC et les autres acteurs ayant peu de moyen pour s'offrir des formations de manière indépendante.

La première place de la demande de formation en gestion des impayés traduit une prise de conscience des responsables quant à la nécessité de mieux gérer les prêts dont les taux de remboursement sont d'un niveau assez médiocre (moins de 10% pour la forêt de Bangassou, moins de 50% dans certaines caisses de l'UCACEC et autour de 14-15% pour le réseau du CMCA). Le besoin de formation exprimé par le réseau du CMCA concerne plutôt la gestion des risques opérationnels prouvant que ces agents se sont déjà affranchis des modules basiques.

Tableau 13.O: Domaines prioritaires de formation souhaités

	Compta.	Gestion des impayés	SIG	Gouvernance	Contrôle int.	Risques opérationnels	Gestion des EMF	Total
Effectif	6	10	0	5	3	1	1	26
%	23%	38%		19%	12%	4%	4%	100%

Source : EDOSMF 2006

La formation en système d'information de gestion (SIG) n'a été sollicitée que par une seule structure membre du réseau de l'UCACEC. On peut valablement justifier cette faible demande du SIG par le niveau très faible des écritures journalières au niveau des EMF (hors réseau CMCA). En effet, la moyenne journalière des écritures au niveau des caisses est de plus de 150 pour le réseau du CMCA contre seulement 28 pour les caisses du réseau de l'UCACEC et de 13 pour les autres intervenants. Comme autre élément qui ne milite pas en faveur de la mise en place d'un SIG, on peut retenir le faible nombre de crédits annuellement consentis par les caisses. Une exception devra cependant, être faite pour la caisse du 4^{ème} arrondissement (UCACEC) dont le volume d'activités journalières est déjà trop lourd pour être suivi correctement par un seul agent qui fait à la fois office de Caissier et gérant.

3.5.3.2 L'offre de la formation

Localement, il n'existe aucune structure de formation dédiée au secteur de la microfinance. Le nombre limité d'EMF, la faiblesse de leurs ressources financières pour permettre la prise en charge de la formation sont les principales raisons de l'inexistence de centres de formation spécifiques pour le secteur en RCA. Face à cette situation, chaque structure ou réseau essaie de trouver la stratégie pour assurer la formation de son personnel. Le réseau du CMCA forme localement le personnel affecté aux postes de caissiers ou de gérants et recourt aux centres de formation du CICM pour la formation de ses cadres.

L'UCACEC avec l'appui du PNUD, fait appel à de l'expertise sous-régionale dans le cadre d'ateliers de très courte durée qui sont, quelques fois ouverts au personnel des autres intervenants. Certaines ONG de microfinance recourent à de l'expertise locale sur des thèmes de base.

L'offre de la formation au niveau sous régional existe notamment celle de CAPAF qui met en œuvre des modules conçus par le CGAP et de l'Institut Panafricain de développement (IPD).

3.5.4 Sécurité physique, financière et juridique

L'analyse des conditions de sécurité physique, financière et juridique des structures étudiées fait ressortir des éléments inattendus.

3.5.4.1 Sécurité physique du personnel, du local et des mobiliers

Sur l'ensemble des structures analysées, la sécurité physique est très mal assurée et variable.

Au niveau du CMCA, la sécurité physique du local, du personnel et des mobiliers au niveau de la Direction générale semble adéquate puisque le service de gardiennage est assuré de jour et de nuit par une agence spécialisée. Les locaux sont relativement bien sécurisés avec des grilles de protection, des portes renforcées. De plus, les caissiers sont séparés de la clientèle par des vitres évitant tout contact direct. Au niveau des caisses de base de ce réseau, les mêmes dispositions ne sont pas prises. Les mesures de sécurité utilisées au niveau de ces caisses comprennent, des locaux certes sécurisés mais le gardiennage n'est assuré que de nuit par des personnes recrutées dans les quartiers et n'ayant reçu aucune formation dans le domaine. On notera que des polices d'assurances pour le matériel informatique et les immeubles sont souscrites par le CMCA afin d'assurer leur sécurisation.

- ***Au niveau du réseau de l'UCACEC***

Le minimum de sécurité physique du local, du personnel et des mobiliers n'est pas assuré dans le réseau de l'UCACEC. Au niveau de la Direction Générale, un gardien recruté par le Ministère des Finances et du Budget pour veiller sur les biens de l'Inspection Générale des Finances (qui abrite provisoirement le réseau) assure de nuit la sécurité de l'immeuble. La Direction dispose aussi d'un coffre fort où sont gardées les surliquidités des caisses membres. Aucune caisse de base étudiée au niveau de ce réseau ne semble réunir les conditions de sécurité physique requises. Les locaux abritant les cinq caisses de base sont vétustes, exigus et les ouvertures ne sont pas renforcées. Ni les guichets vitrés, ni le gardiennage de jour comme de nuit ne sont observés sur l'ensemble des caisses du réseau. A titre d'exemple, la caisse du village de Ladoumie installée dans le bureau du Directeur de l'école du village (depuis 2001) ne dispose pas d'un coffre fort et aucun gardiennage n'est assuré. Les fonds sont conservés au domicile du Gérant. Il est important de signaler que dans trois chantiers (financé par le PNUD) pour la construction des locaux

des caisses de Ladoumie, de Boyali et de Baoro ont été suspendus depuis 2002 alors que leur achèvement aurait pu aider à la sécurisation des fonds collectés.

- **Au niveau des autres intervenants**

Les constats relevés au niveau des caisses du réseau de l'UCACEC restent valables pour les autres intervenants. Pire, certains locaux abritant des EMF n'ont fait l'objet d'aucun aménagement (CEC, ASPEC etc) alors qu'ils sont situés dans des quartiers classés comme à risque en terme de vol, de braquage et d'autres actes de vandalisme.

3.5.4.2 Sécurité financière

D'une manière générale, la sécurisation des fonds est très mal assurée par les EMF opérant en RCA. Cette situation est d'autant plus grave que les ressources des EMF sont constituées essentiellement de dépôts qu'il faut protéger.

Les outils traditionnels utilisés pour cette sécurisation comprennent les contrôles et les audits internes/externes, l'ouverture de comptes bancaires auprès des banques primaire, l'assurance risque, l'utilisation des détecteurs de faux billets, l'usage de coffres-forts etc. La sécurisation financière se présente différemment selon les EMF étudiées.

- **Au niveau du réseau du CMCA**

Les activités de la direction du Contrôle de gestion, de l'Inspection générale, des comités de contrôle interne (élus), les placements des liquidités auprès des banques primaires, l'encaisse maximale, l'usage de coffres-forts scellés aussi bien au niveau de la Direction Générale que des caisses de base, assurent la sécurité des fonds du réseau. Les nombreux cas de malversations financières opérées au niveau des caisses de provinces avant le repli du réseau sur la capitale était semble-t-il, essentiellement dus à l'éloignement qui ne permettait pas des activités de contrôle rapproché. En plus de ces dispositions, le CMCA a souscrit à l'assurance coffre pour se couvrir d'éventuels cas de vol.

- **Au niveau réseau de l'UCACEC et des autres intervenants**

Le dysfonctionnement des organes de surveillance, l'inexistence de coffres-forts scellés au niveau des trois quarts de ces structures, le non respect par certaines caisses des encaisses minimales en dépit de l'ouverture des comptes courants dans les banques (UCACEC) ne contribuent pas à une meilleure sécurité des fonds.

3.5.4.3 Sécurité juridique

Il a été rappelé plus haut qu'une institution de microfinance assure une fonction d'intermédiation financière. A ce titre, ses activités peuvent donner lieu à des contentieux qui peuvent naître des relations avec la clientèle, le personnel, les partenaires techniques ou les fournisseurs. Les EMF se doivent donc de disposer de structures juridiques ou faire recours à des services juridiques externes. Malheureusement, l'analyse de la situation de la sécurité juridique relève de nombreux manquements. Aucun EMF ne dispose à l'heure actuelle d'une structure juridique interne. Le CMCA était le seul jusqu'à une date très récente à disposer d'un poste de juriste. Depuis le départ de ce dernier, le poste n'a pas été pourvu. Ce réseau est également le seul à travailler dans un cadre contractuel permanent avec un conseil juridique.

La raison principale pour laquelle les EMF ne disposent pas de services juridiques en interne est la faiblesse de leurs ressources financières. Le recours aux services des conseils se fait au coup par coup.

Dans tous les cas, face au dysfonctionnement que connaît le système judiciaire du pays depuis quelques années, la sécurité juridique reste virtuelle. Les cas de détournement ou de non remboursement des crédits présentés en justice par les EMF n'aboutissent jamais et les procès dans le cadre de conflits avec le personnel indélicat sont systématiquement perdus par les EMF. Dans la plupart des cas, les EMF sont condamnés à verser des indemnités aux agents ayant été remerciés pour malversations financières.

3.5.5. Financement des EMF

Deux formes de financement sont utilisées. Le financement sur fond propre, l'épargne et les subventions. La configuration des fonds propres des EMF étudiés est assez simple. Les EMF étant dans la majorité des structures mutualistes, leur fond propre est constitué essentiellement par l'achat des parts sociales de faible montant par les membres à leur adhésion.

Les interventions des bailleurs pour le financement se sont fortement réduites depuis les dix dernières années. Les ressources des bailleurs arrivaient au secteur surtout par l'intermédiaire de projets de développement à volet crédit. Or, tous ces projets ont été clôturés. Le principal bailleur a été l'AFD qui a subventionné (l'exploitation et le fonctionnement) le CMCA sur dix ans. Le PNUD qui a toujours été présent est aujourd'hui le seul bailleur actif sur le terrain avec l'appui qu'il fournit à l'UCACEC mais également à d'autres acteurs tels que, la Cellule microfinance, l'APEMEF etc. L'ensemble des ressources financières mobilisées par les bailleurs sur les dix dernières années ne dépasse pas les 2,5 milliards (hors première phase CMCA) de FCFA. Dans ces conditions, l'épargne reste la principale source de financement des EMF en RCA, du moins pour les structures mutualistes.

IV. Situation de la demande des services de microfinance en RCA

La demande pour les services de microfinance en RCA est encore peu connue tant quantitativement que qualitativement¹¹. Les seules données disponibles sont celles de l'« Enquête sur les conditions de vie des ménages en milieu rural et urbain » (ECVU/ECVR, 2003), menée avec l'appui du PNUD, celles de l'étude « Appui au renforcement des organisations professionnelles rurales¹² » (TCP/CAF/2912) menée par la FAO en 2005 et enfin celles de l'« Etude sur la demande et l'offre de services microfinanciers en RCA » (EDOSMF 2006) menée par le PNUD auprès des opérateurs économiques (individus, microentreprises, associations et groupements) dans 08 préfectures et à Bangui au cours du mois de juillet 2006. L'ensemble de ces données fait ressortir une demande insatisfaite en termes de produits d'épargne et de crédit.

4.1. Vue d'ensemble de la demande de crédit en milieu urbain et rural

Les données de l'ECVU/ECVR contenues dans le Graphique 1.D ci-après, fournissent les informations suivantes sur les sources de crédit reçues par les chefs de ménages en RCA :

- ✓ Sur l'ensemble des crédits reçus à la période de l'enquête citée, environ 7% seulement sont octroyés par le secteur bancaire, avec une légère différence entre le milieu urbain (7,9%) et le milieu rural (7,3%).
- ✓ La part des crédits distribués par les Etablissements de Microfinance (EMF) auxquels s'ajoutent les structures formelles et semi formelles telles que les ONG et les volets crédit des projets est de l'ordre de 6,4%. Les crédits reçus des EMF en milieu rural sont plus faibles car ne représentent que 5,7% des prêts octroyés contre 7,4% en milieu urbain. Ces chiffres confirment bien la faiblesse des interventions des EMF en zones rurales. Les données de l'EDOSMF et celles de l'ECVU/ECVR sur les raisons du faible accès au crédit placent l'éloignement et le manque d'information sur les EMF en tête des raisons invoquées.
- ✓ Les amis et parents sont, par contre, les grands pourvoyeurs de crédit dans le pays. Cette source représente 60% des crédits reçus en milieu rural et 50,5% en milieu urbain.
- ✓ La part des crédits offerts par les commerçants, les églises et les usuriers reste importante : plus de 30% en milieu urbain et environ 21% en milieu rural.
- ✓ Les tontines ne représentent que 2% des crédits reçus par les ménages urbains contre 6% en milieu rural. Cela est imputable au fait que ces sources de financement demeurent encore dans un état encore traditionnel et n'ont pas bénéficié des innovations que les tontines ont connu dans d'autres pays tel que le Cameroun, le Sénégal ou le Bénin (tontines aux enchères, tontines avec caisses de prêts etc....).

¹¹ L'étude ECVU/ECVR 2003 plus étendue élargie et prolonge une étude antérieure consacrée à l'analyse du comportement d'épargne des femmes: M. Nzemen (1994): « L'organisation des formes traditionnelles d'épargne que constituent les tontines en République Centrafricaine ».

¹² D'après une étude de la FAO (2005) visant le renforcement des Organisations Professionnelles Rurales, Il ressort clairement que le crédit est le besoin prioritaire en absolu. La demande de crédit est exprimée par toutes les catégories de producteurs étudiées.

Graphique 1.D: Les sources de crédit en RCA

Error! Not a valid link.

Source : PNUD, « Promouvoir le service de financement intérieur », chapitre 6 in « Pour une stratégie de croissance pro pauvres et au service du développement humain », Gilbert Aho, 2006 ; *Nota Bene: Un individu avait la possibilité de donner plus d'une réponse ; par conséquent, la somme des pourcentages peut être supérieur à 100.

4.1.1. Demande de crédit formulée et niveau de satisfaction

Sur l'ensemble de la population interrogée dans l'ECVU/ECVR, il ressort que seulement un centrafricain sur cinq a déjà formulé une demande de crédit. Parmi les raisons à la base de la non formulation de la demande d'un crédit en milieu urbain, les plus invoquées sont l'incapacité à rembourser le prêt (22.4%) et les conditions difficiles d'accès aux EMF (16%). En milieu rural par contre, l'inexistence ou l'éloignement des EMF des lieux de résidence est la raison la plus avancée (34.5%).

Sur le total de la population ayant déjà demandé un crédit, la demande satisfaite est estimée à 80%.

Autrement dit, seulement 15% de la population interrogée pendant l'ECVU/ECVR a eu effectivement accès au crédit. Les données EDOSMF relatives à l'accès au crédit confirme bien ce niveau avec un taux de 17%.

- **Demande satisfaite selon les entités économiques**

L'analyse de la satisfaction des demandes de crédit (données EDOSMF 2006) est effectuée selon la nature des entités économiques : individuel, OPR, OAC, MPME et OAC. Il ressort du tableau 1.D ci-dessous que les crédits sollicités par les particuliers (hommes et femmes) sont les plus honorés avec un taux de satisfaction de 56%. Une préférence est cependant observée pour la clientèle féminine (35%). L'accès au crédit semble être plus faible pour les organisations professionnelles, les MPME et les OAC avec des taux de satisfaction autour de 14-16%.

Les conditions d'ouverture de comptes bancaires pour cette catégorie d'acteurs économiques, l'inexistence d'EMF en milieu rural (où les OPR sont les plus représentées), le niveau élevé des demandes de crédit présentées par celle-ci et les problèmes de leur reconnaissance juridique limitent leur accès aux EMF et donc au crédit.

Tableau 1.D : Pourcentage de la population ayant eu accès au crédit auprès d'une EMF/Banque

Entités économiques	%
Hommes	21%
Femmes	35%
Total individuel	56%
OPR	16%
OAC	14%
MMPE	15%
Ensemble	17%

Source : EDOSMF, 2006.

Selon EDOSMF qui s'est beaucoup focalisé sur les organisations professionnelles et les groupements, les pêcheurs/pisciculteurs avec plus de 45% représentent le secteur qui a le taux de satisfaction le plus élevé

avant le commerce (24%) (voir tableau 2.D). Les financements reçus de la FAO sont à l'origine de ce taux de satisfaction. Le taux de satisfaction le plus bas est observé au niveau des OAC (6%).

La proportion des populations ayant demandé et reçu un crédit est faiblement liée au lieu de résidence avec des taux qui varient entre 14% (localités en zones rurales) et 21,5% (ville secondaires). Par contre des différences plus notables sont observées si on considère la possibilité offerte aux populations pour élaborer et soumettre une demande de crédit auprès d'une structure financière. C'est dans les localités rurales que on relève le plus grand pourcentage de population qui n'a jamais soumis un dossier de crédit (environ 72%). Cela reflète entièrement la problématique liée à l'accès aux services financiers en milieu rural comme souligné aussi dans le rapport de la FAO. Ce taux chute à 53% pour les habitants de Bangui où se concentre la quasi-totalité des EMF et autres structures financières (tableau 3.D).

Tableau 3.D. Accès au crédit par localité

Localité	% population n'ayant jamais demandé un crédit	% population ayant demandé et reçu un crédit
Bangui	53.6	15,6
Villes chefs lieux	58.2	18,3
Villes secondaires	69.6	21,5
Localités rurales	71.8	14

Source : Données EDOSMF, 2006.

4.1.2 Principales caractéristiques des crédits reçus et envisagés

Dans cette section, l'analyse portera sur les principales caractéristiques des crédits déjà obtenus par la population (enquête ECVU/ECVR 2003) et ceux des crédits envisagés ou futurs (enquête ECVU/ECVR 2003 et EDOSMF 2006). Elle sera conduite sur les paramètres suivants: le montant et la distribution des crédits, la durée et l'utilisation prévue. Ces paramètres seront interprétés selon la typologie des entités économiques interviewés, les secteurs d'activité et les localités grâce aux données fournies par les deux enquêtes.

4.1.2.1. Montant des crédits reçus et envisagés et leur distribution

Le montant moyen des crédits obtenus par les interviewés selon l'ECVU/ECVR est de **173 929 FCFA** en milieu urbain et de **33.858 FCFA** en milieu rural. L'analyse de la distribution des crédits reçus (voir tableau 4.D) indique que plus de la moitié de ces crédits (53% en milieu urbain et 64% en milieu rural) sont inférieurs à 10 000 FCFA. Un peu moins du tiers des crédits (27% en milieu urbain et 28% en milieu rural) se situent entre 10 000 FCFA et 50 000 FCFA. Au final, au moins 80% des crédits reçus sont inférieurs à 100 dollars.

Tableau 4.D: Distribution des crédits reçus

Valeur du crédit	Milieu urbain	Milieu rural
< 10 000	52,8%	63,5%
Entre 10 000 et 50 000	26,9%	28%
Entre 50 000 et 100 000	7%	4%
Entre 100 000 et 500 000	9,4	3,5%
Plus de 500 000	3,9%	1%
Total	100%	100%

Source : Données ECVU/ECVR, 2003.

Il est intéressant de souligner que les montants des crédits reçus sont influencés de manière importante par leurs sources. Les crédits bancaires varient de 1.150.472 FCFA en milieu urbain à 352.000 FCFA en milieu rural et précèdent les crédits accordés par les commerçants/usuriers qui sont en moyenne de 320.000 FCFA en ville et d'environ 100.000 FCFA en milieu rural. Les crédits accordés par les amis ou les parents représentent des sommes qui varient entre 35.800 FCFA en milieu urbain et 16.800 FCFA en milieu rural. Compte tenu de leur faible montant, on est porté à croire que ce dernier type de crédit représentent plutôt des prêts d'urgence reçus pour faire face aux imprévus (maladie, incident, urgences, etc...) plutôt que pour réaliser des investissements ou démarrer des activités génératrices de revenus.

En considérant les secteurs d'activités économiques, les données ECVU/ECVR 2003, indiquent que les montants de crédit les plus élevés ont été obtenus par les ménages qui travaillent dans le secteur du commerce et des services (voir tableau 5.D en annexe). Le crédit moyen destiné à l'agriculture et aux petites unités de transformation ne représente que la moitié de celui affecté au secteur du commerce confirmant bien l'inadaptation des financements aux besoins de ces deux secteurs.

Selon l'ECVU/ECVR, presque 60% de la population urbaine a déclaré ressentir le besoin d'emprunter de l'argent. Cette proportion passe à 66% en milieu rural. La totalité des interviewés dans le cadre de l'EDOSMF a exprimé des besoins de crédit.

Selon l'ECVU/ECVR la moyenne des *crédits envisagés* en milieu urbain est de **1.270.000 FCFA** contre **788.000 FCFA** en milieu rural. Bien que ces valeurs semblent surestimées, comparées aux données sur les crédits réellement obtenus, il faut remarquer que plus de la moitié des centrafricains (tout lieu de résidence confondu) demandent des crédits inférieurs à 100.000 FCFA (environ 180 \$) (voir tableau 7.D). Tant en milieu urbain qu'en milieu rural la valeur médiane du crédit envisagé se rapproche de 100.000 FCFA. Cela nous permet d'affirmer que plus de la moitié de la demande de crédit en RCA est représentée par des microcrédits dont le montant est inférieur ou égal à 100.000 FCFA.

Des principales tendances qui ressortent de l'EDOSMF, on remarque que le crédit minimum envisagé par les interviewés est d'environ **1,3 millions de FCFA** et le maximum de **2,4 millions de FCFA** sur une durée moyenne de **17 mois**. Les distributions des crédits minimum et maximum sont présentées dans le tableau 6.D.

Tableau 6.D : Moyennes des montants des crédits envisagés

CREDIT MINIMUM	Min	Max	Moyenne
Hp 1: totalité de l'Echantillon ; N° 1.249 (100%)	2.000 FCFA	80.000.000 FCFA	1.288.451 FCFA
Hp 2: CREDIT MINIMUM* <= 10.000.000 FCFA; Nb.= 1.226 (98,1%)	2.000 FCFA	10.000.000 FCFA	877.875 FCFA
CREDIT MAXIMUM	Min	Max	Moyenne
Hp 1: totalité de l'Echantillon ; N° 1.250 (100%)	2.000 FCFA	250.000.000 FCFA	2.399.196 FCFA
Hp 2: CREDIT MAXIMUM <= 20.000.000 FCFA; Nb.= 1.231 (98,4%)	2.000 FCFA	20.000.000 FCFA	1.603.571 FCFA

Source : EDOSMF, 2006

Par rapport aux données de l'ECVU/ECVR (voir tableau 7.D), la proportion de centrafricains qui demande un crédit de 100 000 FCFA (qui était d'environ 50%), chute à 30% pour les montants minimum et à 26,8% pour les montants maximum. De même, 71,1% des populations actives ont exprimé des besoins inférieurs à 500.000 FCFA. Si on se réfère au montant maximum, 27% des populations actives ont un besoin de crédit inférieur ou égal à 100 000 FCFA et 60,5% ont des besoins de moins de 500 000 FCFA.

Tableau 7.D : Distribution des montants des crédits envisagés

Echelon	Besoins de crédit (minimum)*	Besoin de crédit (maximum)*	Besoins de crédit Milieu urbain**	Besoins de crédit Milieu rural**
< 10 000 FCFA	2%	0.8%	4.2%	6.5%
Entre 10 000 et 50 000 FCFA	16.3%	14.6%	26.4%	26.5%
Entre 50 001 et 100 000 FCFA	12.3%	11.4%	19.8%	22%
Entre 100 001 et 500 000 FCFA	40.5 %	33.7%	32.1%	32.2%
Entre 500 001 et 1 000 000 FCFA	11.2 %	13%	7.5%	7.1%
Entre 1 000 001 et 10 000 000 FCFA	15.7 %	22.2%	8.7%	5.2%
Plus de 10 000 000 FCFA	2%	4.3%	1.3%	0.5%
Total	100 %	100%	100%	100%

Source : * EDOSMF 2006 et **ECVU/ECVR 2003.

- **Selon les entités économiques**

La distribution des crédits envisagés selon les entités économiques (voir tableau 8.D) permet d'avoir une idée des seuils à partir desquels les demandes de crédit sont les mieux couvertes par les EMF. Avec un crédit minimum de 50 000 FCFA, 25% des demandes des MPME seront couvertes aussi bien que 40% de celles des femmes. Avec un crédit d'un minimum de 100 000 FCFA, plus de la moitié des demandes sont couvertes chez les femmes (66,22%) et environ 1/3 chez les MPME et les hommes. En même temps, ce minimum ne couvrirait que 10% des besoins exprimés par les OPR et les OAC.

Ce n'est qu'à partir d'un minimum de crédit de 500 000 FCFA que plus de 3/4 des besoins exprimés par les individuels (hommes et femmes) et les MPME seront couverts ; avec ce montant les OAC et les OPR ne sont satisfaits qu'à hauteur d'environ 40-50%.

Tableau 8.D: Distribution des crédits selon les entités économiques

		Crédit minimum			
		50 000	100 000	500 000	1 000 000
Statut	Homme	16,76%	30,17%	79,05%	92,00%
	Femme	40,80%	66,22%	96,32%	97,66%
	OPR	2,95%	5,01%	49,56%	65,19%
	OAC	1,00%	7,84%	38,24%	61,76%
	MPME	25,17%	36,05%	74,83%	83,00%
		Crédit maximum			

		100 000	500 000	1 000 000	5 000 000
Statut	Homme	27,17%	72,55%	86,27%	96,64%
	Femme	64,55%	96,00%	97,66%	100,00%
	OPR	1,77%	30,09%	49,85%	82,30%
	OAC	3,92%	25,49%	42,16%	75,49%
	MPME	24,16%	55,03%	71,81%	91,28%

Source : Données EDOSMF 2006.

Pour satisfaire plus de la moitié des groupes cibles OPR et OAC il faudrait donc un crédit d'au moins 1 million de FCFA. Dans ce cas, plus de 90% des demandes de crédit des individus et 83% des MPME seront aussi couvertes.

Un montant de **100 000 FCFA** satisfait de façon significative uniquement les femmes avec un taux de 65%. Ce n'est qu'à partir de **500 000 FCFA** que les besoins des hommes et des MPME sont partiellement satisfaits à hauteur de 73% et 55% respectivement.

Avec un crédit de **1 000 000 FCFA**, la quasi-totalité des demandes individuelles (hommes et femmes) ainsi que celles des 3/4 des MPME sont couvertes. Toutefois, à ce niveau, moins de 50% des demandes des organisations de base (OPR et OAC) sont couvertes.

Le lien entre ces informations relatives à la distribution du montant des prêts et la capacité déjà analysée précédemment des EMF en terme d'octroi de crédit montre que les besoins de la quasi-totalité des OAC et des OPR et d'une partie des MPME ne soient pas couverts par ces structures financières à l'heure actuelle.

Dans tous les cas, en considérant aussi bien le minimum que le maximum de crédit, les demandes qui sont le plus susceptibles d'être satisfaites par les EMF sont celles des femmes suivies de celles des MPME et des hommes. Ceci est conforme à l'échelle des crédits minimum et maximum demandé par les femmes (253 000 FCFA à 294 000 FCFA), les hommes (662 000 FCFA à 1 042 000 FCFA) et les MPME (990 000 FCFA à 2 112 000 FCFA) (voir tableau 9.D).

Enfin, la demande de crédits futurs exprimée par les individuels concernerait une moyenne de 1 125 300 FCFA. La demande formulée par les MPME est autour de 1,5 million alors que les besoins qu'exprimeraient les OPR et les OAC sont assez élevés. Ils sont respectivement de l'ordre de 3,8 et 4,3 millions pour les OPR et les OAC.

Tableau 9.D : Montant des crédits demandés selon les entités économiques.

	Crédit demandé minimum	Crédit demandé maximum	Crédit moyen demandé
<i>Hommes</i>	661 738	1 042 183	851 961
<i>Femmes</i>	253 097	293 581	273 339
Total Individuels	914 835	1 335 764	1 125 300
<i>OPR</i>	2 818 988	4 777 861	3 798 425
<i>OAC</i>	2 868 529	5 853 431	4 360 980
<i>MPME</i>	989 591	2 112 148	1 550 870
TOTAL	1 288 451	2 399 196	1 843 824

Source : Données EDOSMF 2006.

- **Selon les secteurs d'activités**

En termes de crédit envisagé par secteur d'activité, l'EDOSMF relève que le montant moyen des demandes que formuleraient les groupements rencontrés varierait entre 1 925 275 et 3 466 293 FCFA. La moyenne de la demande envisagée se situerait à hauteur de 2,7 millions de FCFA (voir tableau 10.D) avec cependant un pic observé au niveau du secteur de l'élevage (4 millions de FCFA). Dans le domaine du commerce, le montant moyen se situerait à environ 1,4 million de FCFA.

Ces montants moyens de prêts sont plus élevés que ceux rencontrés dans l'ECVU/ECVR (1 273 411 FCFA en milieu urbain et 788 917 FCFA en milieu rural).

Tableau 10.D: Montant moyen des crédits envisagés par secteur d'activité

	Crédit demandé minimum	Crédit demandé maximum	Crédit moyen demandé
Artisanat	931 882	1 963 513	1 447 698
Commerce	982 654	1 835 953	1 409 304
Agriculture	1 192 824	2 373 092	1 782 958
OAC	1 802 479	3 919 271	2 860 875
Pêche/pisciculture	2 510 833	3 754 348	3 132 591
Elevage	3 175 000	4 908 500	4 041 750
Autres	2 881 250	5 509 375	4 195 313
TOTAL	1 925 275	3 466 293	2 695 784

Source : Données EDOSMF 2006.

- **Selon les localités**

Le montant moyen des crédits futurs exprimés par lieu de résidence (voir tableau 11.D) serait plus élevé en milieu rural (2 146 057 FCFA) qu'à Bangui (1 900 291 FCFA) et dans les chefs lieux des préfectures (1 890 047 FCFA). En effet, dans les régions rurales se concentre la majorité des groupements à vocation agro-pastorale. Ceux-ci ont exprimé des besoins plus élevés en terme de crédit. De plus, le milieu rural exprime aujourd'hui un fort besoin de rééquipement après une période de troubles caractérisée par la perte ou la destruction des outils de production (paires d'attelage, unités de transformation, machines à moudre, moulins, semences, etc).

Tableau 11.D: Montant moyen des crédits envisagé par localité

	Crédit demandé minimum	Crédit demandé maximum	Crédit moyen demandé
Bangui	1 216 242	2 584 339	1 900 291
Villes chefs lieux	1 419 771	2 360 323	1 890 047
Villes secondaires	1 113 061	1 755 332	1 434 197
Localités rurales	1 695 670	2 596 443	2 146 057
TOTAL	777 821	1 328 062	1 052 942

4.1.2.2. Durée des crédits envisagés

Selon ECVU/ECVR, les prêts envisagés à moins d'un an sont davantage la norme en milieu urbain (78%) qu'en milieu rural (59%). L'EDOSMF donne une moyenne globale de 66% pour les crédits à court terme (voir tableau 12.D). Les crédits envisagés de plus d'un an sont surtout formulés en milieu rural (37%) qu'en milieu urbain (22%). L'ECVU/ECVR confirme ce constat en indiquant que 28% des crédits envisagés en milieu rural sont à plus d'un an contre seulement 14% en milieu urbain. Ces constats semblent logiques si l'on tient compte de la nature et du cycle des activités conduites en milieu rural (agriculture, élevage) et en milieu urbain où dominent le petit commerce et l'artisanat.

Tableau 12.D : Durée du crédit envisagée selon ECVU/ECVR et EDOSMF

	ECVU/ECVR		EDOSMF
	Milieu Urbain	Milieu rural	
Durée du crédit			
12 mois	78%	59%	66%
Entre 1-3 ans	14%	27%	26%
Plus de 3 ans	8%	10%	8%

Source : ECVU/ECVR 2003 et EDOSMF 2006.

- **Selon les entités économiques**

Selon l'EDOSMF (voir tableau 13.D), la demande future par entité économique fait ressortir que la durée moyenne souhaitée est de l'ordre de 17 mois. Cependant, les OPR et les OAC souhaiteraient disposer des délais plus longs (27 à 28 mois) contre 15 mois pour les MPME et 11 mois pour les individuels. Les femmes ont exprimé des besoins de délai plus court (environ 10 mois) que les hommes (12 mois). Cet écart se justifie par la nature des activités généralement entreprises par les femmes essentiellement concentrées dans les activités génératrices de revenus comme le petit commerce et la petite restauration.

Tableau 13.D : Durée des crédits demandés par entités économiques.

Groupes cibles	Durée du crédit demandé (En mois)
Hommes	12
Femmes	9,8
OPR	28
OAC	27
MPME	15

Source : Données EDOSMF 2006

- **Selon les secteurs d'activités**

Selon le secteur d'activité, (voir tableau 14.D en annexe) l'EDOSMF révèle que la durée de prêt envisagée la plus longue est observée dans le secteur de l'élevage (environ 3,5 ans) avant les durées relevées dans

les secteurs de l'agriculture (22 mois) et l'artisanat (16 mois). Les employés publics et privés ainsi que les entreprises de bâtiment formuleraient des demandes dont la durée couvrirait 22 mois. L'ECVU/ECVR fait ressortir les mêmes tendances.

- **Selon les localités**

D'une manière générale, on observe une différence de nature pour les crédits envisagés entre milieu urbain et milieu rural (voir tableau 15.D en annexe). Les ruraux, qui ont exprimé des besoins de crédit les plus élevés, sont également les plus nombreux (27%) à solliciter des durées de remboursement longues (entre 2 et 3 ans) contre 14% en milieu urbain. L'agriculture, principale activité en milieu rural, qui a des cycles de production que ce soit pour la culture du manioc, du café, du coton ou d'autres denrées a besoin d'une durée de remboursement plus longue. Le court terme est surtout envisagé en milieu urbain (78%) où le commerce et le petit commerce constituent l'activité principale.

4.1.2.3. L'utilisation des crédits reçus et envisagés

D'après les bénéficiaires interrogés dans le cadre de l'ECVU/ECVR et en nous référant au graphique 2.D, on peut constater que les crédits demandés auprès des structures de financement sont partiellement utilisés pour l'objet déclaré lors de la signature du contrat. La totalité des demandes soumises aux EMF (voir paragraphe 3.4.2 de l'offre, tab. 9.O) concernent des activités productives mais dans la réalité, selon l'ECVU/ECVR, seulement 41% des prêts reçus par la population en milieu urbain et à peine 27% de ceux reçus en milieu rural ont été utilisés effectivement dans ce but. En effet, une partie importante des crédits reçus est utilisée pour faire face aux dépenses de santé avec une variation selon les lieux de résidence : 23.6% en milieu urbain et 19.1% en milieu rural.

Graphique 2.D. : Utilisation des crédits reçus **Error! Not a valid link.**

Source : PNUD, « Promouvoir le service de financement intérieur », chapitre 6 in « Pour une stratégie de croissance pro pauvres et au service du développement humain », Gilbert Aho, 2006.

Les centrafricains envisagent de contracter un crédit pour deux raisons principales (voir graphique 3.D). Environ 80% des populations urbaines et 62% de celles vivant en milieu rural envisagent solliciter un crédit pour mener un investissement productif. De même, entre 5.6% et 6.6% des populations vivant respectivement en milieu urbain et rural, demandent un crédit en vue de la construction/réhabilitation d'une maison ou d'un local.

Graphique 3.D : Utilisation déclarée pour les crédits envisagés **Error! Not a valid link.**

Source : ECVU/ECVR, PNUD, 2003. *Nota Bene: Les pourcentages se réfèrent seulement aux individus qui ont donné une seule réponse et qui représentent 87.7% des interviewés en milieu urbain 79% des interviewés en milieu rural.

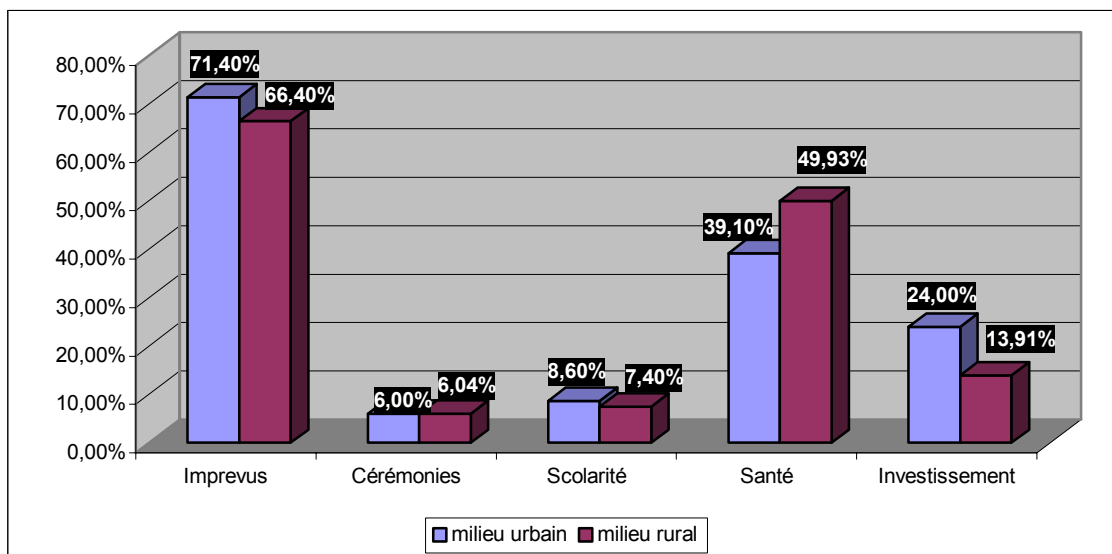
Les crédits qui sont demandés en prévision du paiement de la scolarité des enfants et des dépenses médicaux sont négligeables dans l'ordre de 1% à 3%. On remarque un petit écart entre milieu urbain et rural en ce qui concerne les crédits sollicités pour couvrir leurs besoins en santé : 0.5% des interviewés vivant en milieu urbain contre 3% de ceux du milieu rural envisagent demander un crédit pour faire face aux dépenses de santé.

4.2. Demande des services et produits d'épargne

4.2.1 Motivations à la constitution de l'épargne

En Centrafrique, le volume d'épargne mobilisé par le secteur microfinancier est très bas en comparaison avec celui des autres pays de l'Afrique Subsaharienne et de la sous-région (voir tableau 16.D en annexe). Les principales raisons motivant la constitution de l'épargne (Graphique 4.D) sont : i) faire face aux imprévus (71% en milieu urbain et 66.4% en milieu rural), ii) prévenir les problèmes de santé (39% en milieu urbain et 49% en milieu rural) et iii) réaliser des investissements (24% en milieu urbain et 13% en milieu rural).

Graphique 4.D: Motivations à épargner des centrafricains.



Source : PNUD, « Promouvoir le service de financement intérieur », chapitre 6 in « Pour une stratégie de croissance pro pauvres et au service du développement humain », Gilbert Aho, 2006.

*Nota bene : Un individu avait la possibilité de donner plus d'une réponse ; par conséquent, la somme des pourcentages peut être supérieur à 100).

Les problèmes de santé semblent poser réellement des problèmes puisque par ailleurs, il ressort qu'en milieu rural, environ 1/4 des crédits reçus (voir graphique 2.D) est affecté à des dépenses de santé. L'analyse approfondie de la motivation à épargner met en exergue qu'un quart des centrafricains vivant en milieu urbain épargnent en vue d'investir dans une activité productive contre 14% en milieu rural.

4.2.2. La capacité d'épargne des centrafricains

Les données de la BEAC sur l'épargne (2003) estiment à 368.046 FCFA le montant moyen de l'épargne auprès du secteur bancaire et donnent un montant moyen de 174.082 FCFA pour les particuliers.

L'étude EDOSMF à travers le tableau ci-dessous estime à environ 23% la proportion des acteurs économiques dont l'épargne mensuelle est nulle tandis que 27% ne peuvent épargner mensuellement que des montants inférieur ou égal à 10.000 FCFA (voir tableau 17.D).

Tableau 17.D: Distribution de l'épargne des acteurs économiques interviewés.

Montant épargné sur une base mensuelle	% de la population interrogée
Rien	22.7%
Inférieur ou égal à 10.000 FCFA	27.1%
Entre 10.000 et 50.000 FCFA	29%
Entre 50.000 et 100.000 FCFA	9.2%
Supérieur à 100.000 FCFA	12%
TOTAL	100%

Source : Données EDOSMF, 2006.

Les 3/4 de la population déclarent avoir une épargne mensuelle inférieure à 50.000 FCFA contre 21% qui peuvent épargner au moins 50.000FCFA par mois.

L'analyse des données relatives au niveau de l'épargne par entité économique sans les valeurs extrêmes (voir tableau 18.D en annexe) permet de noter que le montant de l'épargne mensuelle chez les femmes est en absolu le plus faible (25.000 FCFA). Les hommes et les MPME enregistrent des épargnes mensuelles respectivement de 94.196 et 60.133 FCFA. Les OPR et les OAC ont des capacités plus faibles de mobilisation d'épargne. Elles sont respectivement de 51.000 FCFA et 34.000 FCFA pour les OAC et les OPR.

L'artisanat (73.000 FCFA), le commerce (59.000 FCFA) et l'élevage (40.000 FCFA) sont les secteurs dont la capacité d'épargne mensuelle est la plus élevée (voir tableau 19.D en annexe). L'agriculture est celui qui dégage les valeurs plus basses. Cela est du peut-être à la faiblesse de la marge de l'ensemble des produits agricoles et de produits de rente en particulier (café, coton, etc...).

4.2.3. Domiciliation de l'épargne en RCA

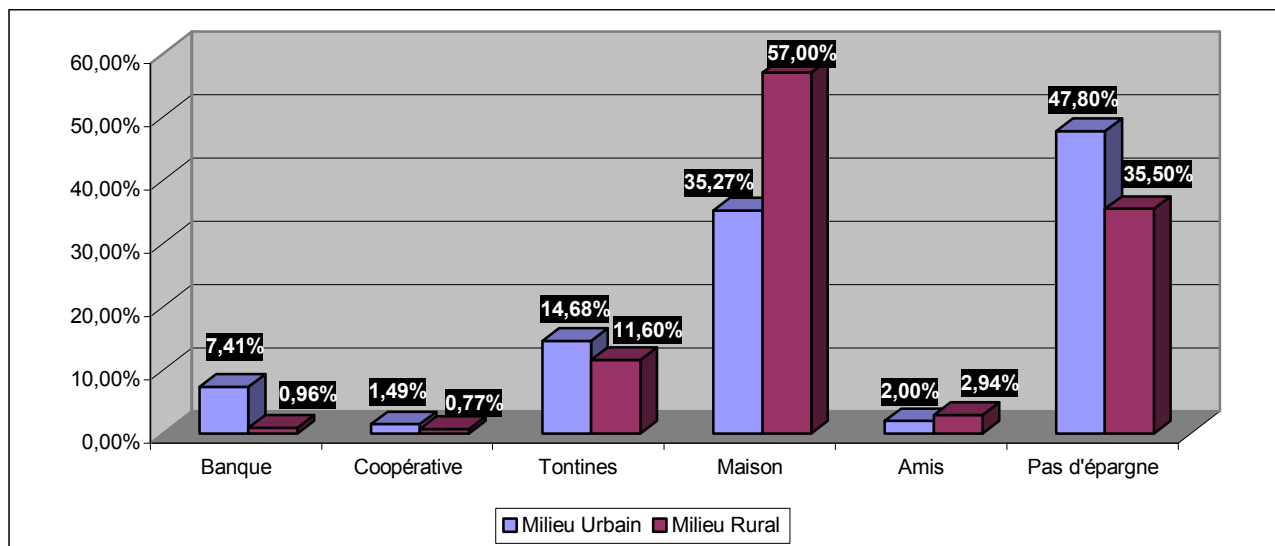
Le faible niveau de l'épargne monétaire ne signifie pas forcément que l'épargne dans le pays est faible. Des facteurs comme la pratique de thésaurisation ne contribuent pas à améliorer le niveau de l'épargne formelle. L'épargne mobilisée à travers les groupes de tontines qui n'arrive pas dans le circuit formel constitue également un autre élément à prendre en compte dans l'analyse du niveau de l'épargne.

L'analyse de la domiciliation de l'épargne à partir des données de l'ECVU/ECVR (voir graphique 5.D) montre clairement que la majorité des épargnants centrafricains n'ont qu'une seule possibilité : **la thésaurisation**. Si on considère l'ensemble de la population, plus d'un tiers des centrafricains en milieu urbain (35,2%) gardent *au moins une partie* de leur épargne à la maison tandis qu'en milieu rural, cette

proportion passe à 57%. Ceux qui gardent la *totalité* de leur épargne à la maison représentent respectivement 28,7% en milieu urbain et 49,8% en milieu rural.

Enfin, si on prend en compte la population qui est en mesure de générer une épargne monétaire, les taux de thésaurisation augmente de manière significative: 67,5% en milieu urbain et 88,5% en milieu rural.

Graphique 5.D : Domiciliation de l'épargne



Source : PNUD, « Promouvoir le service de financement intérieur », chapitre 6 in « Pour une stratégie de croissance pro pauvres et au service du développement humain », Gilbert Aho, 2006.

Les trois banques commerciales de la place et l'ensemble des EMF n'arrivent à mobiliser qu'environ 9% de l'épargne globale en milieu urbain et un peu moins de 2% en milieu rural.

Les principales raisons qui expliquent la faible capacité des banques et des EMF à collecter l'épargne sont :

- La faible couverture du pays par les deux catégories d'acteurs ;
- La méfiance ou la « distance culturelle » de la population vis-à-vis du secteur bancaire ;
- La méconnaissance du fonctionnement des banques et des EMF ainsi que des produits et services financiers offerts;
- Les conditions restrictives à la majorité de la population pour l'ouverture d'un compte épargne ;
- Des produits d'épargne peu attrayants pour les petits acteurs économiques.

Selon les deux sources de données ECVU/ECVR et EDOSMF, la sécurisation de l'épargne est le principal besoin des populations aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Or, dans les conditions actuelles, les banques sont loin d'être accessibles aux populations à faible revenu tandis que tous les EMF et les autres structures n'ont pas la possibilité de collecter l'épargne auprès des populations à cause de la faible couverture géographique et au manque d'innovation financière là où elles sont présentes.

Les demandes souvent exprimées pour les services d'épargne concernent :

- L'implantation des EMF dans les localités qui en sont dépourvues ;
- La sécurité physique des EMF, se rapportant aussi bien aux locaux qu'à la qualité des coffres forts ;
- La possibilité que ces EMF soient protégés par des éléments de sécurité (la qualité du gardiennage).

Face à l'incapacité du secteur financier formel à attirer l'épargne de la population, on s'attendrait à un développement très répandu des pratiques informelles telles que les tontines comme témoigné par la littérature existante¹³. Par contre, il ressort de l'ECVU/ECVR que seulement 17% des centrafricains en milieu urbain mobilisent leur épargne à travers les circuits informels (tontines, amis et parents) et ce taux chute à 13% en milieu rural¹⁴. Parmi les canaux de l'informel, 14,6% de cette épargne est drainées par les tontines (kelemba en sango) et 2% sont confiées auprès des amis ou parents.

Contrairement à d'autres expériences (Sénégal, Cameroun, Congo, Bénin, Ghana, etc..), en RCA les acteurs informelles (tontines, banquiers ambulants, garde monnaie) qui pourraient contribuer à la mobilisation de l'épargne auprès notamment des femmes et des opérateurs économiques du secteur informel ne sont pas si développés. Le faible développement des pratiques d'épargne informelles, au moment de l'enquête, pourrait s'expliquer par la **perte de confiance** auprès de la population, vis-à-vis non seulement du gouvernement mais aussi des individus qui vivent dans une même localité, suite à la dizaine d'années de troubles, d'insécurité et d'incertitudes qui a vécu le pays.

L'EDOSMF, compte tenu qu'il s'adresse principalement aux opérateurs économiques et qu'a été réalisé 3 ans après les événements politico-militaires dans une période de calme relative, montre un taux de participation aux tontines qui s'élève à 45% et atteint 70% auprès des femmes.

Selon l'ECVU/ECVR, les cotisations, estimées sur une base journalière, sont en moyenne de 1.300 FCFA en milieu urbain et de 491 FCFA en milieu rural ; selon l'EDOSMF, sa moyenne est de 3.600 FCFA.

Environ 50% des participants aux tontines en milieu urbain cotisent chaque jour au plus 300 FCFA. En milieu rural les membres des tontines qui cotisent des sommes inférieures à 300 FCFA s'élève à 72%. Enfin, selon l'EDOSMF, cette même proportion est de 47% (voir tableau 20.D en annexe).

Selon l'ECVU/ECVR 77% des tontines en milieu rural et 73% en milieu urbain sont à cycle court (journalier ou hebdomadaire) ; selon l'EDOSMF cette proportion s'établit au tour de 80%. Le nombre moyen de participants aux tontines selon l'ECVU/ECVR varie entre 8 (en milieu rural) et 11 (en milieu urbain) et il est de 17 selon l'EDOSMF.

Les caractéristiques des tontines (fréquences, cotisations et nombre de participants) dans toutes les localités montrent l'importance de mettre en place des nouveaux services adaptés à cette cible de la population, telle que la collecte journalière de l'épargne, à l'exemple des produits « Kélemba Express » et « Kelemba Mobile » lancés par l'UCACEC qui connaissent un succès auprès d'une clientèle opérant dans le petit commerce et la petite restauration, notamment féminine.

¹³ Lelart, M. (1990), (sous la direction de), "La tontine, pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement", AUPELF-UREF, Collection Sciences en Marche.

¹⁴ En 1986 50% de la population active du Congo était membre d'une tontine; dans les zones rurales de la Libéria, de la Côte d'Ivoire, du Togo et de la Nigeria ce pourcentage variait entre 50 et 95% (Bouman, 1995b); au Cameroun 80% de la population active faisait partie d'une tontine au moins (Bouman, 1995b); à Taiwan cette pourcentage est supérieur à 80% (Besley e Levenson, 1996); encore en Inde et Sri Lanka, compte tenu de la diffusion du phénomène auprès des couches les plus pauvres les gouvernements ont décidé d'en réglementer (Fernando, 1986).

4.3. Demande d'autres produits et services financiers et non financiers

L'analyse des données qualitatives (EDOSMF 2006) fait ressortir de nouveaux besoins exprimés par les populations. Ces besoins sont motivés d'une part par la dégradation des infrastructures de communication et d'autre part, par les risques inhérents à la détention d'argent liquide dans un environnement moins sécurisant, imposant des coûts supplémentaires à la mobilité des personnes, des biens et des services. Le transfert d'argent, le micro leasing et la microassurance santé se présentent comme de nouvelles opportunités pour les populations.

4.3.1. Demande de services de transfert d'argent

Le contexte sécuritaire, l'état des infrastructures et les tracasseries policières¹⁵ constituent les principales contraintes à la mobilité des hommes, des biens et services à l'intérieur du pays et des échanges avec les pays voisins notamment le Cameroun et le Tchad.

Ces contraintes se traduisent par des prélèvements monétaires généralement obligatoires et souvent violents effectués sur les usagers de la route. Le transfert d'argent à échelle nationale et internationale est un service dont la demande est fortement exprimée par les groupes cibles dans toutes les localités couvertes par l'EDOSMF (voir tableau 21.D). Ce service apparaît pour les populations comme un moyen efficace pour se soustraire aux différents risques encourus sur les routes. Cette demande est très forte dans toutes les localités couvertes par l'enquête pour diverses raisons et plus spécifiquement:

- A Bambari parce que économiquement plus dynamique et donc ayant une circulation monétaire plus importante nécessitant une sécurisation ;
- A Bangassou, parce que très éloignée et donc risquée;
- A Bouar, Bozoum et Bossangoa parce que, exposées depuis de longues années aux agressions des coupeurs de route.

Le fait pour les particuliers et les opérateurs économiques de détenir par devers eux de la liquidité leur fait donc courir beaucoup de risques. Les violences régulièrement subies par les opérateurs économiques et les particuliers sont le fait des bandes armées communément appelées coupeurs de route ou Zarguinass. Elles occasionnent des pertes de sommes importantes d'argent et aussi des pertes en vies humaines.

Tableau 21.D: Demande de services de transfert d'argent.

Groupes cibles	Demande de services de transfert d'argent
▪ Chez les particuliers ▪ Chez les groupements productifs ▪ Chez les micro moyennes et petites entreprises ▪ Chez les organisations à assises communautaire	▪ Forte ▪ Très forte ▪ Très forte ▪ Forte

Source : Données de l'EDOSMF, 2006.

La possibilité d'accéder dans plusieurs localités à l'intérieur du pays à l'internet (Bambari, Bangassou, Bouar, Bossangoa, Berberati) et à la téléphonie mobile (compagnies A-Cell et Telecel) sont des opportunités qui peuvent contribuer au lancement de ce produit auprès des EMF déjà fonctionnels ou en cours d'installation.

¹⁵ Toutes les routes nationales et régionales sont jalonnées de barrières ou points de contrôle policiers. A chacun de ces points de contrôle, les passagers sont obligés de se soumettre aux formalités, consistant à payer une somme d'argent de montant variable aux forces de l'ordre.

4.3.2. Demande de produits de micro leasing

L'adhésion des groupes cibles à la possibilité d'avoir accès au micro leasing (voir tableau 22.D) est forte pour les mêmes raisons avancées dans le cadre de la demande pour le service de transfert d'argent. Même si les populations avaient les possibilités monétaires, le contexte sécuritaire, l'état des infrastructures et les tracasseries policières leur imposeraient des coûts de transaction assez élevés pour l'acquisition des équipements de production. Le micro leasing permettrait aux bénéficiaires de se voir livrer les équipements directement dans leur localité sans les formalités routières imposant des coûts supplémentaires. Ce service est perçu par les OPR, les OAC et certains particuliers comme un moyen efficace et rapide, de s'équiper et d'être plus productif.¹⁶

Tableau 22.D: Demande de produits de micro leasing

Groupes cibles	Demande de services de micro leasing
▪ Chez les particuliers ▪ Chez les groupements productifs ▪ Chez les micro moyennes et petites entreprises ▪ Chez les organisations à assises communautaire	▪ Faible ▪ Très forte ▪ Très forte ▪ Forte

Source : Données de l'EDOSMF, 2006.

Parmi les équipements plus sollicités on citera les motopompes (groupements miniers), les motoculteurs, les décortiqueuses, les moulins (groupements agricoles), les appareils de réfrigération (groupements de pisciculteurs, bouchers, transformation alimentaire), machine à coudre, véhicules de transport (camion) etc...

4.3.3. Demande de services de micro assurances

De l'étude ECVU/ECVR 2003, il ressort que la deuxième raison qui incite les ménages à l'épargne est de pouvoir répondre aux besoins liés à la santé¹⁷. En l'absence de toute possibilité de bénéficier d'une assurance maladie, les populations surtout rurales subissent les aléas liés à la dégradation des infrastructures et à l'éloignement des services de santé lorsque ces services existent. Dans le contexte actuel, et d'après la perception des groupes cibles interviewées, la mise en place d'un produit de micro - assurance santé réduirait les risques auxquels ils sont fréquemment confrontés (voir tableau 23.D). A ce titre, on signale l'initiative de l'Unicef dans les travaux de faisabilité pour la mise en place d'un service de microassurance dans des zones pilote.

Tableau 23.D: Demande de services de micro assurances

Groupes cibles	Demande de services de micro assurances
▪ Chez les particuliers ▪ Chez les groupements productifs ▪ Chez les micro moyennes et petites entreprises ▪ Chez les organisations à assises communautaires	▪ Forte ▪ Très forte ▪ Très forte ▪ Faible

Source : Données de l'EDOSMF, 2006.

¹⁶ Le Micro leasing est une pratique connue par certains groupes cibles ayant par le passé bénéficié de crédit en nature dans le cadre de l'encadrement de certains projets de développement ayant un volet crédit.

¹⁷ Faire face aux besoins de santé est la préoccupation de 39% des ménages en milieu urbain et 49% des ménages en milieu rural.

4.3.4. Demande de formation/encadrement

Outre les demandes se rapportant directement aux produits et services financiers, les entités économiques ont exprimés des besoins de formation et sensibilisation pour une meilleure appropriation des services de microfinance qui leur seront offerts. Ces besoins vont de la simple connaissance des EMF, des possibilités qu'ils peuvent offrir, au renforcement des capacités, à l'encadrement et au suivi dans la formulation des projets, dans la tenue des comptes et dans la gestion des prêts.

4.4 Estimation de la demande potentielle de crédit

Pour le calcul de la demande potentielle de crédit dans le pays, il a été fait l'hypothèse suivante¹⁸ : entre 33% et 50% des actifs ont besoin d'un crédit. Il s'agit d'une hypothèse basse, puisque l'enquête ECVU/ECVR avait fait ressorti une proportion d'actifs ayant besoin d'un crédit de 60%. Les scénarios 1 et 3 se base sur une proportion de 33% d'actifs ayant besoin d'un crédit ; les scénarios 2 et 4 sur une proportion de 50%.

Il a été fait quatre hypothèses de marchés. En ce qui concerne les scénarios 2 et 4, le marché du crédit considéré suppose une meilleure organisation des actifs qui se regroupent davantage en OPR et en MPME¹⁹.

La demande potentielle de crédit est comprise, selon les hypothèses et les scénarios retenus (voir tableau 24.D), entre 111 685 565 092 FCFA et 223 425 835 392 FCFA, soit entre 218 991 304 dollars US et 438 089 873 dollars US.

Tableau 24.D: Récapitulatif du calcul du montant de la demande potentielle de crédit en République Centrafricaine

	Scénarios 1 et 3	Scénario 2 et 4
Standard-of-living approach EDOSMF	111 685 565 092	150 352 087 788
Standard-of-living approach ECVU/ECVR	155 317 219 525	223 425 835 392
Private Sector approach	117 446 936 202	195 010 250 853

Si la demande potentielle est comparée au montant des crédits effectivement accordés par le secteur de la microfinance, ceux-ci ne représentent que 0,66% ²⁰ de la demande potentielle globale.

Au niveau macro-économique, les besoins de financement sont donc satisfaits de façon marginale. En effet, outre l'absence d'EMF sur une partie importante du territoire, une grande partie de la population, notamment rurale, n'a jamais été en contact avec une EMF et méconnaît jusqu'aux mécanismes qui peuvent conduire à l'obtention d'un crédit. Par ailleurs, le salariat est marginal en RCA. A titre d'exemple, il ne représente que 3% des actifs ruraux. La part de demande potentielle liée des crédits de renforcement des activités génératrices de revenu est, par conséquent, très importante.

4.5 Estimation de l'épargne mobilisée

¹⁸ Voir Annexe 1. pour la méthodologie statistique adoptée.

¹⁹ Cette partie s'inspire de l'étude : « Expanding access to financial services in Malawi », Kiendel Burritt, UNCDF, 2006

²⁰ Dans ce calcul, l'estimation retenue de la demande potentielle a été obtenue par une moyenne des résultats du calcul global demande potentielle, retraité de deux valeurs extrêmes, soit 156.228.593.528 FCFA (306 330 576 USD).

Les données relatives aux cotisations journalières dans le circuit des tontines donnent une estimation de la capacité des acteurs économiques à générer une épargne sur une base journalière ou mensuelle («savings capacity»)²¹. Donc cette estimation peut mesurer la capacité d'endettement des futurs bénéficiaires des services microfinanciers (voir tableau 25.D).

Cette exercice permet aussi de faire une estimation du volume de l'épargne qui peut être mobilisé auprès des petits épargnants à travers le circuit de l'informel et ensuite drainées dans les EMF ou les banques si celles-ci mettraient à la disposition de membres des tontines des produits d'épargne adaptés²².

Tableau 25.D: Estimation de l'épargne drainée par le circuit informel

Population Active en RCA (entre 15 - 59 ans)		
Ensemble RCA	Milieu urbain	Milieu rural
2 047 349	808 251	1 239 098
Population participant aux tontines		
	Milieu urbain	Milieu rural
HP 1: 20% de la population active (ECVU/ECVR) pratique la tontine	161 650	247 820
HP: 50% de la population active (EDOSMF) pratique la tontine	404 126	619 549
Valeur moyenne de la cotisation journalière*	300 FCFA	150 FCFA
HP 1: épargne moyenne mobilisée sur une année	17 458 221 600 FCFA	13 382 258 400 FCFA
HP 2: épargne moyenne mobilisée sur une année	43 645 554 000 FCFA	33 455 646 000 FCFA
TOTAL HP 1	30.840.480.000	
TOTAL HP 2	77.101.200.000	

*Utilisation de la valeur médiane de l'ECVU/ECVR ; Source : Données ECVU/ECVR 2003 et RGPH, 2003,

Les moyennes annuelles de l'épargne drainées par les tontines varient entre 30,8 et 77,1 milliards de FCFA, soit respectivement 13,7% et 34,5% de la demande potentielle de crédit la plus élevée.

V. SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

5.1. Synthèses des contraintes à l'évolution du secteur

Les EMF font face à des contraintes de deux ordres : des contraintes exogènes (liés à l'environnement extérieur) et des contraintes endogènes (liés à la structure interne des EMF).

²¹ Pour plus d'information sur la "savings capacity" voir: "Informal Rural Finance: An Aladdin's Lamp of Information" F.J.A. Bouman, en "Financial landscapes reconstructed : the fine art of mapping development", Bouman, F.J.A. ; Hospes, O., 1994.

²² C'est le cas de l'introduction du produit KELEMBA express et KELEMBA mobile proposé par l'UCACEC aux petits épargnants sur une base journalière.

5.1.1. Contraintes exogènes

- **Contraintes géographiques démographiques**

Le faible peuplement du pays (3,7 millions d'habitants pour 622.000 km²) avec pour corollaire, la dispersion de la population (avec des zones de moins d'un habitant au km² telles que le Haut-Mbomou, la Vakaga et la Bamingui-Bangoran) constitue une contrainte naturelle au développement du secteur de la micro finance. Dans une situation d'atomisation de la population, un EMF ne peut être efficace. Les coûts induits par l'éloignement pour assurer les activités de contrôle et d'inspection pèsent grandement sur les charges d'exploitation. Les hésitations du CMCA à se déployer dans la Ouaka et dans le Mbomou trouvent ici partiellement leur justification.

- **Les contraintes économiques et sociales**

Les crises récurrentes qui ont marqué les dix dernières années ont durement fragilisé l'économie nationale. Les principales sources de revenus des populations notamment rurales ont tari avec la chute des prix internationaux des principaux produits agricoles à l'export (café, coton tabac etc). L'accumulation des arriérés de salaires dans le secteur de la fonction publique a également contribué à la baisse du niveau des activités économiques dans le pays. Ainsi, la fonction d'intermédiation financière a accusé le coup de cette baisse aussi bien en terme de volume de transaction que de remboursement des prêts.

Au plan social, la culture du non remboursement alimenté, d'une part, par les antécédents des volets crédit d'ONG et des projets de développement et, d'autre part par l'impunité et la culture de la thésaurisation, ne sont pas de nature à faire prospérer le secteur.

- **Contraintes institutionnelles, réglementaires et juridiques**

Le secteur de la microfinance en RCA vient de se doter d'une plate-forme d'EMF, l'**APEMF-CA** (Association des Professionnels des Etablissements de la Microfinance de la Centrafrique) qui ne dispose pas encore de plan de développement et de moyens pour jouer son rôle de représentation et de défense des intérêts des EMF. Le même constat peut être fait pour la **Cellule de Microfinance** qui a relancé ses activités depuis juin 2006.

Au plan réglementaire, les dispositions de la nouvelle réglementation en vigueur dans la zone CEMAC présente de nombreux avantages pour le secteur. A l'examen minutieux de ce texte, on relève toutefois que certaines dispositions risquent de constituer un frein à l'éclosion de nouvelles initiatives qui peuvent correspondre aux attentes réelles des populations. Vu la situation financière des EMF en RCA, l'article 14²³ de la réglementation COBAC qui limite la part des ressources de refinancement à deux fois le montant des fonds propres des EMF, est un obstacle majeur. Cette situation place la majorité des EMF dont les fonds propres sont quasi nuls, dans un cercle vicieux : «Les EMF disposent de peu de fonds propres et ont donc besoin de ressources de refinancement pour améliorer leur portefeuille d'engagement mais sont limités par cet article ». Autre contrainte réglementaire, la formalisation absolue des activités de microfinance qui, à terme, risque de faire disparaître des structures qui fournissent pourtant des services correspondant à des besoins réels des populations. Par ailleurs, Il est à signaler que faute de vulgarisation, la nouvelle réglementation est très peu connue des EMF.

²³ Réglementation COBAC 2002

La lenteur des procédures judiciaires dans les affaires portées par les EMF auprès des juridictions compétentes et la perte fréquente des procès par ces derniers sont de nature à encourager l'impunité en cas de non remboursement des prêts ou de malversations financières par le personnel.

- **Les contraintes opérationnelles**

Ces contraintes concernent exclusivement l'absence de structures d'appuis techniques et financiers dédiées au secteur de la microfinance. Le secteur ne pourra jamais se développer dans un contexte où il n'existe pas de structures d'appuis techniques et financiers dont les services sont indispensables pour palier, à la faiblesse de l'expertise et des ressources financières des EMF.

S'agissant des structures d'appuis techniques, l'expérience du CAPMEA mise en place dans le cadre du PARDEP en vue d'appuyer le développement des PME et PMI a joué un rôle important entre les banques et les promoteurs. Ce type de structure d'appui devrait être envisagé pour accompagner les promoteurs du secteur de la microfinance.

Concernant les mécanismes financiers au profit du secteur, aucun dispositif du type fond de garantie ou de lignes de refinancement vital et très sollicités par les EMF n'a jamais été envisagé.

5.1.2 Contraintes endogènes

Si plusieurs obstacles externes freinent le développement du secteur de la microfinance en RCA, des contraintes internes aux EMF participent également au faible développement du secteur. Parmi ces contraintes, le manque de professionnalisme, la faiblesse des ressources financières, l'absence d'innovation dans les services et produits offerts sont certainement les plus importantes.

- **Manque de professionnalisme**

En dehors du réseau du CMCA qui a acquis de la notoriété grâce à une expérience de plus 15 ans, le reste des EMF en RCA évoluent sans professionnalisme. Ces EMF manquent de vision de développement et font du pilotage à vue. Pour preuve, ces structures ne disposent pas de plan de développement stratégique (plan d'affaires) et ne produisent pas les états financiers annuels ne fusse que pour mesurer leur propre évolution. A ce sujet, on notera l'effort que fournit le réseau l'UCACEC qui dispose maintenant d'un commissaire aux comptes et est en train d'élaborer son plan de développement (2007-2011).

Le manque de professionnalisme des EMF se traduit également dans le lancement de produits sans faire préalablement le point (portée, coût, viabilité etc). Les facteurs limitant le professionnalisme des EMF est constitués sans nul doute, de l'insuffisance des ressources financières et l'absence d'une expertise qualifiée. Dresser des plans d'affaires ou assurer des formations aux gérants et autres agents afin de les rendre capables de monter des états financiers lisibles pour un commissaire aux comptes, nécessite des ressources dont ne disposent pas la plupart des EMF en RCA.

Le tableau 1.R qui suit montre que le manque ou l'insuffisance de ressources financières constitue un problème majeur à la professionnalisation des EMF. En effet, l'insuffisance de ressources pour financer le fonctionnement, les investissements, les activités de sensibilisation et pour accroître la production constituent les principales contraintes financières des EMF. Autrement dit, la plupart des EMF en RCA ne disposent pas du minimum pour jouer le rôle d'intermédiation financière.

Tableau 1.R : Principales contraintes internes

	Ffonction-	Investissements	Lignes de crédit	Sensibilisation	Personnel	Gouvernance	SIG	Moy.rlts	Local
--	------------	-----------------	------------------	-----------------	-----------	-------------	-----	----------	-------

	nement								
Effectif	8	7	7	3	2	1	1	1	1
%	26%	23%	23%	10%	6%	3%	3%	3%	3%

Source : EDOSMF 2006

• Contraintes liées au développement de nouveaux produits d'épargne

Certains EMF étudiés souhaitent lancer de nouveaux produits pour répondre aux besoins de leur clientèle/sociétaire mais se heurtent à des difficultés de tous ordres. La difficulté en terme de coût de conception et de mise en œuvre des produits est la contrainte la plus citée avec 28% (voir tableau 2.R). Avec 24%, l'absence de personnel qualifié ou l'insuffisance de l'effectif du personnel fait partie des contraintes les plus citées par les EMF étudiées (24%). Les difficultés liées aux activités de sensibilisation (20%) et la faible capacité des EMF à conduire des études de marché (12%) sont également d'autres contraintes importantes que rencontrent les EMF pour le lancement de nouveaux produits d'épargne.

Tableau 2.R : Principales contraintes au lancement de nouveaux produits

	Etude marché	Coût des produits	Sensibilisation	Personnel	Outils de gestion
Effectif	3	7	5	6	4
%	12%	28%	20%	24%	16%

Source : EDOSMF 2006

• Contraintes liées au remboursement des crédits

Le remboursement de crédit est une contrainte relevée au niveau de l'ensemble des EMF étudiés. Le taux de sinistre comme présenté plus haut varie de 90% (Forêt Bangassou) à 15% (CMCA) est assez évocateur de la situation assez précaire du portefeuille. Aucune institution financière ne peut être rentable avec un portefeuille contaminé de ce niveau sans avoir d'autres produits qui lui permettent de dégager des revenus conséquents.

Les antécédents créés par les volets crédit des projets et ONG, la pratique non professionnelle des crédits, l'impunité sont les principales causes des difficultés que rencontrent les EMF en terme de remboursement des prêts. Le faible recours aux groupes solidaires et le non recours aux agents de crédit contribuent également à accroître ces difficultés. L'étude a en effet montré que seulement trois structures sur les 14 étudiées utilisent les groupes solidaires et deux structures (proto réseau de Bangassou et ASPEC) disposent d'agents de crédit.

5.2 Contraintes liées à l'implantation d'EMF en milieu rural

Les conditions qui détournent généralement les EMF du milieu rural semblent être réunies en RCA.

• L'Insécurité

Depuis quelques années, l'insécurité a touché une bonne partie du nord, de l'ouest et une partie du centre ouest du pays. Due essentiellement aux activités des coupeurs de routes qui empêchent la libre circulation des biens et des personnes cette insécurité a comme conséquence, l'abandon des travaux champêtres

avec des effets directs sur les revenus des paysans. Les récentes crises militaires que le pays a connues ont dépouillé une partie des populations rurales de leurs outils de production (chaînes de cultures attelée, petit outillage etc). Certaines caisses du CMCA et de l'ancien programme du PALCP (aujourd'hui affiliées à l'UCACEC) ont été détruites et le contenu des coffres-forts emportés.

- **Contraintes liées à la viabilité des EMF**

La viabilité d'une EMF est sa capacité à fournir durablement des services financiers tout en étant rentable. D'autres auteurs²⁴ pensent qu'une des conditions majeures à l'atteinte de cette viabilité est l'appropriation par les populations (viabilité sociale).

En RCA, les nombreuses contraintes relevées plus haut sont des éléments de blocage à la viabilisation des initiatives. Les plus importantes sont :

- ✓ Le manque de professionnalisme des EMF du à la faiblesse de l'expertise ;
- ✓ Le manque de vision et le pilotage à vue des structures ;
- ✓ Des pesanteurs sociales caractérisées par l'esprit de thésaurisation et la culture du non remboursement ;
- ✓ La pratique de taux d'intérêt débiteur sans lien avec l'objectif de rentabilité ;
- ✓ La baisse des activités économiques qui impactent directement la capacité d'épargne des ménages ;
- ✓ L'insécurité dans certaines zones du pays ;
- ✓ Les déboires judiciaires.

Les pistes à explorer en interne par les EMF dans la recherche de la viabilité de leurs interventions comprennent :

- ✓ La fixation des taux d'intérêt leur garantissant la couverture de l'ensemble des charges leur permettant de se faire des marges ;
- ✓ Privilégier les groupes solidaires pour minimiser les impayés ;
- ✓ Le renforcement des capacités des agents et élus ;
- ✓ La diversification des produits aussi bien d'épargne que de crédit (en s'inspirant aussi aux pratiques informelles).

5.3 Les opportunités de développement du secteur

Les contraintes au développement du secteur sont certes nombreuses mais l'évolution du secteur reste possible. Certaines des contraintes soulevées constituent, aussi dans une certaine mesure des opportunités de développement pour le secteur.

- ***Au plan des opportunités de financement***

²⁴ Cf. MAKARIMI ADECHOUBOU (1997)

Dans ce domaine, un léger frémissement est observé à l'heure actuelle quant aux interventions des partenaires de développement au profit du secteur. En effet, plusieurs indices laissent présager un avenir financier intéressant.

La Délégation de la Commission Européenne de Bangui rencontrée récemment est de plus en plus sensible à la microfinance. Elle n'envisage pas d'actions dans le cadre du 8^{ème} FED (en cours d'achèvement) mais inclura la microfinance dans ses interventions sur le 9^{ème} FED. Une mission de la BAD en RCA a décidé de prévoir une ligne budgétaire dans le cadre du volet social du futur programme que cette institution compte mettre en route en RCA. L'UNFPA, qui appuie une ONG féminine locale (CIFAD) dans le domaine de la microfinance envisage dans le cadre de son programme de coopération pays (2007/2012) diversifier et renforcer ses interventions dans ce domaine via les EMF implantées dans sa zone d'intervention. L'institution major attend pour très bientôt, une suite à sa demande de financement introduite auprès de l'AFD. Enfin, le PNUD et le FENU envisagent avant la fin de l'année 2006, le démarrage d'un programme national d'appui à l'émergence d'un secteur financier inclusif en RCA. Selon des sources proches du Ministère des Finances et du Budget, la banque BICIC en création (dossier à l'étude à la COBAC) mettrait en place des ressources de refinancement au profit des EMF locaux pour contribuer à la réduction de la pauvreté. La reprise très prochaine de la coopération avec le FIDA permettra de disposer de ressources financières pour le secteur agricole en partenariat éventuel avec les EMF.

- **Raffermisssement des relations entre le secteur et les banques**

Aujourd'hui, les relations entre le secteur bancaire et les EMF se résument à l'ouverture des comptes bancaires courants pour la conservation des surplus monétaires. Il est évident qu'avec la mise en place de lignes de refinancement ou de fonds de garantie, les relations vont prendre de l'intensité. Les banquiers rencontrés dans le cadre de la présente étude sont très intéressés par la gestion des lignes de refinancement et des fonds de garanties.

- **Au plan du renforcement des capacités techniques**

Le problème de formation fait partie des contraintes relevées dans le cadre de cette étude. Une opportunité de formation sur trois thèmes de base (comptabilité, gestion du crédit et surveillance) est offerte aux EMF grâce à un financement de l'Union Européenne. Dans le cadre de la coopération décentralisée, Planet Finance, une ONG mondialement connu pour ses activités au profit de la microfinance, organise en octobre prochain un atelier de formation. Cette formation s'adressera à une soixantaine de participants comprenant des élus. Le module surveillance sera administré aux membres des organes faïtiers et à la Cellule Microfinance. Un atelier spécifique de formation des formateurs sera également organisé dans le cadre de la convention.

- **Au plan du développement de nouveaux produits**

La décision du Gouvernement de réduire au maximum le nombre des fonctionnaires percevant leur paie en numéraire offre une aubaine aux banques et aux EMF. Certaines EMF comme le CMCA vont profiter de cette opportunité pour créer un nouveau produit « la domiciliation des salaires des fonctionnaires ». Le CMCA prévoit la prise en charge à partir d'octobre 2006 d'environ 6.000 agents. La possibilité qu'offre aujourd'hui la téléphonie mobile en phase de couverture progressive de certaines zones en provinces et l'installation de cyber café en province, permettra également d'élargir ce produit au niveau d'EMF à implantation rurale.

Comme autre opportunité liée à l'accès à la téléphonie mobile, le transfert d'argent pour lequel est très fort (cf 4.3.1) est un produit qui contribuera à renforcer l'exploitation des EMF.

- **Evolution de la situation économique**

Après une période caractérisée par le retrait des principaux partenaires et le départ des opérateurs économiques, la tendance semble s'inverser aujourd'hui du moins dans certaines villes du pays. Les activités économiques semblent se reprendre dans les villes de Bambari, de Bangassou (notamment avec le redémarrage du site d'uranium de Bakouma et de la présence du géant des mines DE BEERS), au niveau du site de PISSA dans la Lobaye. La relance de la filière coton dont les arriérés ont été payés récemment par l'Etat et de la filière caféière avec l'embellie actuellement observée des prix à l'exportation, sont autant d'éléments qui vont doper l'économies d'une partie du pays et justifier l'extension de la couverture géographique du pays par les EMF.

- **Présence de partenaires techniques sur le terrain**

La présence d'un certain nombre de partenaires techniques engagés dans des actions d'appui à la structuration du milieu et d'encadrement tels que COOPI (PISSA et Lobaye), CEDIFOD (toute la Lobaye), CARITAS (dans plusieurs villes), est un élément indispensable à l'appropriation sociale de la microfinance. Le recours de nombreux projets et ONG (PRAC, Fonds mondial, SOS Village d'enfants, etc) aux EMF en vue de l'acheminement de ressources financières à leurs bénéficiaires contribuera à fournir de la trésorerie aux EMF.

VI. PROPOSITIONS DE MESURES ET RECOMMANDATIONS A METTRE EN ŒUVRE POUR LA RELANCE DU SECTEUR

6.1 Mesures relatives à l'environnement global du secteur

Une activité d'intermédiation financière nécessite un environnement socio-économique, sécuritaire et réglementaire facilitant, des infrastructures en état ainsi que de structures fournissant des appuis multiformes (contrôle, audit, formation, financement etc) aux institutions. L'Etat et les partenaires ont donc un rôle important à jouer pour créer les conditions favorables à l'émergence d'un secteur financier inclusif et performant.

Au niveau de l'Etat

La volonté affichée de l'Etat à soutenir le secteur est incontestable. Le soutien à l'institution major (le CMCA) en l'exonérant des taxes sur les investissements en dépit de la fin de la phase projet²⁵ intervenue depuis 2002, l'hébergement de la Direction Générale du réseau de l'UCACEC au sein de l'Inspection Générale des Finances et son implication dans la redynamisation de la Cellule de Microfinance et la mise en place du Comité National de la Microfinance témoignent bien cette volonté. Cependant, cette volonté ne suffit pas à elle seule à annihiler les obstacles existants. L'Etat devra prendre les dispositions suivantes :

- ✓ Accélérer la procédure de formulation de la stratégie nationale de microfinance et produire une déclaration de politique nationale de microfinance ;
- ✓ Soutenir l'élaboration d'une politique de crédit agricole ;
- ✓ Promouvoir le renforcement des capacités techniques (formation et équipement) de la Cellule de Microfinance afin qu'elle joue réellement son rôle de régulateur et contrôleur du secteur ;
- ✓ Attirer l'attention des autorités de la BEAC/COBAC sur la nécessité de revoir certaines dispositions de la réglementation CEMAC et des normes COBAC qui risquent d'étouffer certaines initiatives du secteur ;
- ✓ Multiplier les actions de plaidoyer auprès des bailleurs de fonds et autres partenaires de développement en vue de mobiliser davantage des ressources humaines et financières au profit du secteur ;
- ✓ Améliorer les conditions favorisant la circulation des biens et des personnes et améliorer la situation des infrastructures (routes, électricité, télécommunication) surtout en encourageant les entreprises de téléphonie mobile à s'implanter davantage dans les villes secondaires et en milieu rural ;
- ✓ Promouvoir un cadre juridique et fiscal qui puisse favoriser la création d'autres initiatives dans le secteur ;
- ✓ Favoriser et encourager la coordination des différentes parties prenantes au secteur à travers une implication et un appui effectif et continu au Comité National de Microfinance, à l'APEMF-CA et à la Cellule Microfinance.

²⁵ Protocole d'accord Etat/CMCA 2005

Au niveau des EMF

6.2 Mesures et recommandations relatives à la professionnalisation/viabilisation des EMF

Les EMF en RCA en dehors des caisses du CMCA, ont du chemin à parcourir pour devenir réellement professionnels. La faible expertise résultante du manque de formation, la faiblesse des ressources financières pour se doter des équipements et outils nécessaires pour une gestion efficace sont des facteurs qui expliquent le manque de professionnalisme de la majorité des EMF.

Les mesures à mettre en œuvre pour l'amélioration du professionnalisme et de la viabilité des EMF comprennent :

- ✓ La recherche de ressources financières sous forme de subvention pour la prise en charge partielle du fonctionnement et des investissements des EMF ;
- ✓ L'adoption par les EMF des pratiques optimales (best practices) et l'appropriation des notions de viabilité et pérennité ;
- ✓ Des actions de sensibilisation de grande envergure auprès de la population sur la culture de l'épargne ;
- ✓ Rechercher et promouvoir tout partenariat en vue d'améliorer les niveaux des ressources des EMF (fonds de garantie, ligne de refinancement...) et de leurs capacités techniques ;
- ✓ Promouvoir dans le pays, l'émergence de structures d'appuis techniques (bureaux d'étude, centres de formation, centrales de risque) afin qu'elles assurent l'accompagnement des EMF.
- ✓ Développer des produits adaptés aux besoins des groupes cibles en mettant un accent particulier sur des crédits à moyen terme plus adaptés au financement du secteur rural et sur des produits novateurs (micro-leasing, transferts d'argent, micro-assurance)
- ✓ Adopter les nouvelles technologies en vue de réduire les coûts de transaction ;
- ✓ Garantir la sécurisation de leurs bâtiments et de leurs ressources financières (police d'assurance, gardiennage, renforcement des locaux) ;

Au niveau des partenaires au développement

Il est ressorti clairement dans l'analyse des besoins en crédit que ni la nature, ni le volume des ressources financières des EMF en RCA ne leur permettent de faire face de manière adéquate aux besoins de crédit exprimés. L'étude fait également état de ce que le milieu rural est abandonné par les EMF au profit du milieu urbain aggravant la situation de pauvreté des populations vivant dans ces zones. L'insuffisante présence des EMF en milieu rural tient entre autres aux risques liés au secteur mais principalement à la faiblesse de leurs moyens. Enfin l'étude a permis de noter que les partenaires ne développent pas d'activités en synergie. Sur la base de ces constats, l'étude recommande aux bailleurs de :

- ✓ Rechercher des actions à mener en synergie en se référant aux grands axes de la future stratégie nationale de Microfinance ;
- ✓ Encourager les EMF partenaires à se déployer en milieu rural en les dotant des moyens d'interventions adéquats ;
- ✓ Tenir compte dans l'affectation des ressources de crédit du niveau des montants et des durées appropriées aux activités rurales (agriculture, élevage etc) et de la nature des besoins des groupes cibles ;

- ✓ Promouvoir les échanges, les bourses ou les voyages d'études et des subsides en vue de renforcer l'expertise des jeunes diplômés et promouvoir les activités de recherches liées à la microfinance ;
- ✓ Appuyer techniquement et financièrement, avec continuité les EMF à fort potentiel ;
- ✓ Développer toute forme de partenariat, synergie et coordination entre les EMF (appui à l'APEMF) ;
- ✓ Appuyer le secteur à se doter d'une centrale de risque afin d'identifier les mauvais emprunteurs et minimiser ainsi les risques de non remboursement des prêts.
- ✓ Accompagner le Gouvernement à la mise en place d'outils financiers du type fonds de garantie et lignes de refinancement dédiés au secteur ;
- ✓ Soutenir le renforcement des capacités des EMF et des autres structures d'appui et d'accompagnement (bureaux d'études locaux, centres de formation, APEMF, Comité National, Cellule de Micro finance).

Au niveau du secteur bancaire

- ✓ Développer les relations partenariales avec le secteur en vue de drainer vers le secteur bancaire via les EMF, les ressources en milieu rural ;
- ✓ Assouplir les conditions d'accès aux ressources d'emprunt aux EMF ;
- ✓ Participer activement à la gestion des fonds de garantie ou des lignes de refinancement que viendraient à mettre en place des bailleurs de fonds.

Au niveau de l'APMF

- ✓ jouer pleinement son rôle en tant que cadre de concertation, de coordination et de promotion de tous les EMF oeuvrant en RCA ;
- ✓ Attirer l'attention du Gouvernement en élaborant des propositions concrètes en vue rendre le cadre réglementaire plus adapté au contexte centrafricain.

6.3 Mesures et recommandations relatives à l'extension de la couverture géographiques

Le taux de pénétration du secteur estimés à 1,22% prouve que le marché est encore en friche.

L'étude menée (EDOSMF) dans le 8 Préfectures de la RCA (Ombella M'poko, Nana Mamberé, Ouham, Ouham Pendé, Lobaye, Kemo, Ouaka, Mbomou) et à Bangui, a voulu définir, de manière assez précise, le potentiel de chaque localité visitée en terme de forces, faiblesses, opportunités et contraintes en vue d'une future implantation d'EMF.

Dans ce cadre, les caractéristiques économiques, socio-démographiques, organisationnelles, infrastructurelles ont été analysées. Sur la base des analyses réalisées et face à la demande des populations des sites visités, l'étude recommande de nouvelles implantations dans les zones suivantes (voir aussi le « Rapport de Mission EDOSMF », PNUD 2006):

1) A l'est : Mbomou – Basse Kotto

- ✓ La redynamisation et l'appui technique aux six caisses du proto réseau de la Forêt de Bangassou afin de maintenir l'approche de crédit direct à laquelle la population des six communes est habituée

- ✓ La création d'un réseau de caisses d'épargne et de crédit pour répondre aux besoins des populations à disposer de structures pour la sécurisation leurs fonds. Ce réseau aura son organe faîtière à Bangassou avec des points de vente dans les sous-préfectures non couvertes par le FEC.
- ✓ Dans la procédure de la Basse-Kotto, un EMF pourrait être créée à **Alindao** (carrefour commercial) et à **Mobaye** (centre commerciale) et des points de vente ouverts dans les autres communes de la préfecture avec des rattachements selon la proximité et les ressorts sociaux en cours.

Au centre-sud : Kémo et Ouaka

Dans les deux préfectures, l'étude recommande :

- ✓ La création d'une EMF de type coopératif à **Bambari** et des points de vente dans les autres sous-préfectures :
- ✓ L'implantation d'une caisse d'épargne et de crédit à **Sibut** en rachetant au CMCA son fond de commerce et son local.

Au sud-ouest : Lobaye

Des expériences intéressantes menées par COOPI sont en cours dans cette région (encadrement des groupements) et par CEDIFOD (élaboration de plan de développement local).

Un processus visant l'innovation des tontines féminines est promu à Mbaiki par CEDIFOD.

L'implantation d'une caisse d'épargne et de crédit est à envisager à **Mbaiki**, à **Mbata** et à **Pissa**.

Au nord : Ouham et Ouham Pendé

- ✓ Bien que la situation sécuritaire soit encore assez précaire dans ces deux préfectures, certains facteurs militent pour l'implantation d'un EMF à **Bozoum** (Ouham Pende) et à **Paoua-centre**

L'Axe couvrant les préfectures de l' Ombella Mpoko et de la Nana Mambéré

L'axe Bangui-Bouar qui traverse les deux régions, est caractérisé par la présence de 08 CEC de l'UCACEC. La quasi-totalité de ces CEC nécessite d'appuis multiformes.

L'étude recommande la création d'antennes UCACEC en province (Bossembélé ou Yaloké) en vue d'assurer les activités de contrôle et suivi en attendant éventuellement la création d'un réseau distinct. Ceci dans l'esprit de constituer un jour une fédération avec les caisses de Bangui.

6.4 Mesures et recommandations relatives au renforcement des capacités financières des EMF

- ✓ Pour répondre à la contrainte majeure à laquelle les EMF font face, l'étude recommande la création d'un fond National de promotion de la microfinance et d'un fond de garantie (dont les contours restent à documentés) ainsi que des lignes de refinancement. au profit du secteur ;
- ✓ La mise en place de subventions d'investissement et de fonctionnement pour permettre aux EMF de faire leur politique ;

- ✓ L'approche mutualiste (la plus répandue dans le pays) ne pouvant prendre en compte qu'une partie des besoins en crédit des populations, l'étude recommande la promotion d'une approche mixte avec l'ouverture de lignes de crédit direct auprès des caisses existantes.

Bibliographie

AA. VV, « La mobilisation de l'épargne des ménages », Fondation Giordano Dell'Amore, 1978 Milano, Italie.

BEAC Rapport Séminaire COBAC relatif à l'évolution de la réglementation des activités de banque et de microfinance (Yaoundé - du 5 au 16 mai 2003)

Besley T. , Levenson A.R. (1996), "The anatomy of an informal financial market: Rosca participation in Taiwan", *Journal of Development Economics*, 51, pp.45-68.

Bouman, F.J.A. (1995a), "RoSCA: on the origin of species", *Saving and development*, vol. 12(2), pp.117-148.

Bouman, F.J.A. (1995b), "Rotating Savings and Credit Organizations: A Development Perspective." *World Development*, 23(3): pp. 37-384.

CGAP « Stratégies de mobilisation de l'épargne : leçons tirées de l'expérience de quatre institutions » Focus Note N° 13 septembre 1998.

CGAP « Quand et comment les institutions de microfinancement doivent-elles commencer à collecter l'épargne ? » Focus Note N° 8 juin 1997.

Dauner Gardiol Isabel, « La mobilisation de l'épargne: questions clef et pratiques universelles pour la promotion de l'épargne », Direction du Développement et de la Coopération, DDC, février 2004, Intercoopération, Berne.

Kiendel Burritt« Expanding access to financial services in Malawi », UNCDF, 2006.

Lelart, M. (1990), (sous la direction de), "La tontine, pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement ", AUPELF-UREF, Collection Sciences en Marche

Nzemen, M. « L'organisation des formes traditionnelles d'épargne que constituent les tontines en République Centrafricaine » dans le cadre du projet « Dimension sociale de l'ajustement et du développement », Ministère de la promotion de la femme et de l'action sociale, M, Bangui, 1994.

PNUD, « Rapport général de l'audit de Caisses d'Épargne et de Crédit de l'ex PALCP », Bangui 2004.

PNUD, « Sous Programme Microfinance », Ibrahima Fane Camara et Léon KOYANDONDRI

PNUD, « La Microfinance en République Centrafricaine: Note d'application et d'orientation », 2006.

PNUD, « Promouvoir le service de financement intérieur », chapitre 6 in « Pour une stratégie de croissance pro pauvres et au service du développement humain », Gilbert Aho, 2006

Rutherford Stuart, "The Poor and Their Money An essay about financial services for poor people" Institute for Development Policy and Management University of Manchester January 1999

Tchatchouang Jean Claude, BEAC, « Quelques réflexions sur les problèmes de l'épargne dans les pays de la zone BEAC », Etudes et statistiques N° 157, décembre 1991.

Yembiline Pascal, « La mobilisation de l'épargne dans l'espace BEAC : analyse des composantes et rôle des institutions financières », Etudes et statistiques N°, 240, octobre 1997.

Annexe 1

Tableaux complémentaires : EDOSMF 2006 et ECVU/ECVR 2003

Tableau 5.D: Valeur des crédit octroyés par secteur d'activité

secteur d'activité	Crédit pas secteur d'activité		
	Valeur	Nombre	%
Agriculture	110 026	210	33,2%
Mines	43 184	19	3,0%
Production /transformation	118 083	18	2,8%
Construction	38 400	10	1,6%
Transport	134 300	15	2,4%
Commerce	254 829	149	23,6%
Service	219 808	36	5,7%
Education/santé	31 035	31	4,9%
Administration	95 202	37	5,9%
Domestique	45 538	62	9,8%
Autre	250 205	45	7,1%
TOTAL	146 993	632	100%

Source : Données Enquêtes ECVU/ECVR 2003.

Tableau 14.D : Valeur et durée des crédits demandés.

Secteurs d'activité	Moyenne crédit minimum	Moyenne crédit maximum	Durée du crédit en mois
Artisanat	931 882	1 963 513	15,71
Commerce	982 654	1 835 953	12,24
Agriculture	1 192 824	2 373 092	21,63
OAC	1 802 479	3 919 271	27,14
Pêche/pisciculture	2 510 833	3 754 348	16,46
Autres	2 881 250	5 509 375	21,5
Elevage	3 175 000	4 908 500	42,33

Source : EDOSMF 2006.

Tableau 15.D : Montant et durée de crédits envisagés par localité

Localité	Moyenne crédit minimum	Moyenne crédit maximum	Durée du crédit en mois
Bangui	1 216 242	2 584 339	14
Villes chefs lieux	1 419 771	2 360 323	23,21
Villes secondaires	1 113 061	1 755 332	16,27
Localités rurales	1 695 670	2 596 443	22,6

Source : Données EDOSMF, 2006.

Tableau 16.D : Montant et durée de crédits envisagés par localité

Pays	Volume de l'Epargne (En FCFA)	Volume des crédits	Nombre de structures	Nombre guichet ou CEC	Nombre de bénéficiaires	Premières Expériences
Cameroun	35.900	24.000	160	558	300.000	1963
Congo	33.500	6.600	30	-	138.000	
RCA	2.500	900	4*	32	32.000	1993
Madagascar**	6.500	7.300	5	390	213.000	1990
Congo RDC***	1.070	907	23	200	57.000	1970
Mauritanie	3.900	10.200	67	-	113.000	1993
Sénégal	42.691	71.171	275	531	638.995	années '80
Niger	3.300	6.849	54	177	85.800	1985
Burkina	27.000	23.210	30	402	667.887	1972
Cote d'Ivoire	51.200	19.300	68	168	570.000	-
Mali	23.491	28.999	79	818	613.587	1987
Pays BEAC****	53.822	29.401	-	1.035	413.988	-
Pays BCEAO*****	247.398	222.317	-	1.706	3.280.000	-

On retrouve ici : CMCA, UCACEC, CEDIFOD et Projet de Bangassou ; ** On se réfère ici seulement aux structures de type mutualiste ; * En 1987, les COOPEC détenaient l'équivalent de 7% de l'épargne du secteur bancaire. Avec la période de crise politique et de guerre qui a marqué la décennie 1990, le système financier congolais a été fortement fragilisé par les pillages, l'hyper-inflation et les mesures monétaires incohérentes. Les COOPEC ont perdu entre 1991 et 1993 près de 80% de leur clientèle et 66% des fonds placés dans les banques de dépôt ; **** Données BEAC, 2000 ; ***** Données BCEAO, 2004. Site: <http://www.bceao.int/internet/sfd.nsf>*

Tableau 18.D : L'épargne selon le statut des groupes cibles

	Epargne moyenne mensuelle	Epargne moyenne mensuelle (sans valeurs extrêmes)
Hommes	251.283	94.196
Femmes	25.113	25.113
OPR	34.268	34.268
OAC	119.812	51.165
MPME	114.392	60.133

Source : Données EDOSMF, 2006.

Tableau 19.D : L'épargne selon les secteurs d'activités.

	Epargne moyenne mensuelle (y compris valeurs extrêmes)	Epargne moyenne mensuelle (sans valeurs extrêmes)
Commerce	82.734	58.844
Agriculture	12.106	12.106
Elevage	40.279	40.279
Pêche	20.110	20.110
Artisanat	197.567	73.425
OAC	96.947	44.203
Autres	421.423	37.850

Sources : Dpnées EDOSMF 2006.

Tableau 20.D : Distributions des cotisations journalières.

Echelon	Cotisation journalière Kelemba		
	ECVU 2003	ECVR 2003	EDOSMF 2006
< 50 FCFA	3.5%	15.4%	5.1%
Entre 51 et 100 FCFA	9.8%	21%	8.1
Entre 101 et 200 FCFA	22.2%	25.7%	17.1%
Entre 201 et 300 FCFA	13.3%	10.5%	16.8%
Entre 301 et 400 FCFA	11.7%	5%	11.8%
Entre 401 et 600 FCFA	7.9%	5.6%	17.4%
Entre 601 et 800 FCFA	8.1%	6.7%	7.5%
Entre 801 et 1 000 FCFA	7%	3.9%	7.8%
Entre 1 001 et 2 000 FCFA	6.3%	2.8%	4%
Plus de 2 000 FCFA	10.2%	3.4%	4.4%
Total	100%	100%	100%

Source : Données ECVU/ECVR 2003 et EDOSMF 2006.

ANNEXE 2

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS D'ENTREPRISE COMMUNAUTAIRE (au 30 septembre 2003)

COMMUNES/ CCED/CCF	UGED (20)	NOMBRE MICROPROJET	MONTANTS ALLOUÉS EN FCFA	MONTANTS REMBOURSÉS EN FCFA	ECHEANCE 30 sept	Échéance En retard	Taux de Remboursement
1. BANGASSOU	ARROND 1	39	13 072 300	3 583 015	30 387 206	11 530 321	62%
	ARROND 2	44	14 108 850	4 582 400			
	ARROND 3	57	19 172 100	10 691 470			
	Sous-total	140	46 353 250	18 856 885			
2. BAKOUMA	Bakouma Ndénguilo	18	4 472 600	1 574 863	5 687 120	1 687 712	70%
	Banabongo-Mami	14	3 599 920	913 675			
	Kitika yakossi	6	985 500	317 260			
	Mourou-Fadama	13	3 391 080	571 690			
	Ndanda	8	1 246 340	621 920			
	Sous-total	59	13 695 440	3 999 408			
3. RAFAI	Sélim-Dagbia	36	7 962 820	1 459 450	8 235 280	2 103 605	74%
	Banima	3	472 000	0			
	Baroua	5	1 246 000	0			
	Kpiamou-Karmadar	13	3 285 300	1 066 480			
	Derbissaka	2	560 000	0			
	Rafai-Centre	51	15 729 130	3 605 745			
	Sous-total	110	29 255 250	6 131 675			
4. Sayo Niacari	Raison-Gbessoro	8	2 766 000	855 795	3 680 200	1 462 400	60%
	Niakan-Zoté	14	4 358 000	1 362 005			
	Sous-total	22	7 124 000	2 217 800			
5. Vougba Balifondo	Fodé	7	980 000	127 600	4 636 960	848 395	82%
	Mbalazimé	26	2 714 760	1 209 725			
	Yongossaba	15	4 586 00	2 294 240			
	Vougba	4	664 000	157 000			
	Sous-total	52	8 944 760	3 788 565			
6. Zangando Madab	Yongofongo-Zimé	60	13 775 650	4 185 045	6 031 000	1 313 235	78%
	Lingandounga Bar.	130	2 635 400	532 720			
	Sous-total	73	16 411 050	4 717 765			
	TOTAL	456	121 783 750	39 712 098	58 657 766	18 945 668	68%

ANNEXE 3

RESUME DES PRINCIPALES DONNEES RECUEILLIES (EDOSMF 2006)

Localité	Montant du crédit minimum demandé*	Montant du crédit maximum demandé*	Cotisation journalière KELEMBBA en FCFA	% de la population ayant eu accès au crédit auprès d'une EMF/Banque	% de la population qui garde ses épargnes à la maison	Durée du crédit demandé
Bouar	1.617.537	3.784.167	265	12.5%	87%	30
Bozoum	455.555	1.066.667	422	0%	88%	9.6
Yaloké	3.216.429	5.296.429	476	26%	100%	25.9
Ladoumie	1.046.429	1.985.714	-	7%	78%	29.5
Bossangoa	2.626.176	4.712.353	177	68%	57%	12.3
Boali	637.000	2.361.667	436	3%	69%	18.5
Bambari	1.502.235	2.303.513	473	0%	100%	26.4
Bangassou	643.015	793.809	444	39%	97%	19.7
Sibut	1.883.091	2.781.455	684	5%	87%	23.3
M'Baïki	1.532.885	1.840.577	253	17%	71%	23.8
M'Bata	4.790.000	7.700.000	154	15%	77%	18
SCAD	2.209.423	2.833.462	206	0%	91%	15.4
Pissa	2.285.870	2.539.130	482	66%	92%	10.3
Boda	870.454	1.315.909	677	6%	86%	15.4
Ndolobo	617.307	1.382.692	443	33%	100%	18.7
Bangui	1.216.242	2.584.339	668	15%	57%	14
Yongossaba	431.379	583.103	241	20%	100%	29.7
Paoua	605.975	-	-	-	100%	
ENSEMBLE	870.250	1.537.097	600	16.9%	71.6%	17

ANNEXE 4

CALCUL DE LA DEMANDE POTENTIELLE DE CREDIT

Deux méthodes peuvent être utilisées pour donner une estimation de la demande potentielle en crédit qui émane des petits acteurs économiques en République Centrafricaine : la méthode de calcul en fonction du niveau de vie des populations (Standard-of-living Approach) et la méthode de calcul par une évaluation de la répartition des activités dans le secteur privé (Private Sector Approach)²⁶. Les chiffres utilisés pour cette estimation sont datés de 2003 (ECVU/ECVR et RGPH) et de 2006 (EDOSMF).

I. Estimation de la demande potentielle en fonction du niveau de vie des populations (Standard-of-living Approach)

1. Calcul du nombre de ménages pouvant bénéficier d'un crédit

L'approche par le niveau de vie prend comme unité d'analyse le nombre de ménages pauvres et de ménages vulnérables en République Centrafricaine. Cette approche est souvent utilisée pour déterminer la capacité de remboursement de prêts accordés. A partir du nombre de ménages pauvres ou vulnérables, on calcule le nombre de ménages pouvant être légitimement considéré comme cible pour l'octroi de crédits. En République Centrafricaine, les ménages pauvres représentent 71,1% du total des ménages centrafricains²⁷. Les ménages dits vulnérables représentent, quant à eux, 18,7% du total des ménages centrafricains. Les ménages pauvres ou vulnérables représentent donc 89,8% de l'ensemble des ménages²⁸. Par ailleurs, les activités du secteur informel et les MPME fournissent des revenus d'exploitation (*profit based income*, à opposer aux revenus salariaux) à environ 80,6% des actifs²⁹. En prenant une hypothèse basse, entre 33% et 50% des petits agents économiques ont besoin d'un crédit, le nombre de ménages pouvant être légitimement considérée comme cible pour l'octroi de crédit est estimé compris entre 26,5% et 40 % de la masse des ménages pauvres ou vulnérables.

TAB.I Estimation du nombre de ménages ciblés

Population totale	Population pauvre ou vulnérable	Taille moyenne des ménages	Nombre de ménages pauvres ou vulnérables	Hypothèse 1 Demande = 26,5% des ménages	Hypothèse 2 Demande = 40% des ménages
3 118 022	2 728 269	4,8	568 389	150 623	227 356

2. Estimation du montant potentiel de crédit demandé

Afin d'établir une estimation du montant de crédit demandé, le manque de données fiable sur les différentes catégories d'actifs notamment dans le monde rural, il est nécessaire de faire des hypothèses sur la répartition des unités de production par grandes catégories selon le montant moyen de crédit demandé. Ces hypothèses sont

²⁶ Elles ont été notamment utilisées dans une étude sur l'offre et la demande en services financiers de proximité conduite dans un pays africain présentant des caractéristiques très semblables à la République Centrafricaine, en particulier en termes de ruralité de la main d'œuvre.

Page 75-88, Expanding Access to Financial Services in Malawi, Kiendel Burritt, UNDCF, 2006

²⁷ Ce chiffre est obtenu en pondérant les données ECVU/ECVR. 61,1% des ménages centrafricains sont des ménages ruraux.

²⁸ Ce chiffre est obtenu en pondérant les données ECVU/ECVR. Concernant la vulnérabilité à la pauvreté globale en milieu rural, les données sont celles de la vulnérabilité à la pauvreté alimentaire. Il est précisé que celle-ci est très proche de la vulnérabilité globale pour ce qui concerne le milieu rural. Page 15, Profil de pauvreté en milieu rural, ECVU 2003, PNUD, 2006.

²⁹ Indépendants et employeurs, données tirées du RGPH 2003, PNUD

réalisées à partir de l'enquête qualitative réalisée en juillet 2006³⁰ et à partir de l'enquête quantitative ECVR/ECVU réalisée en 2003. Ces montants moyens de crédit demandé par les différentes catégories d'unités de production lors de l'enquête qualitative sont proches des montants moyens établis lors de l'enquête ECVU/ECVR.

Par ailleurs, il est fait les deux hypothèses suivantes de segmentation du marché.

TAB. II Scenarios retenus, méthode Standard-of-living

	Ind.femmes (Act.gén.de revenus)	Ind.hommes (Act.gén.de revenus)	OPR	OAC	MPME
Scénario 1	35%	30%	15%	10%	10%
Scénario 2	30%	25%	20%	10%	15%

a) A partir des données de l'Enquête qualitative sur la Demande et l'Offre en Services Microfinanciers (EDOSMF)

Les différentes catégories choisies sont les suivantes :

- Hommes dont les revenus sont générés par une activité non salariée.
- Femmes dont les revenus sont générés par une activité non salariée.
- Organisations professionnelles rurales (ou urbaines)
- Organisations à assise communautaire
- MPME

Les montants moyens de crédit demandés par catégories d'unités de production sont, dans un cadre d'hypothèse conservatrice, les montants minimums demandés. De plus, ont été extraits de l'échantillon les montants totalement anachroniques³¹.

TAB.III Estimation du montant potentiel de crédit demandé – Méthode Standard-ofLiving/EDOSMF

		Hypothèse 1: 26,5%			Hypothèse 2: 40%		
	Taille moyenne des crédits (1)	Scénario 1	Demande potentielle en XAF	Demande potentielle en USD	Scénario 2	Demande potentielle en XAF	Demande potentielle en USD
Femmes (act.gén.de revenus)	186 832	35%	9 849 431 677	19 312 611	30%	12 743 200 013	24 986 667
Hommes (act.gén de revenus)	534 936	30%	24 172 131 342	47 396 336	25%	30 405 196 657	59 618 033
OPR	1 600 418	15%	36 159 011 637	70 900 023	10%	36 386 426 805	71 345 935
OAC	2 037 010	10%	30 682 096 092	60 160 973	10%	46 312 597 875	90 809 015
MPME	718 541	10%	10 822 894 344	21 221 361	15%	24 504 666 440	48 048 366
		TOTAL:	111 685 565 092	218 991 304	TOTAL:	150 352 087 788	294 808 015

³⁰ Enquête EDOSMF

³¹ Les demandes de crédit minimum dépassant 10.000.000 FCFA ont été éliminées. Le nouvel échantillon représente 98,2% des observations enregistrées lors de l'enquête EDOSMF.

b) A partir de l'enquête ECVU/ECVR

Les différentes catégories choisies sont les suivantes :

- Ménages urbains
- Ménages ruraux

La proportion de ménages urbains est de 61,1% et la proportion de ménages ruraux est de 38,9%. Dans un premier scénario 1.a, il est estimé que le marché est 50% en zone urbaine, considérant que les montants de crédit sont souvent plus élevés. Dans un second scénario, on estime que le marché suit la répartition de la population (40% pour les ménages urbains et 60% pour les ménages ruraux).

TAB.IV Estimation du montant potentiel de crédit demandé, méthode Standard-of-living/ECVU-ECVR

		Hypothèse 1: 26,5%			Hypothèse 2: 40%		
	Taille moyenne des crédits (1)	Scénario 1	Demande potentielle en XAF	Demande potentielle en USD	Scénario 2	Demande potentielle en XAF	Demande potentielle en USD
Ménages urbains	1 273 411	50%	95 902 618 707	188 044 350	40%	115 806 935 797	227 072 423
Ménages ruraux	788 917	50%	59 414 600 818	116 499 217	60%	107 618 899 595	211 017 450
		TOTAL:	155 317 219 525	304 543 568	TOTAL:	223 425 835 392	438 089 873

II. Estimation de la demande potentielle par hypothèses données sur le secteur privé (Private sector Approach)

1. **Calcul du nombre de ménages et MPME pouvant bénéficier d'un crédit**

Pour estimer le nombre de ménages et de MPME pouvant bénéficier d'un crédit, on distingue, d'une part, les micro-entreprises individuelles (souvent des ménages) et les petites entreprises (artisanat, commerce, services) et, de l'autre, les ménages agricoles et les petites unités de production agricole (groupements, petite entreprise agricole).

En République Centrafricaine, 97% des actifs ne sont pas salariés et vivent des revenus tirés de leur activité dans le monde rural. Par ailleurs, 75% des ménages a une activité agricole. Cependant, seule une partie de la production agricole est vendue sur le marché ; une grande partie de cette production sert à l'autoconsommation. C'est pourquoi deux hypothèses de travail. Dans un premier scénario (Scénario 1), on estime que seule une petite partie de la production agricole est vendue sur le marché. Seule cette production vendue sur le marché est une activité génératrice de revenus. Aussi, seule cette partie de la production agricole est donc considérée comme pouvant servir de référence pour le calcul de la capacité de remboursement dans le cadre de l'obtention d'un crédit. Ce pourcentage de production agricole vendue est reporté sur le nombre de ménages agricoles ou de petites unités de production agricoles. Il a été choisi de l'estimer à 50%³². Dans un second scénario (Scénario 2), les conditions de marché sont plus favorables aux producteurs agricoles ou ceux-ci sont incités à produire davantage pour vendre sur le marché. Dans ce cas, la proportion est estimée à 60%.

Pour ce qui concerne les ménages et petites entreprises ou OAC à activités génératrices de revenus ayant pour une activité artisanale, de commerce ou de services, seuls seront pris en compte la part des ménages dont les revenus sont tirés de ces activités, autrement dit la part non salariée de ces revenus³³. Les hypothèses de travail

³² On se réfère ici aux chiffres de l'auto-consommation chez les producteurs de manioc, base de l'alimentation en Centrafrique. *La Culture du Manioc en Centrafrique*, Nadim Mallouhi et Jean-Marie Kafara, ICRA, Bangui, 2002.

³³ Commerce-Restaurant-services aux entreprises : 9,8% des actifs, activités manufacturières : 0,5%, Extraction : 2,5%, Transports et communication : 0,8% , rapportés à un taux de non-salariat de 80,5%. Chiffres tirées du RGPH 2003, PNUD

seront les mêmes que celles retenues pour l'approche Standard-of-living concernant le taux de ménages désirant un crédit. Pour le premier scénario (Scénario 1), l'hypothèse retenue est 26,5%. Dans le second scénario (Scénario 2), l'hypothèse retenue est de 40%.

TAB.V Estimation du nombre de ménages ciblés, méthode Private Sector

Type de micro-entreprises	Nombre	Nombre d'unités ciblées Demande = 26,5%	Nombre d'unités ciblées Demande = 40%
Ent.individuelles non agricoles, MPME et OAC à activité génératrices de revenus	70 805	18 763	28 322
		Demande = 33%	Demande = 50%
Ménages d'agriculteurs	474 199	156 486	237 100
TOTAL:		175 249	265 422

2. Estimation du montant potentiel de crédit demandé

Pour ce qui concerne le calcul du montant potentiel de crédit demandé, cinq catégories d'unités de production ont été définies :

- les ménages ruraux à activité génératrice de revenus
- les ménages urbains à activité génératrice de revenus
- les OPR
- les OAC
- les MPME

Les données concernant le crédit moyen par catégorie sont extraites de l'enquête ECVU/ECVR pour les ménages ruraux à activité génératrice de revenus et les ménages urbains à activité génératrice de revenus et de l'enquête EDOSMF pour les OPR, les OAC et les MPME.

De même que pour l'estimation réalisée en fonction du niveau de vie de la population, deux scénarios de distribution du marché sont effectués (Scénario 3 et Scénario 4)³⁴. Le scénario 4 postule une meilleure organisation de la production par un regroupement plus important des individuels en OPR ou dans la constitution d'entreprises.

TAB. VI Scénarios retenus, méthode Private Sector

	Ménages ruraux (Act.gén.de revenus)	Ménages urbains (Act.gén.de revenus)	OPR	OAC	MPME
Scénario 3	32,5%	32,5%	10%	10%	10%
Scénario 4	38%	25%	15%	10%	12%

³⁴ Les répartitions retenues pour le marché potentiel du crédit en milieu urbain et en milieu rural sont identiques à celle retenues pour les scénarios 1 et 2 pour le calcul effectué par la méthode Standard-of-life à partir des données ECVU/ECVR. Elles sont rapportées à la part restante de marché occupée par les individuels, une fois comptabilisés les OPR, OAC et MPME.

TAB. VII Estimation du montant potentiel de crédit demandé, méthode Private Sector

	Taille moyenne des crédits (1)	Hypothèse 1:			Hypothèse 2:		
		Scénario 3	Demande potentielle en XAF	Demande potentielle en USD	Scénario 4	Demande potentielle en XAF	Demande potentielle en USD
Ménages ruraux à activité génératrice de revenus	186 832	32,50%	10 641 194 000	20 865 086	38%	18 843 915 996	36 948 855
Ménages urbains à activité génératrice de revenus	534 936	32,50%	30 467 787 926	59 740 761	25%	35 495 895 297	69 599 795
OPR	1 600 418	10%	28 047 177 587	54 994 466	15%	63 717 831 396	124 936 924
OAC	2 037 010	10%	35 698 412 050	69 996 886	10%	54 066 649 976	106 013 039
MPME	718 541	10%	12 592 364 639	24 690 911	12%	22 885 958 188	44 874 428
		TOTAL:	117 446 936 202	230 288 110	TOTAL:	195 010 250 853	382 373 041

III. Accès au crédit et demande potentielle de crédit

La demande potentielle de crédit est comprise, selon les hypothèses et les scénarios retenus, entre 111 685 565 092 FCFA et 223 425 835 392 FCFA, soit entre 218 991 304 dollars US et 438 089 873 dollars US.

TAB. VIII Tableau récapitulatif du calcul de la demande potentielle de crédit en République Centrafricaine

	Scénarios 1 et 3	Scénario 2 et 4
Standard-of-living approach EDOSMF	111 685 565 092	150 352 087 788
Standard-of-living approach ECVU/ECVR	155 317 219 525	223 425 835 392
Private Sector approach	117 446 936 202	195 010 250 853

Si la demande potentielle est comparée au montant des crédits effectivement accordés par le secteur de la microfinance, ceux-ci ne représentent que 6,6%³⁵ de la demande potentielle globale.

Au niveau macro-économique, les besoins de financement sont donc satisfaits de façon marginale. En effet, outre l'absence d'EMF dans une grande partie du territoire, une grande partie de la population, notamment rurale, n'a jamais été en contact avec une EMF et méconnaît jusqu'aux mécanismes qui peuvent conduire à l'obtention d'un crédit.

Par ailleurs, le salariat est marginal en RCA. A titre d'exemple, il ne représente que 3% des actifs ruraux. La part de demande potentielle liée des crédits de renforcement des activités génératrices de revenu est, par conséquent, très importante.

³⁵ Dans ce calcul, l'estimation retenue de la demande potentielle a été obtenue par une moyenne des résultats du calcul global demande potentielle, retraité de deux valeurs extrêmes, soit 156.228.593.528 FCFA (306 330 576 USD).

ANNEXE 5

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

LAKOUE Richard, Directeur de Cabinet du Ministre des Finances et du Budget,
HAMADJIDA Bernard, Président de la Fédération du réseau des caisses du CMCA, Président de l'Association des Professionnels des Etablissements de Microfinance (APEM) de la RCA,
MOSSOUA Thierry, Inspecteur Principal aux caisses du CMCA,
FIOHIMONA Pierre, Directeur de la Monnaie Banque et Assurances,
GBAOUI Modeste, Directeur Général de l'Union Centrafricaine des Caisses d'Epargne et de Crédit (UCACEC),
KOYADOLI-LAGUI Jean de Dieu, Directeur Général adjoint de l'Union Centrafricaine des Caisses d'Epargne et de Crédit (UCACEC),
ZAMI Moïse, Expert au CSLP,
NATSI Mohamed, Directeur Général de la BPMC,
ABIALI Alain, Responsable crédit à la BPMC,
KOKO-MICA Emmanuel, Fondé de pouvoir à la BICA,
KOYAGBANDA Edmond, Fondé de pouvoir à la CBCA,
KASSA Eddie-Néhémie, Directeur de la comptabilité au CMCA
MININANG Paul, Président de la délégation spéciale de la ville de Bouar,
BOLO Gaston, Membre de la délégation spéciale de la ville de Bouar,
GOUNTANGA M. Membre de la délégation spéciale de la ville de Bouar,
SAKO Pierre, Sous-Préfet de Yaloké,
DEKONGO Jérôme, Président de la délégation spéciale de la ville de Yaloké,
DET Raphaël, Membre de la délégation spéciale de la ville de Bouar,
SENDEMO OKAPE Bernard, Sous-Prefet de Bambari,
NGANZE Serge, Président du Comité de Pilotage du Fonds d'Entreprises Communautaire (FEC),
PAMOUGUI Solange, Caissière Principale du FEC,
MAZIGUI Jafed, Premier Adjoint au Président de la Délégation spéciale de la Commune de Yongossamba,
NZEKASSOUGOU Antoine, Gérant de la caisse de Yongossamba,
FOUDAGUI J. Pierre, Président FEC Yongossamba,
SOKAMBI Hyacinthe, Président de la Délégation spéciale de la Commune de Sibut,
ONDALAYEN Jean Basile, Premier vice-président de Délégation spéciale de la Commune de PISSA,
ZOMA Daniel, Membre de la Délégation spéciale de la Commune de PISSA,
SAMA Barthélemy, Secrétaire Général de la commune de PISSA,
MBAIKI,
DJOAKABO Jean-Baptiste, de la Délégation spéciale de la Commune de Mbaïki,
Monseigneur RINO Evêque du diocèse de Mbaïki,
MATEKELETIDADE Jean Firmin, Président de la Délégation spéciale de la Commune de BALELOKO,
DACKO Joseph, Premier Vice-Président de la Délégation spéciale de la Commune de Mbata,
BAKOLO Julien, Président de la Délégation spéciale de la Commune de BODA,
METEMALE Pierre, Secrétaire Général de la Délégation spéciale de la Commune de Bambari,
Mgr YOMBANDJE François Xavier, Evêque du Diocèse de Bossangoa,
GBEGUERE Lucie, Sous-Préfet de Bossangoa,
DANGAFO Philippe, Premier Vice-Président de la Délégation spéciale de la Commune de Bossangoa,
Abbé YANFEÏBONA Dieudonné, Responsable Caritas Diocésaine Bossangoa,
Père AURELIO GAZZARA, Responsable de CARITAS-Bozoum,
Mgr MATHOS Edouard, Evêque du Diocèse de Bambari,
M. TOUBARO, Directeur Régional de la zone centre-est de l'ANDE,
MAKA-GBOKOSSOTO Lucienne, Présidente de l'ONG CIFAD Centrafrique,

ZEMBE Jean-Baptiste, Responsable Microfinance ONG CARSA,
ABALIGOU Yvon-Service, Président du Comité de gestion de ASPEC,
BINOUA José, Président de l'ONG Ambassade Chrétienne,
TOULOUGOUSSOU Hortense, Coordonnatrice de l'ONG CARITAS Centrafrique,
KAMEGBA Maxime, Responsable volet Microfinance ONG CARITAS,
NDONDOLO EDGARD, promoteur du CEC
YORO Fabrice Président du Bureau exécutif du CEC,
Gérants des caisses de l'UCACEC à Bangui et en provinces,
ONG CEDIFOD.

ANNEXE 6

Termes de Référence

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

COMITE NATIONAL DE MICROFINANCE

Diagnostic approfondi du secteur de la Microfinance en RCA

Analyse de l'offre et de la demande de produits et services de microfinance et stratégies pour la couverture des zones rurales défavorisées

Termes de Référence

1. Contexte Général

1.1. Situation socio-économique

Membre de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale, la République Centrafricaine compte 3.895.139 habitants dont 1.939.326 hommes et 1.955.813 femmes répartis sur une superficie de 623.000 km² soit une densité au kilomètre carré de 6,3 habitants.

Le nombre de centrafricains vivant en milieu urbain ne cesse d'augmenter avec un taux d'urbanisation qui est passé de 32,6 % en 1975 à 37,8 % en 2003. L'inégale répartition de la population et les disparités régionales ont comme manifestation la faible densité de certaines zones telles que Bamingui-Bangoran avec une densité de 0,7 habitants au kilomètre carré, la Haute-Kotto (1,0), la Vakaga (1,1), et le Haut-Mbomou (1,0).

La population croît à un rythme de 2,5 %, soit un temps de doublement de 25 ans, alors que la croissance économique est presque nulle. Le Rapport Mondial pour le Développement Humain (RMDH) de 2004 classe la République Centrafricaine au 169ème rang sur 177 pays avec un IDH de 0,361. Les dernières enquêtes sur les conditions de vie des ménages en 2003 estiment l'incidence de la pauvreté à 70% avec notamment plus de la moitié de la population qui vit dans l'extrême pauvreté. Le milieu rural est particulièrement plus touché par l'incidence de la pauvreté.

Selon les dernières estimations du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, en 2005, le PIB à prix constant s'établirait à 690,5 milliards de FCFA, soit un taux de croissance à prix constant de 1,4% en 2005 contre seulement 1% en 2004. Le taux d'inflation se serait établi à 2,1% en 2005.

1.2. Bref aperçu du secteur financier

1.2.1. Secteur Bancaire

La RCA est caractérisée par un très faible développement du secteur bancaire qui est concentré dans la capitale et dans deux autres centres urbains du pays. Aucun établissement bancaire n'est actif en milieu rural.

Le secteur bancaire comprend trois (3) établissements bancaires: la Banque Internationale pour le Centrafrique (B.I.C.A.) avec deux agences dont une à Bangui et l'autre à Berberati, la Commercial Bank of Central Africa (C.B.C.A.) avec deux agences dont une à Bangui et l'autre à Bouar et la Banque Populaire Maroco-Centrafricaine (B.P.M.C.) avec deux agences à Bangui.

Au 31 décembre 2004 les trois banques avaient mobilisé quelques 34 milliards de FCFA et octroyé 56 milliards de crédit (principalement à court terme) et comptaient 35.000 clients. Ces structures financières formelles n'arrivent à collecter et à mobiliser que l'épargne de 7.5% des centrafricains résidents en milieu urbain et de 1% en milieu rural³⁶.

1.2.2. Secteur de la microfinance

La demande pour les services de microfinance en RCA est encore insuffisamment connue tant quantitativement que qualitativement³⁷. Les rares données disponibles sont celles encore préliminaires de l'enquête sur les conditions de vie des ménages en milieu rural et urbain (ECVU/ECVR 2003), menée avec l'appui du PNUD et qui font ressortir le faible impact des Etablissements de Microfinance sur le comportement d'épargne et sur l'offre de crédit. De ces enquêtes, il est ressorti que :

- les financements informels (les tontines, les commerçants, les amis et parents) constituent 68% et 76% des sources de crédit respectivement pour la population urbaine et celle rurale ;
- Les sources de financement semi formel (ONG, projet à volet crédit, églises, etc.), offrent des crédits à 6% des centrafricains en milieu urbain et 5.3% en milieu rural ;
- les Etablissements de Microfinance (EMF) ne fournissent que 3.5% et 3.8% des crédits octroyés respectivement aux populations en milieu urbain et en milieu rural ;

Les sources de financement formelles (banques classiques) arrivent à couvrir à peu près 7% des besoins en crédit de la population aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le règlement N°01/02CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale prévoit en son article 5 trois (3) catégories d'Etablissement de Microfinance :

- les établissements de première catégorie qui procèdent à la collecte de l'épargne de leurs membres qu'ils emploient en opération de crédit, exclusivement au profit de ceux-ci ;
- les établissements de deuxième catégorie (société privée de Microfinance) qui collectent l'épargne et accordent des crédits aux tiers ;
- les établissements de troisième catégorie qui accordent des crédits aux tiers, sans exercer l'activité de collecte de l'épargne.

L'offre de services microfinanciers en RCA est assurée en grande partie par les structures de la première catégorie (CMCA et UCACEC) et une part relativement faible par les structures de la troisième catégorie. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de structure de la deuxième catégorie en RCA.

³⁶ Source: Données préliminaires ECVU/ECVR 2003

³⁷ Une étude a été consacrée à l'analyse du comportement d'épargne des femmes: M. Nzemen : « L'organisation des formes traditionnelles d'épargne que constituent les tontines en République Centrafricaine », 1994.

Le secteur de la Microfinance, avec ses dépôts estimés en 2002 à environ 2,2 milliards FCFA³⁸, représente un peu plus de 10% de l'ensemble des dépôts du secteur bancaire. L'encours du crédit estimé à fin 2002 à environ 800 millions FCFA représentait moins de 2% de l'encours des prêts bancaires.

Malgré les troubles politico-militaires qui ont secoué la RCA entre 2002 et 2003 et qui ont provoqué une situation de tension permanente, le secteur de la Microfinance dispose d'un certain nombre d'atouts avec entre autres :

- la diversité d'initiatives pour répondre aux besoins des populations démunies (tontine, crédit solidaire, crédit en nature, taux d'intérêt variable, etc.) ;
- l'existence de l'épargne en milieu pauvre en dépit du contexte défavorable (données de l'ECVU/ECVR³⁹) ;
- une relative sécurité qui a permis la relance des activités économiques et donc des opportunités d'investissement pour les entrepreneurs ;
- la volonté affichée du Gouvernement à développer le secteur de la microfinance ;
- la mise en place en octobre 2003 d'une Cellule de Microfinance et redynamisation du Comité National de la Microfinance ;
- l'adoption par le gouvernement du cadre réglementaire proposé par la COBAC régissant les activités de microfinance dans la zone CEMAC ;
- le soutien des bailleurs aux initiatives permettant le financement des activités des populations démunies.

Les obstacles au développement de la microfinance et les défis à relever ont été largement partagés dans le cadre des ateliers marquant le lancement de « l'Année Internationale du Microcrédit ». Ces obstacles et défis peuvent être résumés comme suit :

- une très faible densité de la population qui implique des coûts opérationnels élevés ;
- un environnement socio-politique caractérisé depuis une décennie par de nombreuses crises politico-militaires avec comme conséquence : i) l'affaiblissement de la capacité d'épargne de la population, ii) l'aggravation du niveau de pauvreté, iii) la réduction des opportunités économiques et d'investissement, iv) le retrait des bailleurs et v) la perte de confiance et l'affaiblissement du « capital social » auprès de la population ;
- la quasi absence des voies de transport, de télécommunication et d'accès à l'électricité ;
- l'absence d'une Stratégie Nationale de Microfinance ;
- la faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières de la Cellule de Microfinance ;
- hormis le PNUD, une faible intervention des bailleurs de fonds dans le secteur de la Microfinance ;
- des Etablissements de Microfinance caractérisés par : i) une faible professionnalisme, ii) le manque de moyens et de ressources humaines, iii) une faible capacité à coordonner leurs interventions et à se constituer en réseau, iv) l'existence de comportements de malversation financière et de clientélisme ;
- la quasi-inexistence de structures spécialisées dans le renforcement des capacités des acteurs du secteur de la Microfinance ;
- la faiblesse des relations d'affaires entre le système bancaire et les EMF ;
- la Microfinance est considérée comme un sous secteur marginal du système financier ;
- la persistance de certaines pratiques locales et anciennes habitudes relatives à la gratuité des ressources (dons et subventions) etc.

³⁸ Rapport mission LICUS 2003.

³⁹ Enquête sur les conditions de vie des ménages en milieu urbain et rural effectuée en 2003.

2. Objectifs de l'étude

La présente étude a comme objectif d'analyser les performances globales du secteur avec un accent particulier sur la demande et l'offre des produits et services de microfinance mais aussi en proposant des stratégies pour l'implantation des EMF en zone rurale.

De façon spécifique, l'étude s'attachera à analyser de manière détaillée les aspects de l'offre et de la demande en: contraintes, opportunités et mesures visant à desserrer les contraintes identifiées.

L'analyse détaillée portera sur :

i. Les caractéristiques générales de la demande des populations et des micros, petites et moyennes entreprises (MPME)

- répartition de la clientèle par catégories socio-économiques et par zone géographique;
- types et nature des besoins exprimés ;
- analyse des besoins des MPME et **identification des créneaux porteurs** ;
- faire l'inventaire des dispositifs d'appui au financement des MPME ;
- demande satisfaite de services et produits d'épargne et de crédit ;
- présenter les caractéristiques (atouts et faiblesses) des EMF qui financent les MPME et les résultats obtenus et relever les contraintes majeures à l'intervention des EMF dans le financement des MPME ;
- estimation de la demande potentielle.

ii. La situation de l'offre

Caractéristiques générales

- typologie des EMF et couverture géographique ;
- produits et services offerts notamment aux PME et en zone rurale ;
- conditions d'intervention et performances : dynamiques de concurrence, contraintes géographiques et socio-économiques, stratégies d'interventions, application des pratiques optimales, gouvernance, systèmes d'information de gestion (SIG), sécurité physique et financière (assurances et centrales de risques) ;
- potentialités du secteur et conditions de viabilité / pérennité des EMF, perspectives de développement, d'évolution du secteur et d'intervention des différents acteurs (plans de développement et d'affaires des EMF ;
- programmes du gouvernement et des bailleurs de fonds ;
- modalités de financement.

Financement des EMF

- examen de l'évolution de la mobilisation de l'épargne par les établissements de microfinance : (répartition par catégories d'établissements et par type d'épargne) ;
- analyse de la structure de l'épargne mobilisée par les EMF ;
- recensement des différents mécanismes de financement des EMF en RCA et analyse des modalités d'intervention des partenaires des EMF ;
- analyse de la structure des ressources des EMF en comparant les subventions, les lignes de crédit, les emprunts bancaires et les ressources internes des EMF ;

- examiner les relations Banques / EMF : importance (comparaison placements et emprunts des EMF), contraintes et opportunités ;
- déterminer les besoins de refinancement du secteur sur une période d'au moins 5 ans.

iii. Les modalités d'implantation dans les zones rurales défavorisées

- examen de la contribution du secteur de la microfinance dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et particulièrement en milieu rural ;
- possibilité d'implanter des EMF en zone rurale ;
- recensement des zones potentielles ;
- stratégie pour l'implantation d'EMF en zone rurale et les moyens nécessaires.

3. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus se présentent comme suit :

- une analyse globale des performances des EMF mettant l'accent sur leur viabilité et niveau de professionnalisation ;
- une analyse de la demande solvable de produits et services de microfinance ;
- une analyse de l'offre de produits et services de microfinance aussi bien pour les populations que les MPE ;
- une synthèse des contraintes et des opportunités de la demande et de l'offre aussi bien pour les populations que les MPE ;
- des propositions de mesures à prendre en vue de desserrer les contraintes identifiées pour le développement d'un secteur professionnel et viable prenant en compte les besoins de la clientèle cible, notamment des MPE ;
- des propositions en matière d'innovations et autres modalités d'implantation d'EMF en zones rurales défavorisées avec les implications techniques et financières (durée, outils de gestion moyens financiers et humains...)
- proposer des mesures visant à favoriser une plus grande mobilisation de l'épargne ;
- proposer des mesures visant à favoriser une implication plus grande des partenaires en ce qui concerne le financement du secteur ;
- formuler des recommandations pour une plus grande articulation entre Banques et EMF ;
- proposer des mécanismes et dispositifs adaptés aux besoins des MPE ;
- des propositions en ce qui concerne :
 - les investissements et appuis nécessaires au secteur ;
 - les rôles des différents acteurs (Etat, Autorités monétaires, Bailleurs de Fonds, EMF...) pour appuyer le développement du secteur ;

4. Profil du consultant et durée de l'étude

La mission sera conduite par une équipe de deux (2) consultants ayant une connaissance approfondie du secteur de la microfinance dans la zone CEMAC et particulièrement en Centrafrique et justifiant d'au moins sept (7) années d'expérience dans le domaine concerné par l'étude. L'équipe sera composée d'un économiste financier (chef de mission) et d'un socio-économiste.

La mission durera trente (30) jours répartis comme suit :

- Briefing, documentation et débriefing : 02 jours ;
- travail sur le terrain (entretiens, rencontres, analyse des données...) : 21 jours ;
- rédaction du rapport : 07 jours.

5. Méthodologie et organisation de la mission

La mission devra :

- procéder à la collecte, à la revue et à l'analyse de la documentation disponible dans le domaine de l'étude, notamment les rapports d'études et travaux réalisés dans ce domaine ;
- rencontrer et discuter avec les divers acteurs intervenant dans le secteur (EMF, bailleurs de fonds, ministères et services du gouvernement impliqués dans la microfinance, partenaires techniques, structures d'appui, représentants du secteur bancaire) en vue de recueillir leurs opinions et perceptions sur tous les aspects relatifs à l'étude.

L'équipe aura des séances de briefing et de débriefing avec le bureau élargi du Comité National de Microfinance.

6. Rapport

Au plus tard deux semaines après la séance de débriefing, l'équipe soumettra, pour commentaires éventuels, au Comité Nationale de Microfinance le rapport provisoire. Le rapport final prendra en compte les observations éventuelles du Comité Nationale de Microfinance. Le rapport sera transmis en trois exemplaires reliés, sous forme de fichier Word et en version électronique au Comité National.

Le rapport comprendra une table de matières incluant un résumé de 5 pages au maximum, une liste des abréviations et sigles utilisés, et la liste des tableaux et encadrés éventuels. Les sources des documents utilisés notamment celles des données et tableaux devront être clairement indiquées.

7. Financement de la mission

Le coût de l'étude sera imputé au budget du « Programme Assistance Préparatoire » du PNUD.